

À CONSERVER

Encart détachable
au centre

Répertoire des services

Montréal-Nord Un arrondissement...



jeune sympathique
créatif **sportif**
...plein d'avenir!

Montréal-Nord
Montréal 

➤ Message du Maire

Concitoyennes,

Concitoyens,

Il y a un peu plus d'un an déjà, vous avez élu une équipe composée de femmes et d'hommes d'action, et de parole, plus déterminés que jamais à mieux vous servir.

Nous pouvons affirmer la tête haute que nous sommes fiers des réalisations que nous avons menées à bien et des grands projets mis de l'avant dans le plan stratégique établi au cours de l'année. Ce plan est le fruit d'un travail de réflexion amorcé depuis la dernière élection, dont l'objectif est d'appuyer le développement de l'arrondissement sur une vision d'ensemble porteuse d'avenir. Par conséquent, tous les choix budgétaires que nous avons faits s'inscrivent dans cette optique. Pour débiter, nous avons ciblé quatre grands projets : la revitalisation de la rue de Charleroi, dont la première phase a été amorcée en août dernier; le réaménagement du boulevard Pie-IX, incluant la réfection du viaduc à l'angle des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa, la construction de la gare Pie-IX et la mise en place de la voie réservée du service rapide par bus (SRB); le déploiement d'un plan de transport intégré, et finalement le centenaire de Montréal-Nord.

À court terme, nous poursuivons l'élargissement de nos services. Ainsi, dès 2011, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est fixé plusieurs objectifs parmi lesquels s'inscrivent la création d'un écoquartier, l'ajout d'un anneau de glace au parc Aimé-Léonard et la bonification de la programmation culturelle, pour ne nommer que ceux-ci. Sachez que nous nous sommes donné le mandat d'améliorer la qualité de vie de tous nos citoyens, et nous avons à cœur de tenir notre engagement.

L'année 2010 a aussi été marquée par la tenue du premier forum jeunesse. Cet événement a permis d'ouvrir un dialogue concret avec les jeunes, notamment, il a servi à définir leurs besoins réels. Nous voulons donner à nos jeunes la place qu'il leur revient dans le développement de l'arrondissement. D'ailleurs, à la prochaine rencontre prévue en janvier 2011, nous évaluerons avec eux les solutions qu'ils nous ont proposées, afin de mettre en place celles qui desserviront l'intérêt commun.

Nous vous invitons à parcourir la nouvelle version du *Répertoire des services* que vous tenez entre vos mains. Elle contient les orientations du budget, nos réalisations de 2010 et la nomenclature de tous les services que nous offrons. La partie centrale détachable comprend, quant à elle, la programmation culturelle, sportive et de loisirs.

En cette fin d'année, nous tenons à exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à celles et à ceux qui s'investissent généreusement et travaillent au mieux-être de notre communauté par leur engagement professionnel ou bénévole. Je suis très heureux de vous transmettre, en mon nom et au nom des conseillers de l'arrondissement, nos vœux de bonheur, de sérénité et de santé pour 2011 pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Le maire de l'arrondissement de Montréal-Nord,

Gilles Deguire



Gilles Deguire

MAIRE de l'arrondissement
de Montréal-Nord

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE

Gestion et démocratie

- 4 Organigramme
- 4 Élus de l'arrondissement
- 6 Conseil municipal
- 6 Conseil d'arrondissement
- 7 Consultations publiques
- 7 Comités d'arrondissement
- 8 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 9 Charte montréalaise
- 9 *Ombudsman*
- 10 Profil sociodémographique
- 12 Budget
- 14 Missions des directions
- 18 Réalisations 2010



DEUXIÈME PARTIE

Services municipaux

- 22 **Où se renseigner ?**
 - Numéro de téléphone unique 311
 - Adresses
 - Site Internet
 - Publications
 - Annonces
- 23 **Bureau Accès Montréal**
- 23 Achat
- 23 ➤ Carte Accès Montréal
- 23 ➤ Médaille de chien
- 24 Attestation de document
- 24 ➤ Certificat de vie et déclaration solennelle
- 24 Demande d'accès à l'information
- 24 ➤ Consultation de documents relatifs aux séances du conseil d'arrondissement
- 25 Paiement
- 25 ➤ Contravention et entente de paiement
- 25 ➤ Taxes
- 26 **Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**
- 26 Certificats et permis
- 28 Salubrité et entretien des logements
- 29 Aide financière en habitation
- 31 **Direction des travaux publics**
- 31 Collectes environnementales et recyclage
 - 31 ➤ Arbres de Noël
 - 31 ➤ Électronique
 - 31 ➤ Matières recyclables
 - 33 ➤ Objets encombrants
 - 33 ➤ Ordures ménagères
 - 34 ➤ Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - 35 ➤ Textiles
 - 35 ➤ Piles et autres matières

- 35 ➤ Restes de peinture
- 35 ➤ Résidus verts incluant feuilles mortes (collecte)
- 36 Déneigement
- 36 Éclairage de rue
- 36 Horticulture
- 37 Parcs et équipements
- 37 Propreté
- 37 Réfection des routes

38 Ressources humaines

- 38 Offres d'emploi de l'arrondissement

38 Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

- 38 Soutien aux organismes à but non lucratif
- 38 Prêt de locaux

38 Culture

- 38 ➤ Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord
- 39 ➤ Des bibliothèques à votre service !

43 Sports et loisirs

- 43 ➤ Activités aquatiques (renseignements généraux)
- 44 ➤ Activités dans les arénas
- 45 ➤ Patinoires extérieures
- 45 ➤ Glissoire

46 Règlements de A à Z

TROISIÈME PARTIE

Autres services publics

53 Services aux entreprises et développement économique

53 Centre local de développement (CLD) Corporation de développement économique et communautaire (CDÉC)

53 Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN)

54 Organismes de recherche d'emploi

54 Santé

56 Sécurité publique

- 56 Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- 57 Service de la sécurité incendie de Montréal
- 57 ➤ Service de premiers répondants

58 Animaux

- 58 Aire d'exercice pour chiens au parc Pilon
- 58 Fourrière animale
- 59 Règlements

59 Transport

- 59 Communauto
- 60 Autobus express 467 Saint-Michel
- 60 Navette Or – Autobus 252 et 257

61 Service aux personnes vivant avec une déficience

- 61 Le loisir, une porte vers l'intégration
- 61 Transport adapté
- 62 Liste des organismes

ENCART CENTRAL DÉTACHABLE

Programmation culturelle, sportive et de loisirs – hiver 2011

- II Maison culturelle et communautaire | Calendrier culturel
- X Bibliothèques | Programme d'animation
- XVI Sports et loisirs | Activités récréatives et de loisirs
- XXII Sports et loisirs | Activités aquatiques
- XXV Organismes locaux 2011

Organigramme

Gilles Deguire

MAIRE de l'arrondissement de Montréal-Nord

Gilles Deguire est au service de la population depuis plus de 40 ans, dont 30 ans dans les forces policières. Les 10 années avant son élection à la mairie, il a occupé la fonction de directeur du bureau de circonscription de l'actuelle députée provinciale de Bourassa-Sauvé, M^{me} Line Beauchamp. Il est reconnu dans l'arrondissement de Montréal-Nord pour son dévouement envers la communauté. Il siège au conseil d'agglomération et au conseil d'administration de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

☞ Téléphone : 514-328-4000, poste 4024

☞ Télécopieur : 514-328-5577



DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD



Serge Geoffrion

DIRECTEUR
Direction d'arrondissement



Hugues Chantal

DIRECTEUR
Direction des services administratifs,
des relations avec les citoyens et du greffe



Alain Legault

DIRECTEUR
Direction des travaux publics



Claudel Toussaint

DIRECTEUR
Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social



Johanne Couture

DIRECTRICE
Direction de l'aménagement urbain et
des services aux entreprises

➤ Élus de l'arrondissement

CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD



Clementina Teti-Tomassi

CONSEILLÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL | District de Marie-Clarac

Nord-montréalaise mère de cinq enfants, Clementina Teti-Tomassi a été élue conseillère de la Ville de Montréal, en 2005. Soucieuse d'améliorer la qualité de vie dans l'arrondissement, elle a siégé à de nombreux comités, dont celui de la table de concertation de *Montréal-Nord en santé*. De plus, elle est adjointe au leader de la majorité, Marvin Rotrand, et membre de la Commission de la présidence.

➤ Téléphone : 514-328-4000, poste 5576

➤ Télécopieur : 514-325-4025



Jean-Marc Gibeau

CONSEILLER DE LA VILLE DE MONTRÉAL | District d'Ovide-Clermont

Jean-Marc Gibeau est membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord depuis 1996, année où il a pris la relève de son père. Résidant de Montréal-Nord depuis toujours, il est très actif dans le milieu des affaires de l'arrondissement. Il siège, entre autres, aux conseils d'administration d'Urgences-santé et de l'École nationale de police du Québec. Il est également membre de la Commission des finances, des services administratifs et du capital humain et de la commission de la sécurité publique.

➤ Téléphone : 514-328-4000, poste 5574

➤ Télécopieur : 514-325-4025



Chantal Rossi

CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT | District de Marie-Clarac

Native de l'arrondissement et fille de l'ancien député fédéral Carlo Rossi, Chantal Rossi a été initiée très jeune à la vie publique. Éluë à la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, elle occupe également le poste de vice-présidente de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, du transport scolaire et des technologies de l'information.

➤ Téléphone : 514-328-4000, poste 5573

➤ Télécopieur : 514-325-4025



Monica Ricourt

CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT | District d'Ovide-Clermont

Née à Montréal-Nord et diplômée en sciences politiques, Monica Ricourt a fait le saut en politique municipale en tant que conseillère d'arrondissement en 2009. Très engagée dans la communauté haïtienne, elle a fondé l'Association des jeunes d'immigrants. Avant d'occuper le poste de conseillère d'arrondissement, elle était l'attachée politique de l'actuelle députée de la circonscription de Bourassa-Sauvé.

➤ Téléphone : 514-328-4000, poste 5575

➤ Télécopieur : 514-325-4025

➤ Conseil municipal



Le conseil municipal se compose du maire de Montréal, **M. Gérald Tremblay**, et de 64 élus provenant de tous les arrondissements. Ses principaux champs de compétence sont :

- les ententes gouvernementales,
- la sécurité publique,
- l'environnement,
- le plan d'urbanisme,
- le budget et le Programme triennal d'immobilisations (PTI).

Le maire, **M. Gilles Deguire**, et vos conseillers municipaux, **M. Jean-Marc Gibeau** et **M^{me} Clementina Teti-Tomassi**, vous y représentent. Le conseil municipal tient une séance ordinaire à tous les mois. En 2011, ces séances auront lieu aux dates suivantes : 24 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 16 mai, 20 juin, 22 août, 26 septembre, 24 octobre, 21 novembre et le 19 décembre, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est. Une période de 90 minutes est consacrée aux questions des citoyens qui se sont inscrits 30 minutes avant le début de la séance.

L'ordre du jour de la prochaine séance et les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet ville.montreal.qc.ca (calendrier du comité exécutif). Vous pouvez aussi les consulter au comptoir des archives, à l'hôtel de ville.

➤ Conseil d'arrondissement



Le conseil d'arrondissement a la responsabilité des activités et des services de proximité. Ses principaux champs de compétence sont :

- l'urbanisme,
- l'enlèvement des matières résiduelles,
- la culture, les loisirs et le développement social,
- les parcs et la voirie locale,
- l'habitation,
- les ressources humaines,
- la gestion financière,
- la tarification non fiscale.

Il est composé du maire d'arrondissement, **M. Gilles Deguire**, des deux conseillers de la Ville de Montréal, **M. Jean-Marc Gibeau** et **M^{me} Clementina Teti-Tomassi**, et des deux conseillères d'arrondissement, **M^{me} Chantal Rossi** et **M^{me} Monica Ricourt**.

Vous avez des questions, une suggestion ou une plainte ? Nous vous invitons à assister aux assemblées publiques du conseil d'arrondissement. Elles ont lieu à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement (entrée ouest), 11155, avenue Hébert. Nous vous invitons à consulter l'encadré ci-dessous pour connaître les dates des séances. Une période de questions de 30 minutes est allouée aux citoyens. Sur notre site Internet, vous trouverez les procès-verbaux de l'année en cours. De plus, le lundi précédant la séance du conseil, nous y déposons l'ordre du jour de la prochaine séance à l'adresse ville.montreal.qc.ca/mtlnord (vie démocratique, séances du conseil). Pour obtenir une copie du procès-verbal ou de l'ordre du jour, présentez-vous au Bureau Accès de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h à 13 h. Vous aurez à payer des frais pour la photocopie.

Calendrier 2011 des séances du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord

Les séances auront lieu les 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 9 août, 13 septembre, 11 octobre et 8 novembre.

➤ Consultations publiques

Les consultations publiques permettent à la Ville de Montréal de demander l'avis des citoyens sur plusieurs dossiers qui relèvent de ses compétences, notamment les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou tout autre projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. La Ville reconnaît par le fait même le droit à la démocratie participative et l'influence que peuvent avoir les citoyens sur les décisions qui les concernent. Ainsi, les citoyens peuvent devenir de réels partenaires de leur administration municipale.

➤ Renseignements : 311, demander Ville de Montréal

Droit d'initiative en matière de consultation publique

Adopté en septembre 2009, le droit d'initiative est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

Ce nouvel outil de démocratie permet aux citoyens, sous certaines conditions, d'obtenir une consultation publique sur tout ce qui relève de la Ville ou des arrondissements.

Sont exclus certains objets, dont tout ce qui touche l'organisation administrative, la gestion du personnel et les conventions collectives. Ce droit de consultation ne peut remplacer les processus déjà existants de consultation publique.

En vertu de ce droit d'initiative, il est prévu que la Ville peut tenir un maximum de trois consultations publiques par année et un arrondissement, deux. Ce droit d'initiative répond à l'engagement pris par la Ville dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

Renseignements : ville.montreal.qc.ca/droit-initiative

➤ Comités d'arrondissement

Les comités d'arrondissement

Nous avons mis en place 10 comités d'arrondissement de portée locale touchant les domaines de compétence de l'arrondissement. Ces groupes de travail peuvent se composer d'un ou de plusieurs élus de Montréal-Nord, du directeur et de certains fonctionnaires rattachés à la direction touchée par le sujet traité.

Les comités et les élus qui les composent

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : Jean-Marc Gibeau
- Comité des travaux publics – section sécurité routière et circulation : Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi
- Comité des travaux publics – section embellissement : Monica Ricourt et Clementina Teti-Tomassi
- Comité de développement social et communautaire : Monica Ricourt, Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi
- Comité culturel permanent : Monica Ricourt, Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi
- Comité des gangs de rue : Jean-Marc Gibeau et Monica Ricourt
- Comité des communications : Jean-Marc Gibeau, Monica Ricourt, Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi
- Comité de la caisse de retraite : Jean-Marc Gibeau, Monica Ricourt et Chantal Rossi
- Table de consultation *Paix et Sécurité urbaines* : Gilles Deguire et Monica Ricourt
- CLD-CDEC : Jean-Marc Gibeau et Chantal Rossi

➤ **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* du Québec, les municipalités ont été amenées à accroître leurs interventions en matière d'aménagement du territoire. Afin de répondre à une plus grande diversité de préoccupations et de projets, notre arrondissement a mis sur pied un CCU composé de quatre citoyens et d'un élu. La directrice de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises (ou la personne qui la représente) assiste aux rencontres à titre de personne-ressource, et la secrétaire de l'arrondissement agit à titre de secrétaire du comité.

Ce comité est encadré par un règlement de l'arrondissement. Il exerce un rôle-conseil auprès des élus de l'arrondissement pour toute question liée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Il constitue un outil privilégié qui permet de mieux tenir compte des besoins de la population. Il se réunit une fois par mois pour étudier les demandes que lui transmet la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises relativement à une dérogation mineure, à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, à un changement au règlement de zonage ou de lotissement, à une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, etc. Enfin, le comité soumet ses recommandations au conseil d'arrondissement. Le mandat de ses membres est de deux ans et est renouvelable.

Les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil d'arrondissement de profiter de la contribution d'élus et de citoyens qui font valoir leur expérience de vie dans l'arrondissement et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement du territoire. La mise sur pied d'un CCU permet donc de rapprocher le citoyen des questions d'urbanisme.

La *Charte de la Ville de Montréal* permet au CCU d'agir à titre de comité d'étude des demandes de démolition.



➤ Charte montréalaise

Le 1^{er} janvier 2006, la Ville de Montréal a ratifié la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Celle-ci met de l'avant les valeurs et les priorités largement partagées par la population : le respect de la dignité humaine, l'égalité, la justice, la tolérance, le respect de l'autre, la paix et l'inclusion.

La charte est un outil novateur et original qui invite citoyens, élus et fonctionnaires à participer ensemble à la qualité de notre milieu de vie. En permettant aux citoyens d'être pleinement informés, elle instaure le principe de responsabilisation des Montréalaises et des Montréalais.

La mise en application de la charte fait en sorte que les autorités publiques et les citoyens doivent travailler ensemble pour le bien commun et respecter, dans leurs gestes, les principes énoncés. Ainsi, lorsque la Ville s'engage à prendre des mesures concrètes, le citoyen a la responsabilité d'agir en conformité avec cet engagement.

Il s'agit donc d'un document intégrateur de l'ensemble des politiques et des actions de la Ville qui a déjà mis de l'avant plusieurs politiques démocratiques dans les domaines du développement durable, du développement culturel et sportif, de la protection de l'environnement, de la sécurité, de la vie économique et sociale et de la vie démocratique.

Pour obtenir la charte et le dépliant résumé, en français ou en anglais :

➤ ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits

➤ mairie d'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix



➤ Ombudsman

Si vous pensez que vos droits de citoyen ne sont pas respectés, adressez-vous à l'*ombudsman* de la Ville de Montréal. L'*ombudsman* est la personne désignée par la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour recevoir les plaintes des citoyens et recommander des solutions aux difficultés qui peuvent survenir au moment de la mise en pratique des principes de la charte.

Ce poste apolitique et indépendant de l'administration municipale est occupé par M^e Johanne Savard depuis 2003. Celle-ci intervient, en dernier recours, lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que vos droits ont été lésés ou peuvent vraisemblablement l'être, en raison d'un acte, d'une décision, d'une recommandation ou d'une omission d'un employé ou d'un représentant de la Ville de Montréal. C'est un service gratuit et confidentiel.

Pour obtenir un formulaire de plainte :

➤ ville.montreal.qc.ca/ombudsman

➤ Bureau de l'*ombudsman*

275, rue Notre-Dame Est, bureau R-100,
Montréal (Québec) H2Y 1C6

➤ Courriel : ombudsman@ville.montreal.qc.ca

➤ Téléphone : 514-872-8999

➤ Télécopieur : 514-872-2379



➤ Profil sociodémographique

Affichant une augmentation de 23,8 % de sa population entre 1966 et 2006, Montréal-Nord fait partie des huit arrondissements qui ont un taux de croissance positif, tandis que la population de Montréal a diminué de 7,4 % pendant la même période.

Par ailleurs, Montréal-Nord est le neuvième arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal. Il se distingue par une plus forte représentation de jeunes de moins de 19 ans et d'ainés de 65 ans et plus. En effet, plus du quart de la population est âgé de moins de 19 ans (29,8 %), et un peu moins du cinquième est constitué par les aînés âgés de plus de 65 ans (18,9 %).

L'arrondissement présente la plus forte concentration d'unilingues francophones de Montréal et, par conséquent, la plus faible proportion de personnes qui sait utiliser à la fois le français et l'anglais pour converser. Sept personnes sur 10 parlent français à la maison, tandis que le français est la langue de travail de près de 9 personnes sur 10.

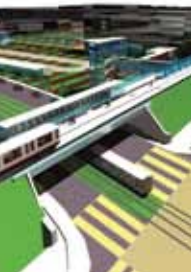
Les familles avec enfants sont majoritaires sur le territoire de Montréal-Nord. Parmi les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, Montréal-Nord se situe au quatrième rang pour la concentration de familles avec enfants.



	MONTRÉAL-NORD	MONTRÉAL
Population	83 911 habitants	1 620 693 habitants
Propriétaires	27 %	34 %
Locataires	73 %	66 %
Densité de la population	7 594 habitants/km ²	4 438 habitants/km ²
Enfants âgés de 0 à 14 ans	17,8 % de la population	15,1 % de la population
Jeunes de 15 à 24 ans	12,0 %	12,6 %
Jeunes adultes de 25 à 35 ans	12,8 %	16,6 %
Adultes de 35 à 64 ans	38,5 %	40,5 %
Aînés de 65 ans et plus	18,9 %	15,2 %
Familles à deux conjoints	71,3 %	78,3 %
Familles monoparentales	28,7 %	21,7 %
Nombre moyen d'enfants à la maison par famille	1,8	1,7
Augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus vivant seules, au cours des 5 dernières années	5,1 %	3,5 %
Nombre de familles avec enfants	14 845 familles avec enfants (Montréal-Nord occupe le 4 ^e rang)	254 260 familles avec enfants (total des 19 arrondissements)
Connaissance des langues		
Français et anglais	41 %	54 %
Français seulement	54 %	33 %
Anglais seulement	2 %	10 %
Ni le français ni l'anglais	3 %	3 %
Autres langues	italien (1 ^{er} rang) espagnol (2 ^e rang) arabe (3 ^e rang)	espagnol (1 ^{er} rang) italien (2 ^e rang) arabe (3 ^e rang)
Population immigrante	33 %	31 %
Population active	55,3 %	63,5 %
Chômage dans la population active	12,5 %	9,1 %

STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DE 2006

➤ Budget



Toutes les municipalités ont besoin de financement pour maintenir leurs infrastructures, offrir des services essentiels et des activités de loisirs. Bien gérer l'argent des citoyens est une responsabilité qui nous tient à cœur pour offrir une meilleure qualité de vie à tous. **Comment est dépensé l'argent des taxes municipales? Quels services obtient-on en retour?** Voilà deux questions posées par plusieurs citoyens, auxquelles nous tentons de répondre le plus explicitement possible.

Les taxes municipales servent à financer trois ordres administratifs, qui ont chacun leurs champs de compétence distincts.

Répartition du compte de taxes

- **20 %** du montant est alloué à l'**agglomération** (les 19 arrondissements et les 15 municipalités de banlieue de l'île de Montréal) pour offrir des services communs à toute la population de l'île.

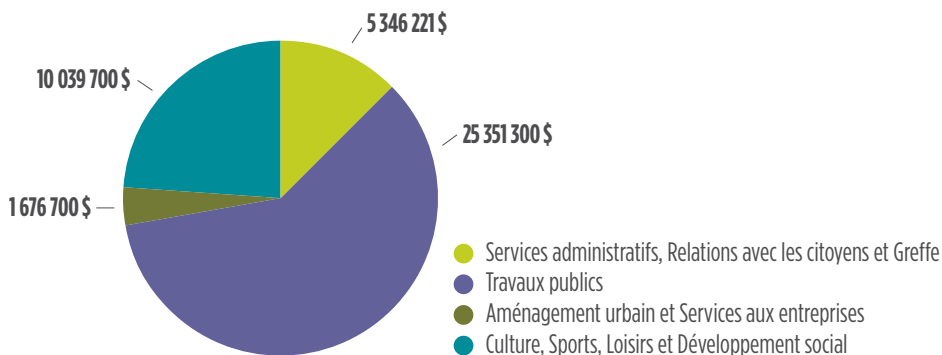
- Les transports en commun
- La police
- La prévention des incendies
- L'eau potable
- L'épuration des eaux
- Etc.

- **20 %** du montant est attribué aux **services centraux de la Ville de Montréal** pour offrir les services dans les domaines suivants.

- Les immeubles et les infrastructures
- La gestion du réseau routier artériel et du réseau d'aqueduc
- L'environnement
- Les programmes d'aide en habitation
- Les ressources humaines
- Les finances
- Etc.

- **60 %** du montant sert à offrir des **services aux citoyens de l'arrondissement**, tels les collectes environnementales, le déneigement, la propreté, les activités de sports et de loisirs, la programmation culturelle, etc.

Pour 2011, le budget de l'arrondissement se chiffre à **42 413 921 \$**. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses pour chaque direction.



Les orientations

Derrière ces chiffres se dessinent de nombreux services et projets structurés pour faire progresser l'arrondissement, lui donner un avenir solide, dans le meilleur intérêt du citoyen.

Le plan directeur en environnement pour l'arrondissement de Montréal-Nord

Adoptée au conseil d'arrondissement d'octobre dernier, la politique environnementale de Montréal-Nord a comme objectif d'accroître le taux de récupération des matières résiduelles de notre arrondissement et de se conformer aux nouvelles normes environnementales. Elle sera plus largement diffusée au cours des prochaines semaines. Elle prévoit notamment la révision de nos contrats de collecte des matières résiduelles, la création d'un écoquartier, la révision du cadre réglementaire et l'élargissement de l'usage de bacs roulants et elle sera appuyée par un plan de communication important.

- Plus de 200 000 \$ seront consacrés, en 2011, à la mise en place d'une collecte des résidus verts, à la création d'un écoquartier et à l'embauche d'inspecteurs affectés à la gestion des contrats environnementaux.

Des services bonifiés

Nous poursuivrons l'élargissement de nos services par les mesures suivantes :

- l'ajout d'un anneau de glace, dès cet hiver ;
- l'injection de 180 000 \$, sur trois ans, dans le développement culturel, en vertu de l'entente que nous venons de signer avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui investira aussi 180 000 \$;
- l'augmentation de l'effectif la fin de semaine afin de soutenir le nombre croissant d'activités.

Une gestion rigoureuse

Nous poursuivrons notre objectif de rationalisation des dépenses et d'amélioration de la productivité. Pour ce faire, nous avons choisi :

- de faire un effort supplémentaire en gestion de la santé et en sécurité au travail ;
- de moderniser nos outils de gestion ;
- de préparer les plans de relève.

Une information de qualité

Nous investirons davantage en communication afin que nos citoyens bénéficient d'une information de qualité sur les grands projets qui touchent l'arrondissement, notamment :

- les projets de transport comme les gares, la réfection du viaduc Henri-Bourassa-Pie-IX et le service rapide par bus (SRB) ;
- la mise en place du plan directeur en environnement pour l'arrondissement de Montréal-Nord ;
- le centenaire de Montréal-Nord qui est à nos portes.

Un soutien au développement

Amorcé en 2010, le développement de notre Bureau de projets se poursuivra en 2011 par les actions suivantes :

- l'ajout d'un budget pour la réalisation d'études techniques (centre sportif, plan d'urbanisme, aménagement du boulevard Pie-IX) ;
- l'aménagement d'un centre d'information et de service sur Pie-IX ;
- le dévoilement du plan d'action économique, élaboré avec le CLD-CDEC, la chambre de commerce locale et l'arrondissement afin de soutenir, notamment, la relance de notre parc industriel.

Ces actions s'ajoutent à celles que nous avons déjà entreprises et qui font partie de nos responsabilités. Comme on peut s'en rendre compte, nous avons mis beaucoup de travail et de ressources et bien des efforts de créativité pour y arriver.



➤ Missions des directions



Serge Geoffrion

DIRECTEUR
Direction
d'arrondissement

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

La direction d'arrondissement relève du conseil d'arrondissement. Sa mission est d'assurer la réalisation des objectifs déterminés par le conseil d'arrondissement, dans le but de répondre aux besoins locaux des citoyens.

Le directeur, M. Serge Geoffrion, chapeaute les quatre unités administratives suivantes.

- La Direction des travaux publics
- La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe



Alain Legault

DIRECTEUR
Direction des
travaux publics

Direction des travaux publics

59,8 % du budget de l'arrondissement

Mission et services

La Direction des travaux publics a pour mission de fournir les services essentiels aux résidents de l'arrondissement. Ses équipes doivent entretenir 180 km de rue et 324 km de trottoir, 428 000 m² de surface gazonnée, 10 000 arbres sur le domaine public, 28 parcs et 13 îlots de verdure, 5 490 lampadaires et 88 feux de circulation. C'est l'unité la plus importante en matière de budget et de personnel, ainsi que pour la diversité des services qu'elle offre. Ses activités sont réparties entre quatre divisions.

La Division des opérations gère les travaux de voirie et d'aqueduc, la section des parcs, de l'horticulture et de l'arboriculture. De plus, elle veille à la qualité de l'eau potable, dirige les opérations de déneigement, protège la forêt urbaine, planifie les aménagements paysagers et assure l'entretien préventif et correctif des infrastructures appartenant à l'arrondissement.

La Division des études techniques dirige les travaux de réhabilitation du réseau routier, aménage les parcs et supervise les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout.

La Division du soutien technique, de son côté, est chargée de l'entretien du réseau électrique et de tous les édifices municipaux de l'arrondissement. Elle pilote le programme des matières résiduelles de la collecte des déchets au recyclage.

La Division du soutien administratif, quant à elle, est responsable du contrôle budgétaire de la direction, de l'administration des magasins de l'arrondissement et de la gérance du centre d'appels des travaux publics et assure l'entretien préventif et correctif des équipements et des véhicules appartenant à l'arrondissement.



Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

23,6 % du budget de l'arrondissement

Mission et services

La mission de cette direction est de contribuer à rehausser la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement en leur offrant une gamme de services et d'activités culturelles, sportives et sociales. Cette direction chapeaute trois divisions.

La Division des sports, des loisirs et du développement social gère les programmes ainsi que l'utilisation des installations récréatives et sportives. Elle a également pour mandat de travailler en partenariat avec les organismes locaux œuvrant dans le domaine du développement social de l'arrondissement et de les soutenir. Les sections des sports et des loisirs ainsi que celle des activités aquatiques offrent diverses activités pour tous les groupes d'âge, dans le but de promouvoir la bonne condition physique, dans un environnement sécuritaire.

La Division des bibliothèques, par le biais des quatre bibliothèques de l'arrondissement, offre à la population des services gratuits qui permettent à tous de lire, d'apprendre, de se divertir et de s'ouvrir sur le monde.

La Division de la culture propose une programmation variée de spectacles et d'expositions permettant aux citoyens de s'approprier les divers aspects de la culture, comme le théâtre, la musique, la danse et les arts visuels.



Claudel Toussaint

DIRECTEUR
Direction de la culture,
des sports, des loisirs
et du développement
social



➤ Missions des directions (SUITE)



Johanne Couture

DIRECTRICE
Direction de
l'aménagement
urbain et des services
aux entreprises

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

4 % du budget de l'arrondissement

Mission et services

La mission de cette direction consiste à gérer l'aménagement du territoire, en tenant compte des particularités locales. Elle offre également un service d'aide aux entreprises désireuses de s'implanter ou de s'agrandir sur le territoire de Montréal-Nord. La direction se partage en deux divisions.

La Section des permis et des inspections assure l'application des règlements relatifs à la construction, au zonage, à la salubrité et à l'entretien des logements et des bâtiments, aux nuisances, etc. Elle délivre aussi les permis de construction et les certificats d'occupation.

La Division de l'urbanisme, de l'environnement, de l'habitation et du développement économique compte plusieurs volets.

- Planification du territoire
- Modification des plans et des règlements relatifs à l'urbanisme
- Élaboration des stratégies environnementales
- Soutien technique aux entreprises ou aux promoteurs



Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe

12,6 % du budget de l'arrondissement

Mission et services

Cette direction groupe plusieurs champs de compétence. Sa mission première est d'apporter le soutien nécessaire à l'ensemble des unités administratives et aux élus et d'assurer le service de renseignements auprès des citoyens. Elle répartit les mandats qui lui sont assignés entre quatre divisions et l'unité du secrétariat et du greffe.

L'unité du secrétariat et du greffe fournit le soutien essentiel à la tenue et au suivi des assemblées du conseil d'arrondissement, rédige les règlements, les résolutions, etc. Elle organise la tenue de consultations publiques, de référendums et d'élections, le cas échéant, et gère les archives de l'arrondissement. Elle répond aux demandes d'accès à l'information.

La Division de l'accueil et des communications assure les relations avec les médias, coordonne les publications (*InfoNord*, répertoire, dépliants, etc.) et les annonces, entre autres. Elle gère également le Bureau Accès de Montréal-Nord (BAM) qui assure un service personnalisé aux citoyens (entente de paiement, paiement de taxes ou de contraventions, achat de la carte Accès Montréal, attestation de document, etc.).

La Division de l'informatique fournit le service informatique à l'ensemble des directions de l'arrondissement.

La Division des ressources financières et matérielles supervise et comptabilise les activités financières, comptables et budgétaires et procède aux achats de biens et de services.

La Division des ressources humaines apporte le soutien et le conseil à toutes les directions en matière de ressources humaines.



Hugues Chantal

DIRECTEUR
Direction des services
administratifs,
des relations avec les
citoyens et du greffe





Développement culturel

- Le 22 octobre, l'arrondissement a rendu hommage à M. Oliver Jones, illustre pianiste et compositeur de jazz, en dénommant la salle de spectacle de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, salle Oliver-Jones.

➤ M. Jones a résidé à Montréal-Nord pendant de nombreuses années.

- Le 24 septembre, le maire et les membres du conseil ont procédé au lancement du Fonds musical Claude-Émond. Cet événement qui s'inscrit dans le contexte des *Journées de la culture* a eu lieu à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

➤ M. Claude Émond, pianiste émérite, est un résident de l'arrondissement de Montréal-Nord. Au cours de sa carrière, il a notamment travaillé avec Les Jérolas, Ti-Gus et Ti-Mousse, La Poune, Michel Louvain, Alys Robi, Clairette et Danielle Oddera, Monique St-Onge, Ginette Reno et Fernand Gignac. Il a d'ailleurs été le chef d'orchestre de Fernand Gignac pendant plus de 27 ans.

- En octobre, signature de l'entente ciblée (3 ans) en médiation culturelle avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, qui a pour objectif de rejoindre des clientèles éloignées de l'offre culturelle.

Développement récréo-sportif

- Le 13 janvier avait lieu l'inauguration officielle, au parc Le Carignan, de la patinoire communautaire réalisée grâce à un don de 1 M \$ de la *Fondation des Canadiens pour l'enfance* et à un investissement de 650 000 \$ de l'arrondissement.

➤ Pour commémorer l'événement, une cinquantaine de jeunes résidents du quartier ont chaussé les patins en compagnie de quelques joueurs, du directeur général, du président et d'un des propriétaires du Club de hockey Canadien. Construite selon les normes d'une patinoire réglementaire de la LNH (200 pi sur 85 pi), cette patinoire extérieure et réfrigérée du parc Le Carignan se caractérise par sa polyvalence qui permet de pratiquer d'autres disciplines au gré des saisons, comme le basketball et le soccer.

- Le 7 juillet a eu lieu l'inauguration, au parc Henri-Bourassa, d'un deuxième terrain de soccer à surface synthétique, un investissement de 1,4 M \$. Ce terrain est adapté à la pratique du minisoccer et du football.
- Le 31 juillet, le nouvel aménagement au parc Monty, réalisé au coût de 457 400 \$, a été inauguré.

Développement social et communautaire

- À la suite du tremblement de terre survenu en Haïti, en janvier 2010, l'arrondissement a ouvert un centre d'aide multiservice pour les Haïtiens de Montréal-Nord. Le centre a été aménagé dans l'ancienne école Frederick-Banting.

➤ Plus de 2000 personnes **ont eu recours** aux divers services de proximité complémentaires aux opérations des gouvernements fédéral et provincial.

- L'arrondissement a donné le coup d'envoi à la première **Fête de l'emploi et de la formation**, dans l'ancienne école Frederick-Banting, le 25 février. Ce *happening* avait pour but d'outiller la clientèle nord-montréalaise, âgée de 16 à 35 ans, en matière de formation scolaire et professionnelle et d'employabilité. Plus de 35 organismes, établissements scolaires et entreprises de l'arrondissement ou des environs ont présenté leurs services, leurs programmes et leurs offres d'emploi.

- Près de 815 000 \$ ont été octroyés à des organismes locaux de l'arrondissement pour réaliser divers projets en développement social dans les domaines suivants : sécurité urbaine, décrochage scolaire, formations sportives, animations urbaines, accueil et intégration de nouveaux arrivants, accès à la culture, etc.

Communications

- Le 8 avril, l'arrondissement de Montréal-Nord est devenu membre du réseau social **Facebook**. La page *Facebook de Montréal-Nord* permet notamment à ses adeptes de connaître les prochains événements culturels et les emplois offerts à l'arrondissement ou de visualiser les photos des événements publics. L'adhésion se révèle également utile pour l'envoi de messages de rappel, par exemple, pour le paiement de taxes ou les inscriptions aux activités de sports et loisirs.
- La mise en place de la téléphonie IP a permis à l'arrondissement de réaliser des économies récurrentes de 100 000\$ approximativement.

Démocratie

- À l'intérieur du programme d'Éducation à la citoyenneté – Volet « démocratie » enseigné aux élèves de cinquième et de sixième dans les écoles primaires, l'arrondissement a lancé une nouvelle activité intitulée « Maire ou mairesse d'un jour ». Cet exercice a permis à 11 élèves provenant d'une dizaine d'écoles primaires de Montréal-Nord de siéger à un conseil et d'adopter deux résolutions sur le thème de l'environnement. Le 3 juin, un maire et une mairesse (il y a eu deux candidats *ex aequo*) ainsi que neuf jeunes conseillers ont eu la chance de participer, tout en s'amusant, à cet apprentissage démocratique.

Visite de la gouverneure générale

- Le 31 août, les membres du conseil d'arrondissement ainsi que de nombreux jeunes et des représentants d'organismes locaux, ont accueilli Son Excellence Michaëlle Jean, alors gouverneure générale du Canada, dans le contexte de la série des Dialogues jeunesse « On se parle? », à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Premier Forum jeunesse

- À la suite de la visite de la gouverneure générale, le maire a instauré le premier Forum jeunesse, qui a eu lieu le 10 novembre, à l'école Frederick-Banting, pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations. Par la suite, le maire s'est engagé à répondre et à trouver des pistes de solution, avec eux. Il a aussi proposé une autre rencontre, en janvier 2011, pour établir un calendrier de réalisation.



➤ Réalisations 2010 (SUITE)



Planification stratégique

- Le 2 juin, le maire de Montréal-Nord, M. Gilles Deguire, annonçait en conférence de presse les premiers jalons du plan stratégique pour 2010-2015-2020 de l'arrondissement. Ce document inclut de nombreux projets structurants qui revitaliseront le territoire d'un bout à l'autre au cours des prochaines années.

- Afin de concrétiser les priorités nord-montréalaises sans altérer la qualité des services aux citoyens, un Bureau de projets a été créé. Formée d'une équipe multidisciplinaire et dotée d'un budget de 1 M \$ sur deux ans, cette nouvelle instance utilisera la formule du guichet unique pour la coordination des projets.

Urbanisme

- Début de la revitalisation de la rue de Charleroi.

- En août, l'arrondissement a financé entièrement la réfection complète de la rue de Charleroi, entre les avenues Drapeau et Pigeon, au coût de 1 183 100 \$. Ces travaux ont permis de refaire la chaussée, d'élargir les trottoirs et de remplacer les lampadaires et le mobilier urbain.



- Recondution de tous les programmes d'aide financière en matière d'habitation.
- Les inspecteurs en environnement de la Direction de l'aménagement urbain et du développement urbain ont émis 1018 avis d'infraction et dressé 325 constats d'infraction. D'octobre 2009 à septembre 2010.
- Les inspecteurs en construction et en aménagement urbain ont accordé 351 permis de construction et 149 permis d'occupation. D'octobre 2009 à septembre 2010.

Travaux publics

Cette année, la Direction des travaux publics a investi dans la réhabilitation, la reconstruction et l'amélioration de ses infrastructures ainsi que dans l'aménagement de son territoire.

- Plus de 3 500 000 \$ ont été consacrés à la réhabilitation et à la réfection des infrastructures.
 - 259 613 \$ pour le remplacement des conduites d'eau et d'égout de la rue Fleury, entre le boulevard Saint-Michel et la limite ouest de l'arrondissement ;
 - 952 353 \$ pour la reconstruction de sections de trottoir et le pavage de portions de rue ;
 - 1 159 558 \$ pour la reconstruction et le pavage de rues complètes ;
 - 1 183 100 \$ pour la revitalisation de la rue de Charleroi.
- Près de 7 500 000 \$ pour l'aménagement des parcs Saint-Laurent, Le Carignan, Aimé-Léonard et Ménard (avec des subventions des services centraux de la Ville de Montréal, du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec).
- 4 500 000 \$ pour la rénovation et la mise aux normes de l'aréna Henri-Bourassa.
- 2 500 000 \$ pour la réfection du boulevard Langelier.
- Et près de 1 220 000 \$ pour entreprendre la restauration de la maison Brignon-dit-Lapierre.



Environnement

- Adoption par le conseil d'arrondissement du plan directeur en environnement pour l'arrondissement de Montréal-Nord.
- Annonce de la création d'un écoquartier.
- Poursuite de la collecte des résidus verts.
- Embauche d'inspecteurs additionnels.
- Verdissement, afin de contrer les îlots de chaleur causés par la trop grande densité urbaine.
 - Deuxième phase de plantation dans le secteur Pelletier, etc.
 - Aménagement du terre-plein du boulevard Henri-Bourassa.
 - Plantation d'arbres sur le boulevard Industriel pour réduire l'îlot de chaleur et embellir le paysage urbain en prévision de la construction de la gare Pie-IX et de l'arrivée du train de L'Est.

Nouveaux services dans nos bibliothèques

- En mars, l'arrondissement a mis sur pied un nouveau service de bibliothèque mobile, *Les bibliothèques de Lira*, destiné aux centres de la petite enfance et aux services de garde en milieu familial.
- Depuis le 5 octobre, les bibliothèques de Montréal-Nord se sont jointes au réseau informatique *Millenium* des bibliothèques de Montréal. Les citoyens de Montréal-Nord peuvent dorénavant utiliser leur carte d'abonné pour bénéficier de l'ensemble des services des bibliothèques de la Ville de Montréal. Un catalogue unique, disponible sur Internet, permet de naviguer simultanément dans la collection de Montréal-Nord et dans celles des autres arrondissements.



➤ Où se renseigner ?



Numéro de téléphone unique 311

Pour communiquer avec l'arrondissement de Montréal-Nord, vous n'avez qu'à composer le 311, puis à demander l'arrondissement de Montréal-Nord, sans frais, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h 30, et le samedi, le dimanche ou les jours fériés, de 9 h à 17 h. À l'extérieur de Montréal : 514-872-0311



Adresses

Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou des questions, écrivez-nous.

Adresse postale

- Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe
4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Adresse électronique

- montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

Télécopieur

- 514-328-4299

Facebook

- Pour trouver l'arrondissement de Montréal-Nord sur Facebook, taper « Arrondissement de Montréal-Nord » dans la zone de recherche de votre page personnelle.



Site Internet

Naviguez sur ville.montreal.qc.ca/mtlnord

- Pour vous renseigner sur les horaires des services offerts dans les bureaux municipaux.
- À l'approche d'une journée fériée, pour confirmer si la collecte sélective s'effectuera normalement.
- Pour consulter les règlements municipaux.
- Pour connaître le prochain ordre du jour de la séance du conseil.
- Et surtout, pour surveiller les actualités sur notre page d'accueil. Elles sont mises à jour toutes les semaines. Vous aurez des réponses à une foule de questions au bout des doigts.

Édifices municipaux offrant un accès Internet gratuit aux résidents

Nos bibliothèques municipales

Vous pouvez naviguer sur Internet gratuitement si vous êtes abonné à l'une de nos quatre bibliothèques. En effet, toutes les bibliothèques de l'arrondissement sont équipées d'ordinateurs donnant accès à Internet. Renseignez-vous auprès de l'une d'elles.

Publications

Au cours de 2011, tous les citoyens, les commerçants et les industriels de Montréal-Nord recevront gratuitement, par l'entremise de Postes Canada, trois numéros de l'*InfoNord* et le *Répertoire des services*. Ces publications ont pour but de vous renseigner sur les services, les activités et les nouveautés de Montréal-Nord.



- *InfoNord* de février – Emplois d'été
Distribution postale prévue à la fin de février 2011
- *InfoNord* de mai – Programmation culturelle estivale
Distribution postale prévue à la fin de mai 2011
- *InfoNord* d'août – Numéro spécial sur les activités offertes dans l'arrondissement (horaires et inscriptions aux activités)
Distribution postale prévue à la fin d'août 2011
- *Répertoire* – Services offerts par l'arrondissement et encart détachable contenant la programmation culturelle et les inscriptions aux activités
Distribution postale prévue en décembre 2011

Si vous habitez Montréal-Nord, mais que vous ne recevez pas ces publications, veuillez communiquer avec nous, au 311.

Annonces

Nous publions nos annonces toutes les semaines, en page 7 du *Guide de Montréal-Nord*. Ces annonces vous informent sur toutes les nouveautés de l'arrondissement. Tous ces renseignements se retrouvent aussi sur notre site Internet. ville.montreal.qc.ca

Renseignements : 311

➤ Bureau Accès Montréal (BAM)



BUREAU ACCÈS MONTRÉAL (BAM)

Venez nous rendre visite au 4243, rue de Charlevoix.

Achat

Carte Accès Montréal

Vous pouvez bénéficier de rabais pour vos sorties, grâce à la carte Accès Montréal. Celle-ci est acceptée par plus de 100 partenaires. Elle coûte 7 \$ pour la première personne, 6 \$ pour la deuxième et 5 \$ pour toutes les autres personnes qui résident sous le même toit et se procurent la carte en même temps. Elle est valide pour une période d'un an à partir du mois de l'achat. Vous devez présenter une preuve de résidence, une photo récente (format passeport) et une preuve d'identité. Vous pouvez vous procurer cette carte dans la plupart des BAM et dans certaines bibliothèques de la Ville de Montréal.



Renouvellement

Si vous détenez déjà une carte Accès Montréal, vous n'avez plus à vous déplacer pour la renouveler. Vous recevrez par la poste le formulaire de renouvellement un mois avant la date d'échéance. Vous pourrez alors effectuer le renouvellement par la poste ou vous rendre à un BAM pour obtenir votre vignette.

Renseignements : 311

Médaille de chien

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, tout chien* âgé de 60 jours et plus doit porter un collier et une médaille d'identité. Vous pouvez vous procurer cette médaille aux endroits suivants :

- BAM, 4243, rue de Charlevoix, renseignements : 311
- Boutique d'animaux Neptune, 10561, boulevard Pie-IX, 514-325-9659
- Clinique vétérinaire Dr C. Benoît, 5101, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-324-9872
- Le Chic Canin Henri-Bourassa, 3758, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-322-6572
- Royaume canin et félin, 6000, boulevard Henri-Bourassa Est, 514-325-9658

La médaille coûte 25 \$ et est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Médaille de chien-guide

Elle est gratuite pour un chien-guide destiné à une personne non voyante ou malentendante, sur présentation d'une preuve médicale. Elle est offerte uniquement à la mairie de l'arrondissement.

** Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, une modification au règlement permet dorénavant de garder deux chiens, mais il est défendu d'avoir plus de trois animaux domestiques par logement.*





Attestation de document

Les agents de communication sociale qui travaillent au BAM de Montréal-Nord sont aussi des commissaires à l'assermentation. En votre présence, ils peuvent attester votre certificat de vie ou votre déclaration solennelle.

Certificat de vie

Un certificat de vie est un document officiel qui sert de preuve aux personnes qui reçoivent une rente de l'étranger. L'établissement qui verse cette rente demande au bénéficiaire de lui fournir une preuve qu'il est toujours vivant.

Déclaration solennelle

La déclaration solennelle, mieux connue sous le nom « d'assermentation », est un acte par lequel une personne fait une ou plusieurs déclarations devant un commissaire à l'assermentation. Une déclaration solennelle est requise notamment dans le cas où le requérant désire se porter garant d'étrangers qu'il accueille temporairement ou encore pour attester son lieu de résidence ou tout autre renseignement.

- Pour obtenir un certificat de vie ou une déclaration solennelle, le citoyen peut venir chercher le formulaire au BAM de Montréal-Nord, au 4243, rue de Charleroi, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h, puis le rapporter **rempli, mais non signé**, pour l'attestation.
- Le requérant doit présenter une pièce d'identité avec photo.
- Pour le certificat de vie, le commissaire à l'assermentation attestera alors que le requérant est bel et bien vivant. Dans le cas d'une déclaration solennelle, il recevra le serment.
- Le requérant doit acquitter des frais de 5 \$ pour chaque déclaration solennelle et chaque certificat de vie.



Demande d'accès à l'information

Vous pouvez consulter tous les documents permis en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*. Vous devez faire une demande écrite à la responsable de l'accès à l'information, M^{re} Marie Marthe Papineau, qui vous répondra dans le délai prescrit par la loi.

La consultation des documents est gratuite, sur place. Pour obtenir des reprographies, vous devez prévoir des frais en vertu du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs*.

Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe

À l'attention de M^{re} Marie Marthe Papineau

Responsable de l'accès à l'information

4243, rue de Charleroi

Montréal-Nord H1H 5R5

Courriel : mmppapineau@ville.montreal.qc.ca

Télécopie : 514-328-4299

Consultation de documents relatifs aux séances du conseil d'arrondissement

Le secrétariat du greffe voit à la préparation et à la mise à jour des documents relatifs aux séances du conseil d'arrondissement et à la réglementation locale, ainsi qu'à l'archivage de tous les documents de l'arrondissement. Il répond aussi aux demandes d'accès à l'information.

Ainsi, il doit fournir à tout citoyen qui en fait la demande, des photocopies de documents qu'il gère : les règlements municipaux, les procès-verbaux ou les ordres du jour des séances du conseil. Vous devrez payer les frais de reprographie. Veuillez noter que ces documents sont aussi disponibles sur notre site Internet.

Renseignements : 311

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Païement

Contravention et entente de paiement

Vous pouvez vous rendre au BAM de Montréal-Nord pour payer un constat d'infraction ou faire un versement conformément à une entente de paiement qui a déjà été conclue à la cour municipale ou à l'un des points de service. Vous pouvez aussi utiliser le service *Payer en ligne* du site Internet de la Ville de Montréal pour régler une contravention. ville.montreal.qc.ca

Cour municipale

Montréal compte une seule cour municipale, dont les bureaux centraux sont situés au 775, rue Gosford, dans le Vieux-Montréal. Par contre, afin de mieux servir la clientèle des arrondissements, la cour municipale a mis en place sept points de service. Vous pouvez vous rendre à l'un de ces points de service pour convenir d'une entente de paiement, payer une contravention ou formuler une demande de renseignements relative à votre dossier.

Le point de service de la cour municipale le plus près de l'arrondissement de Montréal-Nord est situé à la Place Versailles.

775, rue Sherbrooke Est

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Taxes

Si le total des taxes municipales qui apparaît sur votre compte est de 300 \$ ou plus, vous avez le droit de le payer en deux versements. Dans tous les cas, vous pouvez effectuer un seul paiement. Par contre, les droits de mutation (taxe de bienvenue) doivent être payés en un seul versement.

Le premier versement est exigible le 1^{er} mars 2010 et le deuxième, le 1^{er} juin 2010. Tout versement effectué après les dates limites entraîne l'ajout de frais d'intérêt et d'une pénalité.

Renseignements : 311

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

ville.montreal.qc.ca



Modalités de paiement

Par la poste

Vous devez tenir compte du délai postal quand vous envoyez votre paiement par la poste. N'envoyez pas d'argent comptant. Faites des chèques postdatés, en date du 1^{er} mars 2010 et du 1^{er} juin 2010, et envoyez-les à l'adresse suivante :

Services des finances

C.P. 11043

Succursale Centre-Ville

Montréal (Québec) H3C 4X8

À votre institution financière

Les institutions financières (banques et caisses populaires) vous offrent diverses façons de faire votre paiement : Internet, transaction financière téléphonique, guichet automatique ou comptoir de votre succursale.

Notez que le délai minimal pour une transaction au guichet automatique est de 48 heures, excluant les fins de semaine. N'oubliez pas de tenir compte de ce temps de traitement.

Dans un BAM (tous les arrondissements)

Vous pouvez payer par chèque, mandat postal ou bancaire et carte de débit dans les 19 arrondissements. Plusieurs bureaux limitent les montants en argent comptant. Renseignez-vous.

BAM de Montréal-Nord

4243, rue de Charlevoix

Montréal-Nord H1H 5R5

Renseignements : 311

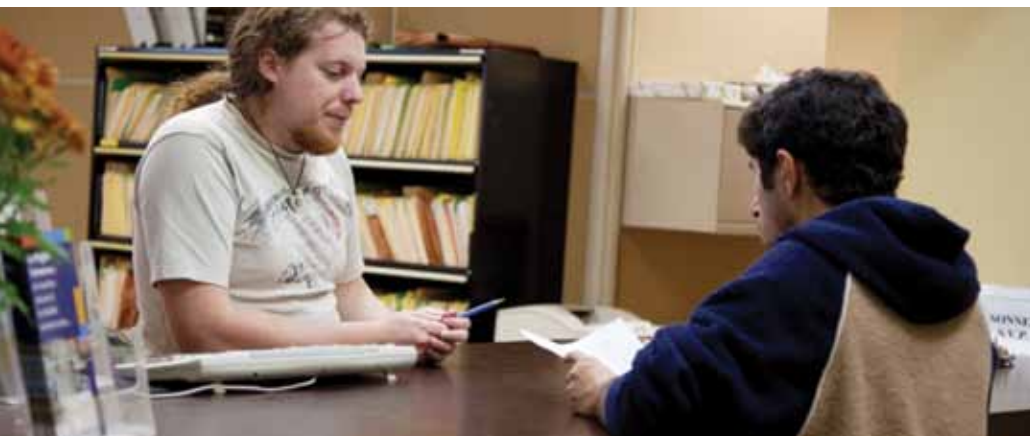
Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

➤ Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

4243, rue de Charlevoix, 2^e étage

Pour plus de détails, consultez notre site Internet www.ville.montreal.qc.ca/mtlnord ou téléphonez au 311.



Certificats et permis

Consultez notre site Internet ou téléphonez pour connaître la tarification de 2011.

Renseignements : 311

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur le domaine privé

On ne permet plus l'abattage d'un arbre pour accommoder tout un chacun, mais pour des raisons plus sérieuses. La condition générale de l'arbre, son état de santé et sa structure sont les conditions qui serviront à déterminer la nécessité de procéder à l'abattage. L'essence de l'arbre est aussi un facteur qui peut influencer la décision.

Voici un résumé du règlement traitant de la protection et de la plantation d'arbres sur la propriété privée.

Aucun citoyen ne peut abattre, laisser abattre ou faire abattre un arbre sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation pour les arbres décrits ci-dessous.

- Un arbre ayant un tronc de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 130 cm au-dessus du niveau normal du sol et situé en façade du bâtiment.
- Un arbre ayant un tronc de plus de 30 cm de diamètre mesuré à 130 cm au-dessus du niveau normal du sol et situé ailleurs sur la propriété privée.
- Un arbre ou arbuste situé dans une pente de plus de 25 % d'inclinaison moyenne et de plus de 5 m de hauteur.

Vous devez protéger efficacement les racines, les troncs et les branches des arbres situés sur le terrain où sont effectués des travaux, durant toute la durée de ceux-ci.



Certificat d'autorisation pour une enseigne commerciale

L'installation d'une enseigne exige un certificat d'autorisation qui sera accordé après l'étude des plans et devis soumis par le demandeur.

Certificat de démolition

Toute démolition, en totalité ou en partie, d'une construction ou d'un bâtiment exige un certificat d'autorisation. Avant de commencer vos travaux et d'engager des dépenses, informez-vous.

Certificat d'occupation commerciale ou d'affaires

Toute personne qui désire exploiter un commerce, une industrie, un établissement financier ou commercial ou qui exerce un métier sur le territoire de Montréal-Nord doit obtenir un certificat d'occupation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Ce certificat est incessible (ne peut être cédé) et doit être affiché bien en vue dans l'établissement en question.

Permis de construction

Vous devez obtenir un permis de construction si vous prévoyez faire d'autres travaux que ceux reliés à l'entretien normal d'un bâtiment (peinture, réparation de joints de brique, réfection de toiture, etc.), notamment :

- La démolition ou la construction d'un bâtiment, la modification de l'aménagement intérieur d'un bâtiment, l'installation ou la modification de fenêtres, de portes ou d'autres éléments extérieurs tels que balcon, terrasse, escalier ou garage, etc.
- L'installation, le remplacement ou le déplacement d'une thermopompe ou d'un appareil de climatisation et l'aménagement ou la transformation de places de stationnement.
- La décontamination du sol et autres.



Permis d'occupation du domaine public

Le conseil d'arrondissement a adopté, en juin 2008, un nouveau règlement qui permet d'encadrer l'empiétement sur le domaine public. Il répond aux besoins exprimés par plusieurs citoyens, organismes et entreprises qui désirent occuper une emprise de la voie publique, moyennant certaines conditions.

Renseignements : 311



Permis pour coupe de trottoir et de bordure de rue

Tout citoyen qui désire élargir ou aménager une entrée d'auto doit faire une demande de permis à la mairie. La Division des permis et des inspections évaluera la demande en fonction de sa conformité au règlement de zonage. Seul l'entrepreneur embauché (sous contrat) par l'arrondissement peut réaliser les travaux. Il sera supervisé par les Travaux publics. La réglementation sur les tarifs, disponible sur le site Internet, déterminera les frais à payer par le citoyen demandeur.

ville.montreal.qc.ca

Permis pour l'installation d'une piscine sur un terrain privé

Pour construire une piscine creusée ou installer une piscine hors terre sur un terrain privé, vous devez vous procurer un permis à la mairie d'arrondissement, au 4243, rue de Charlevoix.

Permis temporaire d'application de pesticides

Depuis 2004, l'utilisation de pesticides est interdite à l'extérieur des bâtiments et plus particulièrement dans un rayon de 5 m des zones sensibles.

Les zones sensibles sont :

- les aires de jeu des parcs municipaux ;
- les terrains de sport fréquentés par des enfants de moins de 14 ans ;
- les terrains des garderies et des écoles ;
- les espaces adjacents aux établissements de santé et de services sociaux ;
- les espaces adjacents aux résidences pour personnes âgées ;
- les espaces adjacents aux lieux de culte.

En dernier recours, pour vous procurer le permis temporaire d'application de pesticides, faites la demande au comptoir d'accueil de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 2^e étage de la mairie, au 4243, rue de Charlevoix.



➤ Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (SUITE)

Salubrité et entretien des logements

Le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* de la Ville de Montréal a pour but d'assurer la salubrité, la sécurité et le bon entretien des logements et des bâtiments résidentiels. Ainsi, le règlement précise notamment les normes minimales relatives à l'entretien, aux dimensions d'un logement, à l'éclairage et à la ventilation, aux appareils sanitaires et à la plomberie, à l'installation électrique et au chauffage. Le règlement a pour but également d'éliminer les problèmes tels que la malpropreté, la vermine, les insectes et les rongeurs, les mauvaises odeurs et les vapeurs toxiques, les infiltrations d'eau, l'humidité et la détérioration du bâtiment.

Si vous pensez que le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* n'est pas respecté dans votre bâtiment, essayez d'abord d'établir une entente avec le propriétaire ou le locataire. Si le problème ne se règle pas, communiquez avec l'arrondissement au 311.

En effet, l'inspecteur de l'arrondissement peut :

- entrer dans un bâtiment ou un logement et l'examiner ;
- exiger une expertise et des correctifs ;
- imposer des amendes ;
- corriger une situation non conforme ;
- évacuer et fermer un logement insalubre.

L'arrondissement n'est pas seul à intervenir dans les questions de salubrité et d'entretien des logements et des bâtiments. (Voir le règlement sur la salubrité)

Autres organismes d'aide

- La **Régie du logement** informe les locataires et les propriétaires de leurs droits et obligations et favorise les rapports harmonieux entre les parties relativement aux clauses du bail résidentiel.
Renseignements : 514-873-2245
- La **Régie du bâtiment du Québec** peut intervenir si les systèmes électriques, les installations de gaz ou les ascenseurs de votre immeuble semblent présenter des problèmes de sécurité. La Régie interviendra si votre propriétaire a été avisé de la situation.
Renseignements : 514-873-0976
- Si vous pensez avoir des problèmes de santé liés au mauvais entretien et à l'insalubrité de votre logement, consultez votre **médecin**. Les personnes en perte d'autonomie doivent communiquer avec le **CLSC** de leur quartier.



Aide financière en habitation

Pour tous les programmes d'aide financière en habitation, nous vous invitons à consulter le site Internet habitermontreal.qc.ca (les renseignements sont mis à jour périodiquement) ou à téléphoner au 311.

Endroits où obtenir des renseignements et déposer votre demande :

- ↘ Mairie d'arrondissement
4243, rue de Charlevoix
- ↘ Direction de l'habitation de la Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 4^e étage, Montréal H2Y 3Y8
Téléphone : 514-872-4630

Dans tous les cas, n'entreprenez pas les travaux avant que l'aide financière ne soit approuvée et que les permis nécessaires ne soient délivrés, sous peine de perdre le droit à l'aide financière. Les travaux doivent être conformes aux règlements applicables.

Programme d'accession à la propriété de 2011

Ce programme aide les ménages qui souhaitent accéder à la propriété. Il offre une aide financière à l'achat d'une propriété neuve, ainsi que le remboursement total ou partiel des droits de mutation (« taxe de bienvenue ») à l'achat d'une propriété neuve, ou d'un duplex ou triplex existant. À noter que les avantages financiers sont bonifiés pour les familles.

Le programme prend fin lorsque les fonds sont épuisés ou à la date d'échéance fixée par ordonnance du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Financé par le gouvernement du Québec, le PAD a pour but d'aider la personne handicapée à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible et adapter le logement qu'elle habite.

Pour en savoir plus sur l'application de ce programme à Montréal, veuillez communiquer avec la Ville de Montréal au 311.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez communiquer avec la Société d'habitation du Québec, en composant le numéro sans frais suivant : 1 800 463-4315 ou par courriel à infoshq@shq.gouv.qc.ca

Vous pouvez également obtenir des renseignements généraux au bureau de Services Québec le plus près de chez vous.

Programme d'aide « Rénovation majeure » et « Rénovation à la carte »

Ces programmes offrent aux propriétaires une aide financière pour rénover ou remplacer certaines composantes intérieures ou extérieures d'immeubles résidentiels ou mixtes. Le programme « Rénovation majeure » peut aussi permettre de démolir et reconstruire un immeuble requérant des travaux importants. Consultez le site habitermontreal.qc.ca, ou contactez la Direction de l'habitation (514-872-4630) pour vous enquerir des modalités.

Programme de stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels

Ce programme offre aux propriétaires-occupants une aide financière pour consolider les fondations de leur résidence quand celles-ci ont été endommagées par un affaissement du sol.

Bâtiment résidentiel endommagé par la pyrite

Les propriétaires montréalais qui ont des problèmes reliés à la pyrite et qui n'ont pas encore exécuté de travaux correctifs peuvent déposer une demande d'aide en vertu de ce programme.

Amélioration de la sécurité

Ce programme a pour but d'améliorer la sécurité dans les bâtiments résidentiels en aidant financièrement les propriétaires d'immeubles locatifs d'au moins neuf logements et de maisons de chambres d'au moins quatre chambres afin d'équiper ces bâtiments de systèmes de sécurité contre les incendies et les effractions.

Logement social et communautaire

Pour être admissible à l'aide financière offerte en vertu du programme AccèsLogis Québec, un projet d'habitation doit d'abord être présenté par une coopérative ou un organisme à but non lucratif.

➤ **Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (SUITE)**

Pour concevoir leur projet et soumettre leur demande d'aide financière, ces organismes promoteurs doivent s'adresser à l'un des quatre experts-conseils reconnus par la Ville :

- Atelier Habitation Montréal, 514-270-8488
- Groupe CDH, 514-849-7800
- Bâtir son quartier, 514-933-2755
- ROMEL, 514-341-1057

De la conception à la réalisation, les projets suivent un processus administratif comportant quatre grandes phases : émergence du projet, préparation du projet, construction ou rénovation et occupation des logements.

Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)

Ce programme accorde une aide financière aux personnes âgées de 65 ans et plus, à faible revenu, afin de les aider à apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement.



Collectes environnementales et recyclage



Arbres de Noël (collecte)

En janvier, il y aura deux collectes d'arbres de Noël naturels :

- mercredi 5 janvier 2011
- mercredi 12 janvier 2011

Ces dates seront confirmées par une annonce locale, en page 7 du Guide de Montréal-Nord, et sur notre site Internet.

Vous devez enlever toutes les parures de l'arbre, puis le déposer en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte, sans nuire aux opérations de déblayage.

Électronique (recyclage)

Donnez votre matériel informatique et vos appareils de technologie de l'information plutôt que de les mettre aux ordures. Voici quelques endroits qui reprennent le matériel informatique.

- Ordinateurs pour les écoles
9000, boulevard Ray-Lawson
Arrondissement d'Anjou
1-877-350-3244
- Écocentre de Saint-Michel
2475, rue des Regrattiers
514-872-3267
- PC recycle
1455, rue Bégin
514-333-7221



Matières recyclables (collecte)

Depuis 2007, une réglementation rend **obligatoire** la récupération des matières recyclables sur tout le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. Que ce soit le secteur résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel, tous sont tenus de participer à la récupération des matières recyclables. Depuis l'implantation de la collecte sélective, des inspecteurs en environnement sillonnent les rues et remettent des constats d'infraction aux contrevenants qui jettent des matières recyclables parmi les ordures ménagères.

- **Collecte sans tri pour tous**
- **Disposition des matières recyclables dans le secteur résidentiel**
 - immeubles de quatre étages et plus
 - par bacs roulants verts ou bleus
Les bacs roulants doivent être rangés dans un endroit où ils ne sont pas visibles de la rue, sauf le jour de la collecte.
 - immeubles de trois étages et moins
 - par sacs transparents clairs ou bleutés



Note – En 2011, l'arrondissement prévoit permettre graduellement l'utilisation de bacs roulants en plus des sacs transparents clairs ou bleutés dans certains secteurs. Renseignements : 311

➤ Direction des travaux publics (SUITE)

➤ Secteur commercial, industriel ou institutionnel

Vous êtes propriétaire ou occupant d'un établissement industriel, commercial, institutionnel ou culturel ou d'un bureau d'affaires à Montréal-Nord ? Vous êtes désormais tenus de recycler vos matières recyclables, si vous ne le faites pas déjà. L'arrondissement offre gratuitement le service de collecte et de transport de vos matières recyclables jusqu'à un maximum de 9 sacs ou de l'équivalent de 3 bacs roulants de 360 litres, une fois par semaine. Au-delà de ce maximum de sacs ou de bacs roulants, vous devez assumer les frais et la coordination de la collecte de vos matières recyclables par contrat privé.

Horaire de la collecte sélective des matières recyclables

➤ Tous les jeudis.

➤ Mettre les sacs ou les bacs en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte, sans nuire aux opérations de nettoyage ou de déblayage.

Renseignements : 311

	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES NON RECYCLABLES
Papiers et cartons	➤ Papier déchiqueté (mis en sac), journaux, magazines, circulaires, bottins, papier d'emballage, feuilles de papier, enveloppes, boîtes de carton, carton ondulé et contenants cartonnés <i>Tetra Pak</i> de jus, de soupe et de vin	➤ Papiers mouchoirs et essuie-tout, papiers et cartons souillés (tasses de carton, boîtes de pizza, etc.), papier carbone, enveloppes matelassées, couches et serviettes hygiéniques
Verre	➤ Bouteilles et contenants de verre quelle que soit leur forme ou leur couleur	➤ Ampoules électriques, tubes fluorescents, vitre (fenêtre), pare-brise, cristal, miroir, porcelaine et céramique
Métaux	➤ Boîtes de conserve (avec ou sans couvercle), canettes, assiettes et papier d'aluminium non souillés et couvercles de métal	➤ Ustensiles de cuisine, chaudrons, vélos, pièces d'automobile, clous, vis, tuyaux et fils
Plastique et autres matières	➤ Plastiques portant les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 ➤ Contenants de boisson gazeuse, de jus ou d'eau, de produits alimentaires (margarine, yogourt, etc.) et de produits d'entretien ou de soins corporels (eau de Javel, shampoing, etc.) ➤ Pellicules souples de plastique (sacs d'épicerie, sacs à pain, poches de lait, sacs <i>Ziploc</i> et film à bulles), couvercles et bouchons de plastique ➤ Pots à fleurs en plastique (ou les rapporter à votre pépiniériste)	Plastiques divers ➤ Plastique portant le numéro 6 ➤ Pailles et bâtonnets de café, cellophanes, jouets, toiles de piscine, rideaux de douche, tuyaux d'arrosage, condoms, cassettes audio et vidéo, seringues, stores, styromousse et caoutchouc Vêtements et tissus* Résidus domestiques dangereux ➤ RDD tels que restes de peinture, médicaments périmés, produits nettoyants, huiles à moteur usées, etc.)

Préparation des matières recyclables

- Vider et rincer les contenants.
- Laisser les étiquettes.
- Séparer les couvercles ou les bouchons des contenants.
- Déposer les contenants, les couvercles ou les bouchons dans le sac ou le bac roulant servant au recyclage, selon le cas.
- Enlever la spirale qui relie les feuilles d'un document.
- Laisser les agrafes qui assemblent les feuilles.
- Déplier les grandes boîtes de carton et les déposer à côté du sac.
- Enlever le sac à l'intérieur des boîtes de carton (céréales, biscuits, etc.).
- Déposer les matières à récupérer sans les trier dans le sac transparent clair ou bleuté ou dans le bac roulant servant au recyclage, selon le cas.

* Vêtements et tissus ne sont pas acceptés par la firme qui traite nos matières recyclables.

Objets encombrants (collecte)

La collecte des objets encombrants (électroménagers, meubles non réutilisables, etc., à l'exception des pneus, des débris de construction ou de démolition) se fait en même temps que la collecte des ordures ménagères, soit le mardi et le vendredi de chaque semaine (service réservé au secteur résidentiel). Déposez vos objets encombrants en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.

Le saviez-vous ?

Mis de l'avant par Hydro-Québec, RECYC-FRIGO offre le service de récupération de vieux réfrigérateurs et de vieux congélateurs à domicile. Si l'appareil a plus de 10 ans et fonctionne encore, RECYC-FRIGO viendra le chercher chez vous et, de plus, Hydro-Québec vous fera parvenir un chèque de 60 \$.

www.recyf-frigo.com

1-877-493-7446 (frigo)

Par mesure de sécurité pour les enfants, enlevez les portes des électroménagers avant de les déposer en bordure de rue.

Assurez-vous que les objets dont vous voulez vous débarrasser sont inutilisables. Avez-vous pensé à offrir les objets dont vous n'avez plus besoin à un organisme caritatif ? L'*Accueil chez Frédéric* est un organisme de charité de Montréal-Nord qui fait partie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Il offre un service de collecte à domicile.

11900, avenue L'Archevêque (meubles, électroménagers, vêtements, jeux, etc.)

514-328-9204

Ordures ménagères (collecte)

- Les jours de collecte sont le mardi et le vendredi.
- Le poids de chaque contenant ne doit pas excéder 25 kg.
- Déposez vos ordures, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.
- Placez-les en retrait du trottoir et de la chaussée.
- Mettez vos ordures ménagères dans des sacs étanches et opaques ou dans des poubelles munies d'un couvercle.

Une question de sécurité

- Ne déposez que les cendres refroidies et éteintes aux ordures ménagères.
- Apportez les seringues usagées dans un contenant en plastique au CLSC ou dans les pharmacies participantes.
- Déposez dans une boîte ou emballez adéquatement tous les objets coupants ou tranchants (verre brisé) avant de les mettre aux ordures.



Résidus domestiques dangereux (RDD) (collecte)

Une unité mobile de collecte de RDD sillonne l'île de Montréal deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Le 28 mai et le 17 septembre 2011, elle sera dans le stationnement de l'aréna Montréal-Nord, 11212, avenue Garon, de 9 h à 17 h. Ces dates et l'emplacement définitif seront confirmés par une annonce locale, en page 7 du *Guide de Montréal-Nord*, et sur notre site Internet.

En tout temps, les citoyens de la Ville de Montréal sont invités à déposer leurs RDD dans les écocentres.

Matières acceptées à la collecte des RDD

Les restes de peinture latex ou alkyde – Les huiles à moteur usées – Les piles alcalines de AAA à D – Les piles rechargeables usées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb – Les batteries d'auto – Les produits nettoyants, acides et basiques – Les solvants comme la térébenthine, le *Varsol* – Les pesticides – Le chlore pour piscine et autres oxydants – Les médicaments périmés – Les adhésifs, époxy et teintures – Les aérosols – Les bouteilles de propane – Les ampoules fluocompactes

Ces produits ne doivent JAMAIS se retrouver parmi vos déchets domestiques et encore moins dans le sac de recyclage.

Assurez-vous que les contenants sont étanches et hors de portée des enfants. Vous ne devez jamais mélanger ces produits, car ils peuvent causer des réactions chimiques dangereuses.



Écocentres de Saint-Michel et de Rivière-des-Prairies

Tous les citoyens qui habitent un secteur résidentiel de la Ville de Montréal peuvent venir déposer gratuitement leurs matières pour le réemploi et le recyclage ou remettre leurs résidus domestiques dangereux à l'écocentre du Complexe environnemental de Saint-Michel ou à l'écocentre de Rivière-des-Prairies.

Veillez noter qu'à l'écocentre de Rivière-des-Prairies, on accorde une surface de 12 m² par adresse pour une année. Au-delà de cette limite, le citoyen doit payer des frais sur le surplus de volume utilisé. Vous devez apporter une preuve de résidence (compte de taxes, compte d'électricité, par exemple).

Les écocentres près de chez vous

Écocentre de Saint-Michel

514-872-3267

2475, rue des Regrattiers (prolongement de la rue D'Iberville, à l'angle de la rue Jarry)

Écocentre de Rivière-des-Prairies

514-868-4277

11400, rue Léopold-Christin (à l'angle du boulevard Henri-Bourassa)

Matières acceptées aux écocentres

- Bois, palettes de bois, bois peint, madriers
- Béton, roc, asphalte, brique, granulat de moins de 40 cm
- Terre non contaminée
- Métaux : fer, aluminium, cuivre, plomb, zinc, fils, gouttières, jantes de pneu, contenants de peinture vides, balustrades
- Portes, fenêtres, matériaux de démolition, toilettes, lavabos, luminaires, matériaux secs, etc.
- Pneus usés, pneus réutilisables (sans jantes)
- Résidus verts, feuilles mortes, arbres de Noël, restants d'émondage
- Réfrigérateurs, cuisinières, laveuses, sècheuses, petits appareils ménagers, vaisselle, lampes, meubles, équipement de bureau, ordinateurs, matériel informatique, cartouches d'encre, vêtements, accessoires vestimentaires, articles et vêtements de sport, lunettes, cellulaires et autres biens réutilisables
- Vélos et pièces de vélo, poussettes, articles pour enfants et jouets
- Livres, papier, carton, plastique, sacs en pellicule de plastique, contenants consignés et de lait
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

Textiles (recyclage)

Que faire des vêtements usagés ? Pourquoi ne pas les offrir à quelqu'un de votre entourage ? Sinon, d'autres options s'offrent à vous, soit la vente-débarras, les bazars ou les friperies. Ou encore les donner à un organisme communautaire de votre choix. Dans la région de Montréal, on dénombre près de 400 entreprises et organismes de récupération de textiles et d'accessoires vestimentaires.

À Montréal-Nord

Accueil chez Frédéric, 11920, avenue L'Archevêque
Village des Valeurs, 5630, boulevard Henri-Bourassa Est

Si vos vêtements sont trop usés, vous pouvez les offrir aux compagnies de fabrication de guenilles.

Leigh textile, 280, rue Marien, Montréal-Est
514-645-8763

Corporation Copnick inc.
6198, rue Notre-Dame Ouest
514-937-9306

Piles et autres matières (recyclage)

Recyclage de piles dans les édifices municipaux

Venez déposer vos piles alcalines de AAA à D, vos piles rechargeables usées, vos piles de téléphones cellulaires et vos téléphones cellulaires dans les boîtes prévues à cet effet aux endroits suivants.

- Mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi
- Maison culturelle et communautaire, 12004, boulevard Rolland
- Bibliothèque Henri-Bourassa, 5400, boulevard Henri-Bourassa Est
- Bibliothèque Charleroi, 4740, rue de Charleroi
- Bibliothèque Belleville, 10400, avenue de Belleville
- Centre de loisirs, 11121, avenue Salk
- Édifice des Travaux publics, 4250, rue de Charleroi
- Caserne n° 17, 4240, rue de Charleroi
- Caserne n° 18, 12012, boulevard Rolland



Endroits qui acceptent les huiles usées, les pneus, les médicaments et les seringues

- La plupart des garages reprennent les pneus, les huiles à moteur usées et les batteries d'automobile.
- Recyclage Granutech est la seule entreprise qui fait de la revalorisation énergétique à partir de copeaux de pneus et qui ramasse les pneus hors normes (surdimensionnés), soit ceux dont la grosseur dépasse 122 cm.
Renseignements : 819-362-7638, recyclagegranutech.com
- Rapportez les médicaments périmés dans les pharmacies.
- Remettez les seringues usagées aux CLSC dans un contenant en plastique muni d'un couvercle.

Restes de peinture

En tout temps, vous pouvez rapporter vos restes de peinture chez certains marchands. Visitez le site ecopeinture.ca pour connaître les marchands participants. La peinture doit être dans son contenant d'origine bien fermé. Certains commerçants n'acceptent que la peinture et refusent les résidus de teinture, de vernis, etc. Nous vous conseillons de téléphoner avant de vous déplacer.

Résidus verts incluant les feuilles mortes (collecte)

D'avril à novembre, l'arrondissement offrira le service de collecte de résidus verts. L'horaire des collectes sera annoncé en page 7 du *Guide de Montréal-Nord* et dans le prochain *InfoNord* de février.

Sont acceptés les résidus verts suivants.



➤ Direction des travaux publics (SUITE)

- Les résidus horticoles de nettoyage et d'autres travaux d'entretien paysager
- Les résidus de déchaumage du jardin
- Les rognures de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage, qui consiste à laisser les rognures de gazon sur le terrain, soit fortement recommandée)
- Les résidus du potager et d'arbres fruitiers
- Les petites branches n'excédant pas 1 m de long et 5 cm de diamètre en fagots, attachés avec des cordes de fibre (broche non acceptée)
- Les feuilles mortes

Utilisez des sacs de plastique orange ou de grands sacs en papier. Déposez les sacs en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.

Renseignements : 311



Déneigement

Au début des précipitations de neige ou de pluie verglaçante, nous épandons des abrasifs et du fondant sur les chaussées et les trottoirs, selon un circuit prédéterminé. Les artères principales, les boulevards, les côtes, les intersections et les zones scolaires sont traités en priorité.

En général, nous commençons le tassement sur les trottoirs après une chute de neige d'environ 2,5 cm. Par contre, le tassement sur les chaussées ne commence qu'après une chute de neige d'environ 5 cm.



Nous effectuons le chargement après une chute de neige d'environ 15 cm. La neige est chargée dans des camions sur l'ensemble du territoire, ce qui représente un volume d'environ 750 000 m³, au cours d'un hiver moyen.

Nouvelles mesures

Des mesures spéciales seront adoptées pour les tempêtes de plus de 30 cm, entre autres l'arrondissement désignera huit voies réservées aux autobus et six routes neige. Tous les citoyens touchés par cette mesure seront informés personnellement.

ville.montreal.qc.ca/deneigement



Surveillez la signalisation et respectez les interdictions de stationnement.

Si votre véhicule a été remorqué, communiquez avec la Direction des travaux publics, au 514-328-4000, poste 4100 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

Éclairage de rue

Nous encourageons les citoyens à nous prévenir quand un lampadaire ou un feu de circulation est défectueux. Afin d'accélérer la réparation, veuillez préciser l'adresse de l'immeuble le plus proche du lampadaire ou l'intersection du feu de circulation.

311 ou 514-328-4000, poste 4100 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca



Horticulture

La végétation joue un rôle important dans un milieu urbain densément peuplé comme Montréal-Nord. En plus de filtrer les poussières de la ville, la flore a un impact sur la qualité de vie. En embellissant notre milieu de vie, elle produit un effet positif sur notre moral. Les horticulteurs de l'arrondissement s'affairent à embellir et à entretenir tous les espaces verts publics de Montréal-Nord. Chaque année, ils fleurissent les 47 plates-bandes, la terrasse Yves-Ryan et les 81 bacs à fleurs. Ils entretiennent 428 000 m² de surface gazonnée, y compris les 28 parcs de l'arrondissement. En 2010, ils ont mis en terre plus de 290 000 plants de fleurs annuelles, ont planté plus de 350 arbres et en ont émondé environ 1 000.



Parcs et équipements

L'arrondissement compte 28 parcs et 13 îlots de verdure d'une superficie totale de plus de 43 hectares. Le conseil d'arrondissement poursuit ses efforts de création d'espaces verts et de parcs de proximité tout en améliorant graduellement les équipements sportifs. (Voir le tableau sur le rabat au dos du Répertoire.)

Propreté

La venue du printemps oblige le déploiement rapide des équipes de cols bleus affectées au ménage, afin de faire disparaître les saletés accumulées pendant l'hiver sur les 180 km de rue et les 324 km de trottoir de l'arrondissement. Dès le 1^{er} mars, si la température extérieure semble bien installée au-dessus de 3 °C, l'opération du grand nettoyage est amorcée pour environ six semaines. Pendant cette période, le passage du balai mécanique n'est pas aussi assidu que durant la belle saison, mais pour faciliter les travaux, nous vous demandons quand même de respecter les panneaux interdisant le stationnement. Dès la fin des opérations du grand ménage du printemps, le passage des balais mécaniques reprend son horaire hebdomadaire.

Après le grand ménage printanier, il y a l'entretien courant qui demande un effort continu. Entre autres, il faut vider plus de 560 poubelles tous les jours. La propreté demeure un enjeu et une responsabilité que se partagent l'arrondissement et ses citoyens. Voici quelques consignes à suivre pour aider à garder l'arrondissement propre.

- Ramasser les excréments de son chien.
- Respecter les horaires des collectes.
- Déposer les ordures à la poubelle.
- Respecter le mobilier urbain.

Nettoyage des rues

Du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, veuillez observer les panneaux interdisant le stationnement certains jours pendant une courte durée, afin de permettre le passage du balai mécanique. Vous éviterez ainsi une contravention.

Réfection des routes

De mai à novembre, de nombreux chantiers s'activent dans les rues de l'arrondissement pour remettre en état des tronçons du réseau routier. Les sommes consacrées à l'amélioration de notre réseau routier constituent des investissements à long terme. Par conséquent, ces travaux sont financés à même le *Programme triennal d'immobilisations*. La Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique destiné à moderniser le réseau d'aqueduc et d'égout. Lorsqu'elle remplace ou refait une canalisation dans notre arrondissement, nous en profitons pour arrimer les travaux de réfection complète de cette rue.

Facteurs de détérioration de la chaussée

- Les sels de déglacage
- La densité de la circulation routière
Un seul camion lourdement chargé équivaut à 50 000 automobiles.
- Les périodes successives de gel et de dégel
- Les coupes dans la chaussée
- L'apparition de nids-de-poule

La formation de nids-de-poule est le phénomène qui extériorise le degré de dégradation de la chaussée. Les nids-de-poule sont le résultat d'une réaction en chaîne de plusieurs facteurs. Les périodes de gel et de dégel, l'âge de la chaussée et le passage incessant de véhicules contribuent à l'affaiblissement de la chaussée.

Nous encourageons les citoyens à nous signaler les nids-de-poule en nous précisant l'adresse de l'immeuble le plus proche ou l'intersection des rues.

311 ou 514-328-4000, poste 4100 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca



➤ Ressources humaines



RESSOURCES HUMAINES

4255, place de l'Hôtel-de-Ville
Montréal-Nord (Québec) H1H 1S4
Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Le vendredi, de 8 h à 13 h
Renseignements : 514-328-4000, poste 4090
Courriel : rharr@mtlnord.ca

Offres d'emploi de l'arrondissement

C'est à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe que l'on gère les offres d'emploi de l'arrondissement.

Vous pouvez consulter la liste des offres d'emploi de la Ville de Montréal dans toutes les mairies d'arrondissement et les bureaux Accès Montréal ou sur le site Internet, à ville.montreal.qc.ca

Pour un emploi à Montréal-Nord, transmettre votre demande d'emploi ou votre *curriculum vitae*, en main propre, par la poste ou par courriel, à l'adresse ci-dessus.

➤ Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social



DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

4255, place de l'Hôtel-de-Ville
Montréal-Nord (Québec) H1H 1S4
Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Le vendredi, de 8 h à 13 h
Renseignements : 514-328-4000, poste 4150

Soutien aux organismes à but non lucratif

Les organismes à but non lucratif agréés par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord peuvent recevoir un appui financier et technique de l'arrondissement. Ils doivent en faire la demande en remplissant un document qu'ils peuvent se procurer au 4255, place de l'Hôtel-de-Ville.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4077

Prêt de locaux

Les organismes agréés peuvent avoir accès gratuitement à des locaux pour la tenue de leurs activités.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4267



Culture

Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord

La Maison culturelle et communautaire abrite une bibliothèque, une salle de spectacle de 234 sièges où la troupe de danse *Bouge de là* réside six semaines par année, une salle de répétition, une salle d'exposition, une agora, les bureaux administratifs de l'organisme *Un itinéraire pour tous* et 16 salles réservées aux activités communautaires, incluant un studio d'enregistrement et de radio communautaire, le CPE *Mini-Fée* et un petit restaurant géré par *Les Fourchettes de l'Espoir*.

12004, boulevard Rolland
Renseignements : 514-328-4000, poste 5640
ville.montreal.qc.ca/mtlnord
Du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h*
Samedi et dimanche, de 8 h à 17 h*

** L'horaire est sujet à changement.*

Des bibliothèques à votre service !

Les bibliothèques de Montréal-Nord se sont jointes depuis peu au réseau informatique des bibliothèques publiques de Montréal. L'abonnement demeure gratuit pour tous les résidents et une carte unique donne accès à l'ensemble des services des bibliothèques de la Ville de Montréal. Vous pouvez dorénavant emprunter, réserver et retourner vos documents dans n'importe laquelle des bibliothèques de Montréal.

Les bibliothèques de Montréal-Nord vous invitent à venir découvrir toute la gamme de services gratuits mis à votre disposition. Elles vous offrent des collections de livres, de revues, de disques et de films, l'accès à des ordinateurs et à Internet ainsi que la possibilité de participer à une centaine d'activités d'animation. Les abonnés peuvent emprunter et réserver divers documents et profiter sur place des services personnalisés de référence et d'aide au lecteur. De plus, les organismes peuvent également bénéficier de plusieurs services répondant à leurs besoins particuliers.

Service de proximité par excellence, les bibliothèques de Montréal-Nord continuent d'être parmi les plus performantes au Québec, avec près de neuf prêts/habitant (au-delà de la moyenne québécoise de six prêts/habitant), pour un total annuel de près de 750 000 prêts.

Coordonnées

Bibliothèque Henri-Bourassa

5400, boulevard Henri-Bourassa Est
Section des adultes : 514-328-4000, poste 4125
Section des enfants : 514-328-4000, poste 4134

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

12002, boulevard Rolland
Renseignements : 514-328-4000, poste 5626

Bibliothèque Charleroi

4740, rue de Charleroi
Section des adultes : 514-328-4000, poste 4135
Section des enfants : 514-328-4000, poste 4238

Bibliothèque Belleville

10400, avenue de Belleville
Renseignements : 514-328-4000, poste 4140

Services en ligne

Nelligan, un catalogue unique à l'ensemble des bibliothèques de Montréal, permet de naviguer simultanément dans la collection de Montréal-Nord et celles des autres arrondissements. Vous pouvez y consulter votre dossier, effectuer des réservations et des renouvellements. Il suffit de vous rendre à l'adresse <http://nelligan.ville.montreal.qc.ca>

Le site de l'arrondissement informe également l'utilisateur sur nos services et activités : <http://ville.montreal.qc.ca/mtlnord> et cliquer sur Bibliothèques.



➤ Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (SUITE)

Horaires des bibliothèques

Horaires normaux

(jusqu'au 31 mai et du 6 septembre au 31 décembre 2011*)

BIBLIOTHÈQUES	LUNDI AU JEUDI	VENDREDI	SAMEDI ET DIMANCHE
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	10 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi**		9 h à 13 h	12 h à 17 h
Belleville			

Horaires d'été

(du 1^{er} juin au 5 septembre 2011*)

BIBLIOTHÈQUES	LUNDI AU JEUDI	VENDREDI	SAMEDI ET DIMANCHE
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	12 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi**		9 h à 13 h	
Belleville			

* Les bibliothèques seront fermées les jours fériés suivants : 1^{er} et 2 janvier, 22, 24 et 25 avril, 23 mai, 24 juin, 1^{er} juillet, 5 septembre, 10 octobre, 24, 25 et 26 décembre 2011. Consulter l'InfoNord pour en savoir davantage sur les heures d'ouverture pendant la période des fêtes.

** Le fonds d'archives Yves-Ryan est ouvert le mardi, de 13 h à 16 h.

Services offerts

Abonnement

L'abonnement aux bibliothèques est gratuit pour les résidents de Montréal. La carte de bibliothèque est obligatoire pour l'emprunt de documents. Le détenteur de la carte est responsable de son abonnement et de toutes les transactions effectuées en son nom. Les parents sont responsables des documents empruntés par leurs enfants.

L'abonné doit informer sans délai les bibliothèques de tout changement dans ses coordonnées ou renseignements personnels. De faux renseignements peuvent entraîner la suspension de l'abonnement et la reprise de la carte.

Collections

Les bibliothèques vous offrent des romans, des albums, des BD et des livres sur tous les sujets, pour les adultes et pour la jeunesse, des films en format DVD et VHS, des disques compacts, des CD-ROM, des revues et des journaux, des ouvrages de référence spécialisés et plus encore.

Fonds d'archives Yves-Ryan

Le fonds d'archives Yves-Ryan peut être consulté sur place à la bibliothèque Charleroi. Il comprend 1 mètre linéaire de textes, 114 cassettes vidéo, 86 plaques, 44 murales, 6 médailles, 1 collier d'office et des centaines de photographies.

Prêt et renouvellement

L'abonné peut emprunter jusqu'à 25 documents à la fois, dont 5 DVD dans une même bibliothèque et 40 documents dans l'ensemble du réseau des bibliothèques. La durée du prêt est de 21 jours pour les livres et documents audiovisuels et de 7 jours pour les DVD et les revues. La date d'échéance d'un prêt est inscrite sur le reçu remis à l'abonné au moment de la transaction. Les renouvellements de prêt peuvent être effectués sur place, par téléphone ou sur Internet.

L'abonné qui rapporte un document après la date d'échéance doit payer les frais de retard prévus à cet effet. Les frais de retard sont de 0,25 \$/jour/document pour les abonnés adultes (14 à 64 ans) jusqu'à concurrence de 3 \$ et de 0,10 \$/jour/document pour les abonnés enfants (13 ans et moins) ou aînés (65 ans et plus) jusqu'à concurrence de 2 \$. Le prêt de document est suspendu si le solde dû dépasse 3 \$.

L'abonné est responsable de remettre les documents à temps et en bon état. Si un document est abîmé, l'abonné doit payer les frais de réparation ou de remplacement, selon le cas. Les documents perdus doivent être remboursés par l'abonné. Si un document perdu et payé est retrouvé moins de six mois après le paiement des frais, l'abonné peut être remboursé si le document retourné est en bon état.

Des frais administratifs non remboursables de 5 \$ sont perçus pour chaque document perdu ou endommagé.

Prêt entre bibliothèques

À partir de chez vous, ou en vous présentant à votre bibliothèque habituelle, vous pouvez faire la demande d'un document que les bibliothèques de Montréal ne possèdent pas. Une recherche dans le Catalogue des bibliothèques du Québec nous permettra de dénicher ce dont vous avez besoin dans la plupart des bibliothèques publiques, universitaires et gouvernementales partout au Québec. Ce service élargi de prêt entre bibliothèques est coordonné par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4140

Prêt à domicile

Les personnes à mobilité réduite qui sont dans l'impossibilité de se rendre à la bibliothèque peuvent se prévaloir du service de prêt à domicile.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4144

Référence

Le personnel compétent et dévoué des services de référence et d'aide aux lecteurs est là pour répondre à vos questions et pour vous assister dans vos recherches.

Ordinateurs, Internet et bureautique

Dans chacune des bibliothèques, des ordinateurs sont mis à la disposition des abonnés. L'accès aux ordinateurs permet le travail de bureautique et l'accès gratuit à Internet. Chaque abonné peut utiliser les ordinateurs pour un maximum de deux heures par jour et huit heures par semaine sur l'ensemble du réseau de Montréal-Nord. La réservation d'ordinateur n'est pas obligatoire, mais est fortement recommandée.

À l'aide de son ordinateur portable, un usager peut également avoir accès à Internet sans fil. Dans les bibliothèques, il est rigoureusement interdit de consulter des sites à caractère haineux, discriminatoire ou pornographique.

Pour des frais minimes, les abonnés peuvent se prévaloir de l'impression (0,10 \$ la page), de la photocopie noir et blanc (0,10 \$ la copie), la photocopie couleur (1 \$ la copie) et de la télécopie (1 \$ l'envoi).

Services aux collectivités

Les organismes culturels, les écoles, les CPE et les garderies peuvent bénéficier de services dans l'une ou l'autre des bibliothèques de Montréal-Nord. Au cours des visites, une grande variété d'animations peut être adaptée selon les besoins.

Des espaces disponibles pour tous

Les artistes professionnels et amateurs en arts visuels peuvent exposer leurs œuvres dans les bibliothèques de l'arrondissement. Les organismes agréés à caractère culturel peuvent réserver l'une de nos salles d'animation. Les étudiants abonnés aux bibliothèques de Montréal-Nord ont accès à des espaces pour le travail de groupe. Dans tous les cas, une réservation est nécessaire.

➤ Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (SUITE)



Activités pour tous

Navette Biblio

Toutes les trois semaines, la bibliothèque Henri-Bourassa offre aux aînés de Montréal-Nord un service de transport gratuit en autobus à la bibliothèque ainsi qu'une activité sur place, spécialement conçue pour eux. Il s'agit d'un moment privilégié pour explorer la gamme des services offerts par les bibliothèques.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4144

Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord

Les membres de la dynamique Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord se rencontrent chaque semaine afin d'échanger sur l'histoire et de partager une foule de renseignements liés à la recherche historique et généalogique.

Club Lecto

Ce club de lecture est un lieu privilégié pour échanger autour de livres choisis. D'intéressantes rencontres avec des écrivains sont également au calendrier.

Soirées de jeux vidéo

La bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire met à la disposition des jeunes de Montréal-Nord des jeux vidéo sur ordinateurs et consoles. Implantée à l'hiver 2009, cette initiative est une première au Québec. Avec l'assistance sur place d'animateurs et de spécialistes, la bibliothèque accueille les jeunes de 13 à 25 ans. Cette activité est réalisée en collaboration avec le centre des jeunes l'*Escale* et l'organisme *Les Fourchettes de l'espoir*.

Heures du conte et ateliers scientifiques

Tous les samedis à 14 h, une heure du conte ou un atelier d'animation sont offerts en alternance dans l'une ou l'autre des bibliothèques :

- *Il était une fois...* pour les 3 à 5 ans, à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
- *Les livres s'envolent*, pour les 5 ans et plus, à la bibliothèque Belleville
- *Animaginaire*, pour les 6 à 9 ans, à la bibliothèque Henri-Bourassa
- *Club Tournesol*, des livres et des expériences scientifiques amusantes pour les 6 ans et plus, à la bibliothèque Charlevoix

Une naissance, un livre

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux, le goût des livres et de la lecture. Les parents des enfants de 0 à 12 mois sont invités à inscrire leur bébé à la bibliothèque et à demander le sac-cadeau *Une naissance, un livre*. Il accompagnera magnifiquement les petits croqueurs de livres dans leurs découvertes.

Encore plus...

Les bibliothèques de Montréal-Nord offrent d'autres activités à leur programme d'animation. Pour en savoir plus, consultez l'*InfoNord*, le *Calendrier culturel* ou notre site Internet.

Sports et loisirs

Activités aquatiques

Piscines extérieures – Accès gratuit

Horaire (dès le samedi 18 juin 2011)

- du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h
- le samedi et le dimanche, de 10 h à 17 h

Endroits

- Piscine du parc Charleroi, 10975, avenue Alfred
- Piscine du parc Ottawa, 10341, avenue de Lausanne
- Piscine du parc Primeau, 4209, rue de Castille
- Piscine du parc Saint-Laurent, 11614, avenue Salk



Pataugeoires

Les pataugeoires sont réservées aux jeunes enfants dont la taille est inférieure à 1,22 m.

Surveillance parentale

Le parent ou gardien d'un enfant âgé de moins de 3 ans, d'un enfant présentant un handicap, visible ou non, ou de celui qui ne sait pas nager doit assurer en tout temps une surveillance vigilante sur l'enfant et, le cas échéant, aviser le sauveteur. Le parent ou gardien doit porter un maillot de bain.

Horaire (dès le vendredi 24 juin 2011)

- du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- le samedi et le dimanche, de 13 h à 16 h

Endroits

Les pataugeoires sont situées dans les parcs suivants : Charleroi, Henri-Bourassa, Lacordaire, Le Carignan, Ménard, Monty, Oscar, Ottawa, Pilon, Primeau, Sabrevois, Sauvé, Saint-Laurent et Tardif.

Jeu d'eau

La piscine du parc Ottawa est équipée d'un jeu d'eau. Le site, clôturé pour des raisons de sécurité, est ouvert au public tous les jours de la semaine, selon l'horaire de la piscine extérieure.

Les horaires ainsi que les dates d'ouverture et de fermeture des piscines extérieures, des pataugeoires et du jeu d'eau peuvent être modifiés sans préavis.

Renseignements : 514-328-4000, poste 7902

Piscines intérieures

Piscine Henri-Bourassa
12005, avenue Laurier
514-328-4171



Avis – Veuillez prendre note que la piscine Calixa-Lavallée est présentement fermée en raison de travaux majeurs.

Calendrier 2011 des inscriptions – Cours offerts dans les piscines intérieures

SESSION	DÉBUT DES INSCRIPTIONS POUR LES RÉSIDANTS	DÉBUT DES INSCRIPTIONS POUR LES NON-RÉSIDENTS
Hiver	5 janvier	6 janvier
Printemps	11 avril	13 avril
Été	13 juin	15 juin
Automne	24 août	29 août

La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.
L'horaire et la liste des cours seront publiés dans les bulletins municipaux *InfoNord*.

➤ Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (SUITE)

Généralités

- Une preuve de résidence est **OBLIGATOIRE** au moment de l'inscription et du paiement des cours de natation. Le bail n'est pas une preuve de résidence.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.
- Les frais indiqués ne sont valables que pour les résidents de Montréal.
- Un cadenas est fortement recommandé pour verrouiller votre case.

Natation libre

Durant la natation libre, **un adulte en maillot de bain doit être présent en tout temps à la piscine** et veiller constamment sur l'enfant dont la taille est de moins de 1,22 m, de même que sur l'enfant qui souffre d'un handicap ou qui ne sait pas nager. Le port du bonnet de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés.

La natation libre pour adultes est réservée aux 18 ans et plus. Il est possible de nager sur une longueur de 25 m dans un couloir précis durant ces périodes. De plus, à la piscine Henri-Bourassa, les saunas sont à votre disposition uniquement durant les cours de natation et la natation libre pour les adultes.

L'horaire de la natation libre sera publié dans les bulletins municipaux *InfoNord*.

Clubs aquatiques – Renseignements et inscriptions

Maîtres nageurs (20 ans et plus)	514-328-4000, poste 4167
Natation (CNMN)	514-328-4000, poste 4167
Plongeon (CPMN)	514-328-4000, poste 4167
Nage synchronisée (Aquana)	514-328-4000, poste 4173

Activités dans les arénas

Les arénas sont ouverts de septembre à avril.

Patinage libre gratuit pour tous

Consultation des horaires : 514-328-4155

Aréna Henri-Bourassa

12000, boulevard Rolland

Patinage libre pour tous

Mardi : de 16 h à 17 h
Jeudi : de 16 h 15 à 17 h 30
Dimanche : de 12 h 15 à 13 h 30

Patinage libre pour les bouts de chou

Vendredi : de 9 h 15 à 10 h 30

Patinage libre pour les aînés

Mercredi : de 11 h 30 à 13 h

Patinage libre pour les adultes

Samedi : de 20 h 15 à 21 h 30

Atelier du PRO : 514-328-4162

Lundi : de 20 h à 22 h
Mardi : de 16 h 30 à 21 h 30
Mercredi : de 19 h 30 à 21 h 30
Jeudi : de 16 h 30 à 20 h
Vendredi : de 13 h à 15 h 30 et
de 20 h 30 à 22 h 30
Samedi : de 10 h à 19 h
Dimanche : de 12 h à 18 h



Aréna Montréal-Nord

11212, avenue Garon

Patinage libre pour tous

Lundi : de 16 h 15 à 17 h 30

Vendredi : de 16 h 15 à 17 h 30

Patinage libre pour les bouts de chou

Jeudi : de 8 h 30 à 10 h

Atelier du PRO : 514-328-4163

Lundi : de 17 h 30 à 21 h

Mardi : de 17 h 30 à 22 h

Mercredi : de 18 h 30 à 21 h

Jeudi : de 19 h 30 à 21 h 30

Vendredi : de 17 h 30 à 22 h

Samedi : de 15 h à 21 h

Dimanche : de 9 h à 20 h 30

Aréna Fleury

3700, rue Fleury

Patinage libre pour tous

Lundi : de 16 h 15 à 17 h 30

Mercredi : de 16 h 15 à 17 h 30

Samedi : de 16 h 45 à 18 h

Dimanche : de 16 h 45 à 18 h

Patinage libre pour les bouts de chou

Mardi et jeudi : de 9 h 15 à 10 h 30

Atelier du PRO : 514-328-4161

Lundi : de 17 h 30 à 21 h 30

Mardi : de 19 h 30 à 21 h 30

Mercredi : de 17 h 30 à 21 h 30

Jeudi : de 17 h 30 à 20 h 30

Vendredi : de 19 h à 22 h 30

Samedi : de 10 h à 17 h

Dimanche : de 9 h à 22 h 30

Patinoires extérieures

Une patinoire extérieure pour le hockey et une autre pour le patinage libre sont aménagées dans chacun des parcs suivants :

➤ Charleroi, Le Carignan (*patinoire Bleu, Blanc, Bouge*), Oscar, Sauvé et Aimé-Léonard (*patinage libre seulement*)

Tous les jours, des plages horaires sont réservées pour la pratique du patinage libre et du hockey libre à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, au parc Le Carignan.

Renseignements : 514-328-4150, poste 5

Glissoires

Place aux familles ! Venez dévaler les pentes enneigées aménagées aux parcs Pilon et Ottawa.



➤ Règlements de A à Z

Nous procédons à la révision du *Règlement de zonage*. De plus, tous les titres marqués d'un astérisque peuvent subir des modifications au cours de 2011. Les modifications seront publiées dans le bulletin *InfoNord* et sur notre site Internet.

* Abri temporaire

- Les abris temporaires sont autorisés du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'année suivante.
- Ils ne doivent servir qu'au remisage de véhicules automobiles.
- Tout chauffage y est interdit.
- Seuls sont permis les abris préfabriqués, prévus à cet effet, pouvant être assemblés ou démontés rapidement et construits d'une structure de tubes en acier galvanisé. Cette structure doit être recouverte d'une toile synthétique fibreuse, imperméabilisée, translucide et ignifuge, de ton blanc. Les abris en bois ou en polyéthylène sont prohibés.

Alarme

Un système d'alarme de vol ou d'incendie qui se déclenche sans qu'un rapport de police indique qu'il y a eu vol, incendie, tentative de vol ou début d'incendie, que ce soit dans une maison ou un établissement d'affaires, constitue une infraction, et le propriétaire est passible d'une amende.

Avertisseur de fumée

- Un avertisseur doit être installé dans chaque logement et entre les aires où l'on dort.
- Le propriétaire du bâtiment doit installer les avertisseurs et prendre les mesures pour assurer leur bon fonctionnement.
- Le propriétaire doit installer une pile neuve dans chaque avertisseur de fumée à l'arrivée d'un nouveau locataire du logement ou de la chambre.
- Le propriétaire doit fournir les directives d'entretien des avertisseurs de fumée. Celles-ci doivent être affichées dans un endroit facile d'accès pour la consultation par les locataires.
- Le locataire d'un logement ou d'une chambre qu'il occupe pour une période de six mois et plus doit prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs situés à l'intérieur du logement ou de la chambre. Cela comprend le changement de pile au besoin.



Bruit ou travaux bruyants

De 21 h à 7 h, les travaux susceptibles de faire du bruit sont interdits dans les endroits situés à moins de 153 m d'une maison habitée.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.

Chauffage au bois

Les poêles à bois, tout romantiques qu'ils soient, sont une source importante d'émissions polluantes. Afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, la Ville de Montréal a adopté un règlement, le 27 avril 2009, portant sur ce qui suit :

- Dans le présent règlement, les mots « combustible solide » signifient : toute matière solide avec laquelle on peut faire du feu.
- L'installation, à l'intérieur d'un bâtiment, de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide est interdite.
- L'installation d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSA-B415.1 est permise.

Circulaires

Pour une question de salubrité et de propreté des lieux publics, il est défendu d'amonceler, d'empiler ou de jeter des circulaires dans les rues ou les ruelles et sur les trottoirs de l'arrondissement.

Les citoyens qui ne désirent pas recevoir de circulaires n'ont qu'à apposer une vignette « pas de circulaires », disponible au Bureau d'accès Montréal (BAM), 4243, rue de Charlevoix.

* Clôture, haie et muret

Vous avez le droit de délimiter votre terrain à l'aide d'une clôture, d'une haie ou d'un muret sans demander la permission à votre voisin, pour autant que ceux-ci soient situés entièrement sur votre terrain. Par contre, vous devez respecter les normes établies par la réglementation.

Pour la haie

Hauteur maximale

- ▮ 0,9 m lorsqu'elle est située en façade d'un bâtiment, dans le triangle de visibilité ou près d'une entrée d'auto, et 2 m pour le reste du terrain.

Espacement

- ▮ Un espace libre d'au moins 0,3 m doit être maintenu en tout temps entre la haie et le dos du trottoir.



Contrôle animalier (voir Autres services : animaux)

Conversion d'immeuble en copropriété

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la conversion d'immeubles locatifs est encadrée par la *Loi sur la Régie du logement* (L.R.Q., c. R-8.1) et le *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisé* (RGCA03-10-0003).

Déneigement

Durant les opérations de chargement de la neige, la Direction des travaux publics est autorisée à faire installer, un minimum de quatre heures à l'avance ou dans un délai moindre dans les cas d'urgence, une signalisation temporaire prohibant le stationnement pour permettre le déblaiement de la neige. Des panneaux amovibles orange sont accrochés aux panneaux de signalisation existants.

- ▮ Laissez un dégagement de 46 cm libre de tout obstacle, entre le trottoir et le terrain privé, afin de faciliter le passage des chenillettes.
- ▮ Garez votre véhicule à 30 cm au plus de la bordure de trottoir et de façon qu'aucune pièce d'équipement du véhicule, incluant les rétroviseurs extérieurs, ne fasse saillie sur le trottoir, afin de faciliter le passage des chenillettes.
- ▮ Notez que tout véhicule garé alors qu'une signalisation temporaire est en place peut être remorqué. Pour récupérer votre véhicule, communiquez avec la Direction des travaux publics, au 514-328-4100, en tout temps.



Dérogation mineure

Une dérogation mineure est une procédure d'exception établie par un règlement en vertu duquel le conseil d'arrondissement autorise la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux, en cours ou complétés, qui ne rencontrent pas toutes les dispositions des règlements d'urbanisme, mises à part celles qui ont trait à l'usage et à la densité d'occupation du sol.

Une dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande et si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété.

Pour obtenir une dérogation mineure, le citoyen doit adresser une demande à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et payer tous les frais exigibles. La demande sera ensuite transmise au comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui formulera une recommandation au conseil d'arrondissement.

➤ Règlements de A à Z (SUITE)



Entretien d'un terrain

Tout terrain, vague, partiellement ou entièrement construit, doit être maintenu en bon état de propreté. La pelouse d'un terrain privé doit avoir au plus 15 cm de hauteur et doit être bien entretenue. Les pelouses mortes ou les terrains en terre battue ne sont pas tolérés. Le propriétaire, le locataire ou l'occupant est responsable de l'entretien de la pelouse sur un terrain privé ainsi que sur l'emprise de rue.

Escalier

Pour assurer la sécurité des personnes, tout escalier servant d'issue doit être maintenu dans un bon état d'entretien et libre d'obstruction. De plus, il doit permettre d'atteindre le sol sans difficulté.

* Essences d'arbre non permises

Le peuplier, le saule à haute-tige ainsi que l'érable argenté sont des essences d'arbre que nous interdisons de planter, de laisser planter ou de faire planter.



Graffiti

Dessiner un graffiti sur le mobilier urbain ou sur les édifices municipaux est considéré comme une infraction passible d'une amende, car c'est un acte de détérioration des biens publics, sauf aux endroits prévus à cet effet.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.

Herbe à poux

L'herbe à poux, aussi appelée *Ambrosia artemisiifolia* ou Ambrosie, se reconnaît à ses feuilles très dentelées et minces, sa tige velue et sa couleur d'un vert grisâtre. L'herbe à poux cause de nombreux problèmes de santé à l'être humain. De plus, elle a des conséquences fâcheuses sur l'environnement et l'agriculture.

En juillet, la plante produit des fleurs d'un vert plus pâle, qui poussent en épis. Le pollen dégagé par ces fleurs en août provoque la rhinite allergique, communément appelée rhume des foins, causant une série de malaises : éternuements à répétition, congestion des sinus, écoulement nasal, démangeaison du nez, du palais et des yeux, larmoiement et toux, pouvant aller jusqu'à la crise d'asthme et à la bronchite chez certains sujets.

L'herbe à poux affectionne les sols arides, secs et ensoleillés pour se reproduire. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle prolifère aux abords des trottoirs, des rues et des terrains vagues.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, tout propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment est responsable de l'entretien du terrain qu'il occupe. Il doit donc s'assurer que le terrain est exempt d'herbe à poux. La destruction des plants, par arrachage ou tonte, avant la floraison, reste le meilleur moyen de limiter les effets nuisibles de ce fléau. Il ne faut pas confondre l'herbe à poux et l'herbe à puce, ces deux mauvaises herbes ayant des effets nocifs différents. L'herbe à puce produit une sève qui, au toucher, donne des démangeaisons cutanées, tandis que l'herbe à poux produit du pollen causant des réactions allergiques. On peut donc y toucher et l'arracher sans problème. C'est un petit geste utile à notre communauté.

Marche inutile du moteur d'un véhicule immobilisé

Le *Règlement sur la nuisance causée par un véhicule moteur* interdit à tout conducteur de laisser tourner le moteur de son véhicule durant plus de trois minutes quand celui-ci est immobilisé sur une voie publique ou privée, sauf quand la température atteint -10 °C et qu'il faut dégivrer le véhicule. Ce règlement a été adopté dans le but de réduire les gaz à effet de serre.

Veuillez noter que le règlement permet d'établir des constats sur le domaine public au nom du propriétaire du véhicule même si celui-ci n'est pas dans son véhicule. La contravention est simplement déposée sur le pare-brise.

Si l'hiver on veut se réchauffer, l'été on veut se rafraîchir en climatisant. Or, le règlement s'applique à longueur d'année.



Neige

Vous ne devez pas déposer, jeter ou permettre que soit déposée ou jetée de la neige provenant de votre terrain dans la rue ou la ruelle, sur le trottoir ou la place publique.

Parcs

Les parcs, les pistes cyclables et les sentiers piétonniers sont accessibles au public, de 6 h à minuit, à l'exception des parcs Monty et Tardif. En effet, il est défendu de se trouver dans ces parcs de 18 h à 6 h, sauf entre le 15 mai et le 15 octobre où il est défendu de s'y trouver de 21 h à 6 h.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, nous demandons aux citoyens de respecter les interdictions suivantes, dans tous les parcs et sur les pistes cyclables et les sentiers piétonniers de l'arrondissement.

- Circuler à bicyclette, en patins à roues alignées, en planche à roulettes, en skis à roulettes ou sur un véhicule-jouet, sauf aux endroits spécialement conçus à cette fin.
- Promener ou laisser promener un animal domestique (à l'exception des chiens-guides) dans un parc, avec ou sans laisse. Les chiens en laisse sont acceptés dans le parc Pilon pour accéder à l'aire d'exercice canin.
- Faire un feu de joie, un feu de cuisson ou un feu d'artifice et allumer des pétards ou des pièces pyrotechniques, sauf avec l'autorisation expresse du conseil ou du directeur de l'arrondissement.
- Utiliser des armes à feu ou des fusils pour le tir ou la chasse.
- Jeter, lancer ou tirer des boulets, des pierres ou autres projectiles.
- Faire fonctionner des modèles réduits de fusée, d'avion ou de tout engin pouvant voler.
- Dormir, se tenir debout, s'étendre sur les bancs ou les utiliser à d'autres fins que celle de s'y asseoir.
- Circuler avec un véhicule routier, sauf pour les véhicules municipaux et ceux autorisés par le directeur.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.



➤ Règlements de A à Z (SUITE)



Patrimoine

Qu'est-ce qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ? C'est un ensemble de normes plus exigeantes pour un secteur déterminé de l'arrondissement afin de préserver le patrimoine architectural urbain. Le propriétaire doit fournir les plans d'architecture de construction du bâtiment ou d'aménagement du terrain au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le dossier sera examiné par le CCU afin de s'assurer de la conformité du projet, selon les objectifs et les critères d'évaluation. La décision sans appel sera rendue par le conseil d'arrondissement qui approuvera avec ou sans condition ou rejettera le plan. Lorsque la demande est approuvée par le conseil d'arrondissement, le requérant peut obtenir tous les permis requis pour la réalisation du projet.

Piscines privées

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte fermée sur tous les côtés. Un mur de la résidence peut former une partie de l'enceinte à la condition qu'il ne soit pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer. L'enceinte doit avoir les caractéristiques suivantes.

- Avoir une hauteur d'au moins 1,5 m.
- Empêcher le passage d'un objet sphérique de 5 cm de diamètre.
- Être dépourvue de tout élément de fixation, de saillie ou d'une partie ajourée pouvant faciliter l'escalade.
- La porte de l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur, dans la partie supérieure de la porte, permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Veuillez noter qu'une haie ou des arbustes ne constituent pas une enceinte.

Piscines publiques

Règles à suivre dans les piscines municipales

- Toute personne admise doit respecter les règles de sécurité, les ordres du sauveteur en devoir et la signalisation.
- L'enfant dont la taille n'atteint pas 1,22 m n'est admis à la piscine qu'aux activités ou aux cours organisés par le directeur ou le chef de la section des activités aquatiques. Il doit alors être accompagné d'un parent ou d'un gardien.
- Le parent ou gardien d'un enfant en bas âge dont la taille est de moins de 1,22 m, d'un enfant souffrant d'un handicap visible ou non visible ou d'un enfant qui ne sait pas nager doit être présent en maillot de bain et assurer une surveillance vigilante. Il doit aviser le sauveteur de toute information utile à la sécurité de cet enfant.
- L'enfant dont la taille atteint 1,22 m ou plus est admissible sans parent ou gardien à une piscine.
- Les enfants en bas âge doivent porter une couche spécialement conçue et à l'épreuve des fuites.
- Le port du maillot est obligatoire. La nudité totale ou partielle est interdite.



Protection rime avec interdiction...

Il est donc interdit :

- de fumer dans la piscine ou aux alentours ;
- de courir, crier, blasphémer, cracher, se moucher sans l'utilisation d'un mouchoir de papier, uriner, déféquer, se bousculer, trépider, s'attrouper ou s'agiter ;
- d'utiliser un instrument sonore, des haut-parleurs, une radio ou un sifflet sans l'autorisation du directeur ou du chef de la section des activités aquatiques ;
- de pratiquer la plongée en apnée durant les périodes réservées à la natation libre ;
- d'utiliser des appareils cellulaires, des assistants numériques personnels, des caméras ou tout autre appareil pouvant prendre des photos.

L'accès est interdit aux personnes souffrant d'une éruption cutanée contagieuse, d'une plaie ouverte ou de toute autre affection cutanée contagieuse.

Piste cyclable

- Le conducteur d'une bicyclette qui circule sur une piste cyclable doit respecter la signalisation. En cas de conflit entre cette signalisation et celle des automobilistes, la signalisation destinée à assurer la sécurité du cycliste prime.
- Il est interdit de courir ou de marcher sur une piste cyclable.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.

Planche à roulettes

La planche à roulettes est une activité sportive très populaire auprès des jeunes. Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour des raisons de sécurité, cette activité est autorisée uniquement dans les endroits spécialement aménagés pour ce sport, aux parcs Pilon et Henri-Bourassa. Le port du casque est fortement recommandé.

Ramonage

Nous désirons vous rappeler que le ramonage des cheminées n'est pas un luxe. Les appareils producteurs de chaleur comme le foyer, le poêle à bois, le tuyau de fumée, le tuyau d'évacuation, la cheminée et leurs accessoires doivent être ramonés à la fréquence nécessaire pour les maintenir en bon état à tout moment.

Un inspecteur peut demander un rapport de conformité en tout temps. Ce rapport doit être rédigé et signé par une personne ayant la compétence et la formation nécessaires pour établir la conformité. Le ramoneur doit être inscrit à la Régie des entreprises de construction du Québec et être en règle. Méfiez-vous des faux représentants.

*** Remises, cabanons et autres bâtiments accessoires**

Les cabanons, les remises et autres bâtiments accessoires (sauf les abris d'auto et les garages) sont autorisés dans l'arrondissement, mais certaines règles de base doivent être respectées.



➤ Règlements de A à Z (SUITE)

Salubrité

Un bâtiment ou un logement ne doit pas porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents ou du public en raison de l'utilisation qui en est faite ou de l'état dans lequel il se trouve.

Sont prohibés et doivent être supprimés :

- la malpropreté, la détérioration ou l'encombrement d'un bâtiment principal, d'un logement, d'un balcon ou d'un bâtiment accessoire ;
- la présence d'animaux morts ;
- l'entreposage ou l'utilisation de produits ou de matières qui dégagent une odeur nauséabonde ou des vapeurs toxiques ;
- le dépôt d'ordures ménagères, de déchets ou de matières recyclables ailleurs que dans un récipient prévu à cette fin ;
- l'encombrement d'une sortie de secours ou d'un passage désigné en cas d'évacuation du bâtiment ;
- un obstacle empêchant la fermeture et l'enclenchement d'une porte dans une séparation coupe-feu exigée ;
- la présence de glace ou de condensation sur une surface intérieure autre qu'une fenêtre ;
- l'amas de débris, de matériaux, de matières gâtées ou putrides et d'excréments ou d'autres états de malpropreté ;
- la présence de vermine, de rongeurs, d'insectes ou de moisissure visible ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de ceux-ci.

* Thermopompe

L'installation d'une thermopompe est permise à condition de respecter les règles suivantes.

Vous devez respecter les niveaux de bruit autorisés à l'extérieur d'un bâtiment selon les périodes de la journée.

- Ne pas dépasser 60 dB, de 7 h à 19 h.
- Ne pas dépasser 55 dB, de 19 h à 22 h.
- Ne pas dépasser 50 dB, de 22 h à 7 h.



* Vente-débaras (vente de garage)

La vente-débaras est permise en respectant les conditions suivantes.

- Deux ventes-débaras sont permises par année et par terrain occupé par une résidence.
- La durée maximale d'une vente-débaras est fixée à trois jours.
- La marchandise ne doit jamais être exposée dans l'emprise de la rue et ne doit pas causer d'obstruction visuelle pour les automobilistes.
- Trois affichettes temporaires, au maximum, sont permises pour annoncer la vente. Ces affichettes doivent être retirées rapidement, au plus tard deux jours après la vente.
- Les heures permises sont de 9 h à 17 h.



Voies réservées

Sur les voies réservées aux autobus et aux taxis, il est interdit à tout autre véhicule de circuler, sauf :

- sur une distance de 30 m, pour accéder à un terrain privé ou pour le quitter ;
- pour faire un virage à droite à une intersection, à partir de l'endroit indiqué sur la chaussée par une ligne simple, diagonale et discontinue.

Les voies réservées sont désignées par une macle (losange allongé). Les panneaux de signalisation indiquent à qui les voies sont réservées, ainsi que les jours et les heures où la restriction est en vigueur.

L'application de ce règlement est assurée par le Service de police : 514-280-2222.

➤ Services aux entreprises et développement économique

Centre local de développement (CLD) et Corporation de développement économique et communautaire (CDÉC)

Logés dans les locaux de l'ancienne cour municipale de Montréal-Nord depuis août 2003, ces deux organismes à but non lucratif ont été créés par des gens du milieu pour soutenir et favoriser l'entrepreneuriat et le développement économique de Montréal-Nord.

Le CLD a principalement pour mission d'aider les nouvelles entreprises et les travailleurs autonomes à s'installer à Montréal-Nord, de soutenir leur évolution et de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes, ce qui permettra de créer une relève d'entrepreneurs.

Le CLD constitue un guichet unique qui offre aux entrepreneurs, en vertu d'ententes signées avec des partenaires, une gamme de services gratuits de soutien aux entreprises existantes ou en démarrage et aux travailleurs autonomes, notamment :

- Formation
- Exportation
- Rédaction de plans d'affaires et de marketing
- Recherche de financement
- Financement par l'entremise de fonds spéciaux
- Subventions pour jeunes promoteurs

Quant à la CDÉC, elle voit au développement économique, de concert avec les responsables de l'arrondissement et en accord avec le plan d'urbanisme de Montréal-Nord, en favorisant la mise en place de projets émergents qui favorisent la création et le maintien d'emplois.

Les deux organismes sont actuellement gérés par M. Jean C. Touchette.

11211, avenue Hébert
Montréal-Nord (Québec) H1H 3X5
Renseignements : 514-353-7171
Télécopie : 514-353-5832
Courriel : info@cldmn.qc.ca
Site Internet : www.cldmn.qc.ca

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN)

La CCIMN est un regroupement volontaire d'entreprises et de cadres, hommes et femmes, qui se sont réunis dans le but de promouvoir le progrès social, commercial et industriel de leur communauté. Pour y arriver, elle joue un rôle de catalyseur socioéconomique et de porte-parole de la communauté d'affaires nord-montréalaise.

La CCIMN favorise le développement économique et social de sa région et de sa communauté et voit aux intérêts de ses membres grâce à son leadership et à son pouvoir de représentation et d'action.

Centre commercial Place Bourassa
6000, boulevard Henri-Bourassa Est, bureau 006A
Montréal-Nord (Québec) H1G 2T6
Renseignements : 514-329-4453
Télécopie : 514-329-5373
Courriel : info@ccimn.qc.ca
Site Internet : ccimn.qc.ca





Organismes de recherche d'emploi

Centre local d'emploi de Montréal-Nord

Ce centre offre ses services aux citoyens à la recherche d'un emploi et aux entreprises qui souhaitent embaucher des employés. Il dresse un programme sur mesure pour les personnes qui cherchent un emploi et leur donne de l'information sur le marché de l'emploi.

5872, boulevard Léger, bureau 200
Montréal-Nord (Québec) H1G 6N5
Renseignements : 514-321-5665
Site internet : www.emploi Quebec.net

Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé-Rond-Point jeunesse au travail

Cet organisme offre un service d'orientation scolaire et professionnelle et aide les jeunes de 16 à 35 ans à se trouver un emploi, en tenant compte de leurs compétences.

Rond-point jeunesse au travail
4981, rue de Charlevoix, bureau 202
Montréal-Nord (Québec) H1G 2Z2
Renseignements : 514-327-5555
Site internet : www.cjebourassasauve.com

Impulsion-travail

Cet organisme offre un service professionnel d'orientation scolaire. Il dresse un bilan des compétences des chercheurs d'emploi. Il aide les citoyens de 30 ans et plus à se trouver un emploi.

5181, rue d'Amiens, bureau 300
Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9
Renseignements : 514-327-1363
Site internet : www.impulsion-travail.com

Santé

Renseignements généraux

Urgence : 911

Info-Santé : 811

Info-Santé est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des infirmiers fournissent de l'information et des conseils sur les problèmes de santé et de nature sociale. Au besoin, l'appelant sera orienté vers des ressources plus appropriées.

Depuis 2004, l'hôpital Fleury, le CLSC d'Ahuntsic, le CLSC de Montréal-Nord et les centres d'hébergement de Louvain, Laurendeau, Légaré et Paul-Lizotte ont été regroupés pour former le **Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et de Montréal-Nord**.

Un numéro de téléphone unique : 514-384-2000

CLSC d'Ahuntsic
1165, boulevard Henri-Bourassa Est

CLSC de Montréal-Nord
11441, boulevard Lacordaire

Services offerts aux deux CLSC

- Services infirmiers – Centre de prélèvements
 - CLSC d'Ahuntsic : du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 11 h 30
 - CLSC de Montréal-Nord : du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 11 h
- Services psychosociaux
- Services médicaux, selon certaines modalités
- Service de périnatalité et à la petite enfance
- Service de soutien à domicile
- Service de santé publique
- Service d'authentification de la carte d'assurance-maladie
- Service d'action communautaire

Hôpital Fleury

2180, rue Fleury Est

Centre de prélèvements : du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 13 h

Centre d'hébergement de Louvain

9600, rue Saint-Denis

Centre d'hébergement Laurendeau

1725, boulevard Gouin Est

Centre d'hébergement Légaré

1615, rue Émile-Journault

Centre d'hébergement Paul-Lizotte

6850, boulevard Gouin Est

Aide téléphonique

Centre de crise IRIS	514- 388-9233
Déprimés anonymes	514- 278- 2130
Suicide-Action Montréal	514- 723-4000
Aggression sexuelle	514- 934-4504
Gai-écoute	514- 866-0103
Ligne parents	514- 288-5555
Tel-jeunes	514- 288-2266
Tel-ânés	514- 353-2463
Tel-Aide (jour et nuit)	514- 935- 1101
Protection de la jeunesse (DPJ)	514- 896-3100
S.O.S. Violence conjugale	514- 873-9010
Urgence Toxico (drogue, alcool, jeu)	514- 288- 1515
Centre Dollard-Cormier	514- 385- 1232



➤ Sécurité publique

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Urgence : 9-1-1

Poste de quartier 39

6100, boulevard Henri-Bourassa Est

Téléphone : 514 280-0139, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Bureau de la prévention : 514 280-0439

Site internet : www.spvm.qc.ca

Heures d'ouverture du comptoir de service aux citoyens

De 9 h à 19 h, 7 jours sur 7

En dehors des heures d'ouverture, vous trouverez un téléphone à l'entrée du poste pour communiquer avec le 9-1-1.

Mission

Le Service de police de la Ville de Montréal a mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique. Pour ce faire, il doit prévenir le crime et les infractions ou en rechercher les auteurs pour les citer en justice. Il doit également veiller à l'application des lois en vigueur au Québec ainsi que des règlements, des résolutions et des ordonnances municipales.

Ses membres doivent remplir cette mission dans le respect le plus complet des lois du pays, et plus particulièrement de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne*, afin d'assurer un service axé sur l'équité sociale.

Pour accomplir sa mission, le SPVM doit entretenir un partenariat important avec la communauté. C'est pourquoi il prône l'ouverture par le biais d'une écoute active pour se rapprocher de la communauté qu'il sert. C'est ainsi que le personnel du SPVM contribue au développement d'un milieu paisible et sécuritaire.

Le poste de quartier 39 compte parmi son personnel une conseillère en concertation civile dont le mandat est le suivant :

- Concevoir et favoriser des modes d'échange formels et informels avec les partenaires communautaires et institutionnels.
- Représenter le poste de quartier 39 et siéger aux comités de travail ainsi qu'aux tables de concertation.
- Travailler en complémentarité avec les agents sociocommunautaires et l'ensemble des policiers du poste de quartier.
- Agir à titre de conseillère et de médiatrice pour résoudre des conflits sociaux.
- Élaborer et mettre en œuvre une planification stratégique de concertation à Montréal-Nord, en lien avec les plans d'action municipaux, à l'échelle régionale et locale.



Service de la sécurité incendie de Montréal

Premier service en importance au Québec et deuxième au Canada, le Service de la sécurité incendie de Montréal (SSIM) a pour mission de sauvegarder les vies humaines, de protéger les biens et de préserver l'environnement des citoyens de l'agglomération de Montréal. Par la prévention, l'éducation du public, l'action communautaire et les interventions en cas d'incendies, d'urgences médicales ou de toute autre situation d'urgence, le SSIM contribue à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et au développement durable de la communauté montréalaise.

L'arrondissement de Montréal-Nord compte deux casernes de pompiers qui sont placées sous la région 5 du SSIM. En tout temps, un capitaine, un lieutenant et cinq pompiers au minimum sont en devoir, à chaque quart de travail, dans les casernes numéros 17 et 18 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Pour signaler une situation d'urgence, composez le 9-1-1.

Renseignements sur la prévention : 514-872-3800

Section de l'éducation du public : 514-872-4684

Attestation d'intervention : 514-872-3775

Programme pour personnes à mobilité réduite : 514-872-3775 (voir à la section santé)

Courriel : sim@ville.montreal.qc.ca

Site internet : ville.montreal.qc.ca/sim

Service de premiers répondants

Afin d'optimiser le temps de réponse et d'être aux côtés des victimes d'urgences vitales le plus promptement possible, la Ville de Montréal a implanté le service de pompiers premiers répondants. Les pompiers de l'arrondissement de Montréal-Nord offrent ce service depuis octobre 2007. Il ne faut plus s'étonner de voir arriver un camion d'incendie à la rescousse de personnes en détresse, sans aucun incendie à l'horizon. Le pompier premier répondant est formé pour pratiquer les soins de base, afin de stabiliser l'état du patient avant l'arrivée des techniciens ambulanciers d'Urgence-Santé. En effet, l'emplacement même des casernes permet aux pompiers, dans bien des cas, d'intervenir plus tôt et de sauver des vies.

Caserne 17

4240, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec) H1H 1T3

Caserne 18

12012, boulevard Rolland
Montréal-Nord (Québec) H1G 3W1

Quelques conseils

- Établir un plan d'urgence en cas d'incendie.
- Repérer les sorties de secours.
- Prévoir un lieu de rassemblement.
- Faire des exercices d'évacuation.
- Changer les piles des avertisseurs de fumée aux changements d'heure, au printemps et à l'automne.



➤ Animaux

Aire d'exercice pour chiens au parc Pilon

L'arrondissement a aménagé une aire clôturée au parc Pilon où il est possible de faire courir les chiens en toute liberté. C'est à l'*Association canine de Montréal-Nord*, organisme partenaire, que l'arrondissement a confié la gestion des activités qui se déroulent à l'intérieur de l'aire d'exercice. Le propriétaire de chien qui désire utiliser l'aire d'exercice canin doit devenir membre de l'*Association canine de Montréal-Nord*.

Prix de la carte de membre pour 2011 : 10 \$

Renseignements : Benoît Villeneuve, 514-588-2530

SPCA : la fourrière animale

L'arrondissement confie le service de la fourrière à la SPCA. Ce contrat est valable jusqu'au 31 janvier 2011. Surveillez l'annonce en page 7 du *Guide de Montréal-Nord*, notre site Internet ou le prochain *Infonord* (février 2011) pour connaître le nom de l'organisme qui assurera le service de fourrière après cette date.

L'accueil

La société reçoit tous les animaux dont les citoyens doivent se départir, en dernier recours.

L'urgence

La SPCA est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour toutes les situations d'URGENCE, comme un sinistre, un accident ou une nuisance mettant en cause un animal sur le territoire de l'arrondissement.

La collecte

La SPCA recueille les animaux vivants, blessés, errants ou morts.

Les services suivants sont gratuits :

- Le citoyen apporte l'animal directement au bureau de la SPCA.
- Le citoyen apporte l'animal au point de service hebdomadaire du vendredi, sur rendez-vous au 514-268-9098, dans le stationnement de l'aréna Montréal-Nord, 11212, avenue Garon, plus précisément au deuxième palier du stationnement de l'aréna près de l'avenue Hébert, et ce, de 10 h à 11 h.
- La collecte d'un animal errant ou faunique.

Des frais s'appliquent aux services suivants :

- Collecte, à la résidence d'un citoyen, d'un animal lui appartenant, dans un délai de 36 h et moins : 25 \$
- Collecte urgente, à la résidence d'un citoyen, d'un animal lui appartenant, dans un délai de 12 h et moins : 35 \$.

L'hébergement

Tout animal recueilli par la société sera gardé trois jours ouvrables, aux frais du propriétaire, soit 20 \$ par jour.

Services spéciaux

Le prêt sans livraison d'une cage de capture pour animal sauvage, moyennant le paiement d'un dépôt de garantie remboursable de 100 \$.

Le prêt et la livraison d'une cage de capture (sauf en période hivernale)

En dernier recours, l'entreprise prêterait une cage de capture au résident qui n'arrive pas à déloger un animal. Dès que celui-ci a capturé l'intrus, il doit obstruer le terrier, car l'animal sera libéré au même endroit. Autrefois, la SPCA capturait les animaux de la faune urbaine pour les euthanasier ou les relouer. Les biologistes ont vite compris l'inutilité de ces gestes, car peu de temps après, les animaux se reproduisent pour prendre la place des disparus. Les animaux se multiplient en fonction de deux conditions : l'alimentation et la nidification. C'est pourquoi il est impératif de ne pas nourrir les animaux sauvages, de bien fermer les poubelles et d'obstruer les endroits qui pourraient servir de terrier.

L'euthanasie par injection

Les raisons acceptées pour euthanasier un animal sont les suivantes : raisons humanitaires, agressivité, vieillesse ou maladie grave. Des frais de 35 \$ sont exigibles pour euthanasier un animal, et les frais de collecte sont en sus, le cas échéant.

SPCA

5215, rue Jean-Talon Ouest

Montréal (Québec) H4P 1X4

Téléphone : 514-735-2711

Site internet : www.spcamontreal.com



Règlements

Les inspecteurs de l'arrondissement veillent à faire respecter les règlements. Tout gardien d'animal doit connaître les huit règles d'or suivantes, afin d'éviter un constat d'infraction.

- Aucun acte de cruauté envers les animaux n'est toléré.
- Il est défendu d'avoir plus de deux chiens par logement. De même, vous ne pouvez avoir plus de trois animaux domestiques par logement.
- Tout chien âgé de 60 jours et plus doit porter un collier et une médaille d'identité qui se vend 25 \$, entre autres, à la mairie d'arrondissement.
- Ramassez immédiatement les matières fécales de votre animal et disposez-en de façon hygiénique.
- Dans les rues ou sur les trottoirs, tenez toujours votre chien en laisse (longueur maximale de 2,5 m). Les animaux domestiques sont interdits dans les parcs ainsi que sur les terrains de jeu, les pistes cyclables et les places publiques, sauf les chiens-guides qui accompagnent les personnes non voyantes ou malentendantes. Pour se rendre à l'aire d'exercice canin du parc Pilon ou en revenir, tenez votre chien en laisse et empruntez les allées seulement.
- Gardez votre animal sur votre propriété. Surveillez-le afin de l'empêcher de causer des blessures aux personnes et aux autres animaux ou des dommages à la propriété.
- L'aboiement d'un chien constitue une nuisance sonore.
- Seuls les animaux domestiques suivants sont autorisés sur le territoire de l'arrondissement : chien, chat, cobaye (cochon d'Inde), hamster, lapin miniature, tortue, souris et oiseau.

De plus, toute personne qui nourrit, garde ou autrement attire des mouettes, des pigeons, des goélands, des écureuils ou tout autre animal vivant en liberté dans les limites de l'arrondissement constitue une nuisance, contrevient au règlement et est passible d'une amende.

Renseignements : 311

Transport Communauto

Communauto est une entreprise qui s'est donné pour mission de changer le monde, rien de moins. Elle veut nous inciter à modifier nos habitudes de mobilité automobile. Pour ce faire, l'entreprise met des véhicules à la disposition exclusive de ses membres.

Abonnez-vous et accédez à un parc d'automobiles qui se louent à petits prix pour une demi-heure, une heure, une journée, ou plus.

Depuis l'automne dernier, l'arrondissement de Montréal-Nord est servi par deux stations : la mairie d'arrondissement et la bibliothèque Belleville, où les voitures sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Renseignements : 514-842-4545 ou 311

Site internet : www.communauto.com



Transport (SUITE)

Autobus express 467 Saint-Michel

La voie réservée sur le boulevard Saint-Michel, aménagée pour la ligne 467 express Saint-Michel, comprend quatre arrêts à Montréal-Nord : boulevard Industriel, rue Fleury, boulevard Henri-Bourassa et boulevard Gouin. Ce projet, qui comporte un nombre limité d'arrêts, une voie réservée et des mesures prioritaires pour bus aux feux de circulation, a pour but d'améliorer la rapidité et le confort des déplacements en bus sur cet axe routier. La ligne part de la station de métro Joliette, passe par la station Saint-Michel et termine sa course à l'intersection des boulevards Saint-Michel et Gouin.

Navette Or – Autobus 252 et 257

Voir le circuit sur le plan de l'arrondissement au rabat du dos du présent répertoire.

La Société de transport de Montréal (STM) a mis sur pied plusieurs lignes d'autobus pour les aînés. Les navettes Or 252 et 257 servent les aînés de Montréal-Nord.

Navette Or 252

Le service est offert lundi, mercredi et vendredi, de 9 h 30 à 15 h 15.

Arrêts

- Centre de loisirs, à l'angle de l'avenue Salk et de la rue de Charlevoix
- Bibliothèque Henri-Bourassa, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et Sainte-Colette
- CLSC de Montréal-Nord, place Levasseur, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et Lacordaire
- Place Bourassa, à l'angle du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Désy
- Place Désy – Smart Centre
- Piscine Henri-Bourassa, à l'angle des boulevards Rolland et Maurice-Duplessis
- Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, à l'angle du boulevard Rolland et de la rue Pascal
- Mail Léger-Langelier, à l'angle des boulevards Langelier et Léger
- Résidences : Complexe Gouin-Langelier, Tours Gouin, Aimé-Léonard, Manoir Gouin
- Résidences : Château Beaurivage, Cascades des Prairies et Domaine des Prairies
- Résidence : Fil de l'eau
- Résidence : Cité-Rive

Navette Or 257

Cette navette sert principalement les aînés de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies et de quelques résidences de Montréal-Nord pour les conduire, entre autres, aux Galeries d'Anjou.

Le service est offert mardi et jeudi, de 9 h à 16 h.

Arrêts

- Galeries d'Anjou (à l'entrée du magasin Sears)
- Résidence : Pavillon Montfort
- Résidence : Marcel-Roy
- Résidences : Complexe Gouin-Langelier, Tours Gouin, Aimé-Léonard, Manoir Gouin
- Résidences : Château Beaurivage, Cascades des Prairies et Domaine des Prairies
- Résidence : Fil de l'eau
- Résidence : Cité Rive
- Centre récréatif de Rivière-des-Prairies
- Habitations Marie-Victorin
- CLSC de Rivière-des-Prairies
- Résidence Lionel-Bourdon, Intermarché et Promenade du dollar
- Bibliothèque et centre communautaire de Rivière-des-Prairies
- Centre aquatique de Rivière-des-Prairies
- Résidence de Rivière-des-Prairies

➤ Services aux personnes vivant avec une déficience

Le loisir, une porte vers l'intégration

AlterGo

L'organisme *AlterGo* gère le programme d'accompagnement en loisir, en partenariat avec l'ensemble des villes et des arrondissements de l'île de Montréal et avec la collaboration de plusieurs organismes, dans le but de faciliter l'intégration des personnes vivant avec une déficience.

Téléphone : 514-933-2739, poste 215 (ATS)

Le répertoire des activités en ligne :

www.altergo.net/repervmp/indexrep.htm

Courriel : info@altergo.net

www.altergo.net

Vignette d'accompagnement

touristique et de loisir (VATL)

www.vatl-tlcs.org

Téléphone : 514-933-2739, poste 241

Courriel : jean@altergo.net

www.altergo.net/programmes/vignette.html

Le programme d'accompagnement

en loisir (PACL)

Renseignements sur le programme :

www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport

Renseignements pour Montréal :

AlterGo : 514-933-2739, poste 219

Courriel : jean@altergo.net

www.altergo.net/programmes/accloi.html

Guichet unique de diffusion de livres adaptés au Québec

La Grande Bibliothèque, en collaboration avec la Magnétothèque, offre à tous les Québécois ayant une déficience visuelle la possibilité de se procurer une panoplie de documents multisupports. Tout sous le même toit. Des livres en braille, des livres sonores et des documents numériques sont offerts et livrés gratuitement au domicile de l'abonné par Postes Canada.

Abonnement au service par la poste et à tous les services de prêt

Magnétothèque : 514-282-1999 ou 1-800-361-0635

Courriel : info@lamagnetothèque.qc.ca

www.lamagnetothèque.qc.ca

Prêt à domicile aux bibliothèques de Montréal-Nord

Les personnes qui ne peuvent se rendre à la bibliothèque ou profiter d'un prêt de groupe peuvent se prévaloir, après entente, du service de prêt à domicile.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4144

Transport adapté

Société de transport de Montréal (STM) et carte d'accompagnement

Renseignements : 514-280-8211, poste 4

Renseignements sur les services de transport en commun adapté : 514-280-8211

Site internet : www.stm.info/t-adapte/index.htm

Carte d'accompagnement en transport interurbain par autocar...

pour des voyages touristiques en toute liberté

Renseignements : 418-522-7131, poste 26, et

demander Stéfanie Johnston

Site internet : www.apaq.qc.ca

Stationnement réservé devant la résidence

Renseignements : 311

Faire parvenir votre demande :

À l'attention du comité de l'environnement

Section de la circulation

Monsieur Alain Legault, directeur des Travaux publics

4250, rue de Charlevoix, Montréal-Nord (Québec) H1H 1T3

Vignette de stationnement amovible de la SAAQ

SAAQ à Montréal : 514-873-7620 ou le 311 et ATS/ATME au 514-954-7763

www.saaq.gouv.qc.ca

Enregistrement des personnes à mobilité réduite

Un sinistre, un incendie ! Dormez sur vos deux oreilles. Le Service de la sécurité incendie offre un programme qui permet aux pompiers de repérer et d'évacuer rapidement les personnes ayant un problème de mobilité, grâce à un système informatisé. La personne à mobilité réduite n'a qu'à remplir un formulaire.

Inscription : 514-872-3775 ou le 311



➤ Services aux personnes vivant avec une déficience (SUITE)

Le Programme d'adaptation de domicile (PAD)

La Société d'habitation du Québec fournit une aide financière au propriétaire ou au locataire d'un logement de manière à réaliser les travaux nécessaires pour rendre accessible le logement habité par une personne handicapée.

Il faut faire la demande auprès de la Société d'habitation du Québec.

Téléphone : 1-800-463-4315
Télocopieur : 1-418-643-4560
www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/adapter_domicile.html

Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain (RAAMM)

Publiphone

Le publiphone est une ligne téléphonique interactive gratuite pour les personnes ayant une déficience visuelle, les analphabètes et les nouveaux arrivants.

Il suffit de téléphoner au 514-277-4401, poste 4
Du lundi au vendredi, après 16 h 30
Samedi et dimanche : 24 heures sur 24

Systèmes d'aide à l'audition

Salle Oliver-Jones de la Maison culturelle et communautaire (bande FM 106,5).

Pour avoir accès à la liste complète des endroits qui offrent le service d'aide à l'audition, consulter le site.

Site internet : www.adsmq.org



Liste des organismes

Déficience auditive

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)

514-842-8706 (ATS)
Site internet : www.aqepa.surdite.org/coordmontreal.htm

Association sportive des sourds du Québec (ASSQ)

514-252-3049 (ATS)
Site internet : www.assq.org
Courriel : info@assq.org

Centre de loisirs des sourds de Montréal (CLSM)

514-383-0012 (ATS)
Relais Bell : 1-800-855-0511
Site internet : www.surdite.org/clsm

Déficience intellectuelle et autisme

Ami du déficient mental

514-527-7671
Courriel : ldj.admi@videotron.net

Amis de l'Est pour la déficience intellectuelle

514-648-0254
Site internet : lesamisdelest.com/
Courriel : lesamisdelest@hotmail.com

Association de Montréal pour la déficience intellectuelle

514-381-2307, poste 28
Site internet : www.amdi.info

Autisme et troubles envahissants du développement Montréal

514-524-6114
Site internet : www.autisme-montreal.com

Corporation L'Espoir

514-367-3757
Site internet : www.corporationespoir.org

La gang à Rambrou

514-254-9889, poste 215
Courriel : rambrou@gmail.com

La joie des enfants

514-270-0338
Site internet : www.pages.videotron.com/ljje

Le centre Didache

514-274-9358
Site internet : <http://www.centredidache.com/ljje>
Courriel : centredidache@avantages.net

Les compagnons de Montréal

514-727-4444
Site internet : www.compagnonsdemtl.com/index.htm
Courriel : compagnons@compagnonsdemtl.com

La fédération Gymn-Eau Montréal

514-721-3663
Site internet : www.gymn-eau.org
Courriel : gymn_eaumontreal@yahoo.ca

Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont

514-872-6598
Site internet : www.loisirsstjeanvianney.qc.ca
Courriel : loisirsstjeanvianney@hotmail.com

Olympiques spéciaux du Québec

514-843-8778
Site internet : www.josq.qc.ca
Courriel : info@olympiquesspeciaux.qc.ca

Parrainage civique Montréal

514-843-8813
Site internet : www.parrainagemontreal.org

Parrainage civique Les Marronniers

514-374-9050
Site internet : www.pcmarronniers.com
Courriel : pcm.info@bellnet.ca

Prolongement à la famille de Montréal

514-504-7989
Site internet : upfm.ca
Courriel : info@upfm.ca

Déficience physique**Association de loisirs des personnes handicapées physiques de Montréal**

514-352-5119
Site internet : alphamontreal.ca
Courriel : alpha@mainbourg.org

Association québécoise des traumatisés crâniens

514-274-7447
Site internet : www.aqtc.ca

Association québécoise de voile adaptée

514-694-8021
Site internet : www.aqvaqc.com
Courriel : info@aqvaqc.com

Centre action

514-366-6868
Site internet : www.centreaction.org
Courriel : info@centreaction.org

Centre communautaire Radisson

514-252-1671
Site internet : <http://centreradisson.org>
Courriel : ccr@biz.videotron.ca

Centre d'intégration à la vie active (CIVA)

514-935-1109
Site internet : www.civa.qc.ca
Courriel : info@civa.qc.ca

Centre Philou

514-739-4861
Site internet : www.centrephilou.org

Club de l'âge d'or Le Grillon

514-643-9014
Courriel : agrillon@total.net

Corpuscule danse

514-759-5316
Site internet : www.corpusculedanse.com

Loisirs Le Grillon

514-353-6869
Courriel : lesloisirslegrillon@hotmail.com

Loisir Soleil

514-759-6522
Courriel : loisir.soleil@videotron.ca

Juni-sport

514-498-4808
Site internet : www.juni-sport.com
Courriel : juni-sport@mainbourg.org

Viomax

514-527-4527, poste 2410
Site internet : www.viomax.org
Courriel : informations@viomax.org

Déficience psychique**Centre de jour L'Échelon**

514-351-0836
Site internet : www.maisonechelon.ca
Courriel : cdj@maisonechelon.ca

Déficience visuelle**Association des sports pour aveugles de Montréal (ASAM)**

514-252-3178, poste 3536
Site internet : www.sportsaveugles.qc.ca

Fondation des aveugles du Québec

514-259-9470
Site internet : www.aveugles.org
Courriel : info@aveugles.org

Hiboux de Montréal

450-463-1710, poste 515
Site internet : www.typhlophile.com

Toutes déficiences**Solidarité de parents de personnes handicapées**

514-254-6067
Site internet : www.spqh.net

Société pour les enfants handicapés du Québec

514-937-6171
Site internet : www.enfantshandicapes.com

Visions sur l'art Québec

514-487-1891, poste 119
Site internet : www.vsaq.org
Courriel : vsaq@vsaq.org

VOUS NE ROULEZ PAS? COUPEZ LE MOTEUR!



Montréal-Nord
Montréal 

Québec 

Le Répertoire des services est une production de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe.

Coordination

Hugues Chantal
Claire Gélinas

Rédaction

Valérie Morin, Steve Côté, Alain Fournier, Claire Gélinas,
Marie-France Goulet, Philippe Leporé, Cécile Lointier,
Marie-Josée Roussy et David Sauvé

Nous remercions également

Jean Allard d' *AlterGo*, Nicola Cardone, Steve Côté,
Johanne Couture, Benoit Ferland, Mélissa Giurini,
Marie-Agnès Guichard, Anne-Marie Juneau, France Lacas,
Mathieu Lapierre, Alain Legault, Valérie Morin,
Marie Marthe Papineau, Lucie Pelletier, Line Perrotte,
Mario Quesnel, Johanne Quessy, David Sauvé,
Claudiel Toussaint

Révision linguistique

Marielle DeLorme
Révision d'épreuve : Dorothy-Ann Donovan

Graphisme

Jutras design

Photographie

Archives de l'arrondissement, Éric Bolté, Vincenzo d'Alto,
Caroline Durocher, Daniel Duplessis, Denis Labine, Robert
Laliberté, François Pesant, Jacques Pharand, Sylvie Trépanier
et Martin Viau

Impression

Imprimerie Transcontinental

Tirage

43 500 exemplaires

Dépôt Légal

978-2-9807588-0-5

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2011

Note – L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination
et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.

SECTEUR OUEST

(Été)

(Été)

SECTEUR CENTRE
































SECTEUR EST

(Été)

Accès Montréal-Nord pour vous servir



ÉDIFICES MUNICIPAUX OU LIEUX DE SERVICE

- 1 Mairie d'arrondissement
- 2 Arène Fleury
- 3 Arène Henri-Bourassa
- 4 Arène Montréal-Nord
- 5 Ateliers municipaux
- 6 Bibliothèque Belleville
- 7 Bibliothèque Charlevoix
- 8 Bibliothèque Henri-Bourassa
- 9 Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
- 10 Caserne de pompiers n° 17
- 11 Caserne de pompiers n° 18
- 12 Centre d'activités communautaires Le Carignan
- 13 Centre d'activités communautaires Primeau
- 14 Centre d'activités communautaires Sauvé
- 15 Centre de loisirs
- 16 Centre local d'emploi de Montréal-Nord (5872, boul. Léger, bureau 200 - 514-321-5665)
- 17 CLD Montréal-Nord [centre local de développement]
- 18 Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- 19 Direction des travaux publics
- 20 Maison culturelle et communautaire
- 21 CAPCE [Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est]
- 22 Futur site de la gare de Montréal-Nord
- 23 Futur site de la gare de Saint-Léonard
- 24 Piscine Calixa-Lavallée
- 25 Piscine Henri-Bourassa
- 26 Poste de police n° 39

Accessible aux personnes à mobilité réduite

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

27 Centre académique Fournier (P)	3360, rue Prier	514-321-1546
28 Centre académique Fournier (S)	10339, av. du Parc-Georges	514-321-2642
29 Centre Calixa-Lavallée (S)	4555, rue d'Amos	514-955-4555
30 Centre de technologie Rosemont-Campus Curtis George (16 ans+)	10909, av. Gariépy	514-376-4976
31 Centre Galléo (A)	10921, av. Gariépy	514-721-0120
32 Centre Louis-Frédéric (A)	5009, rue des Ardenes	514-328-3588
33 Collège Marie-Clara (S)	3641, boul. Gouin	514-328-1161
34 École Adélar-Desrosiers (P)	12600, av. Fortin	514-328-3555
35 École Amos (16-21 ans)	10748, boul. Saint-Vital	514-328-3272
36 École Calixa-Lavallée (S)	4444, boul. Henri-Bourassa	514-328-3250
37 École de la Fraternité (P)	11241, av. Drapeau	514-328-3550
38 École Gerald McShane (P)	6111, boul. Maurice-Duplessis	514-321-1100
39 École Henri-Bourassa (S)	6051, boul. Maurice-Duplessis	514-328-3200
40 École Jean-Nicolas (P)	11235, av. Salk	514-328-3560
41 École Jules-Verne (P)	11811, av. P.-M.-Favier	514-328-3565
42 École Le Carignan (P)	11480, boul. Rolland	514-328-3575
43 École Le Préluce (DA)	4041, rue Monselet	514-328-3577
44 École Le Préluce au travail (S)	4975, rue d'Amos	514-326-0660
45 École Lester B. Pearson (S)	11575, av. P.-M.-Favier	514-328-4442
46 École Marc-Laflamme (P)	11960, boul. Sainte-Colette	514-328-3575
47 École Marie-Clara (P)	3530, boul. Gouin	514-322-1161
48 École Michèle (P)	10550, av. Pelletier	514-321-9551
49 École Our Lady of Pompei (P)	9944, boul. Saint-Michel	514-381-0411
50 École Pierre-de-Coubertin (P)	4660, rue Charlevoix	514-328-3580
51 École René-Guénette (P)	11070, av. de Rome	514-328-3585
52 École Sainte-Colette (P)	12001, av. Jean-Paul-Cardinal	514-328-3553
53 École Sainte-Grégoire (P)	11813, boul. Sainte-Grégoire	514-328-3566
54 École Saint-Rémi (P)	10152, av. de Rome	514-328-3590
55 École Saint-Vincent-Marie (P)	4601, rue de Castille	514-328-3595
56 Cégep Marie-Victorin	7000, rue Marie-Victorin	514-325-0150

(S) : École Secondaire (P) : École primaire (DA) : Difficulté d'apprentissage (A) : Éducation aux adultes

PARCS

Athlétisme Lester B. Pearson
Centre Calixa-Lavallée
Parc Aimé-Léonard
Parc Chabot
Parc Charlevoix
Parc Garon-Amos
Parc Gouin
Parc Eusèbe-Ménard
Parc Henri-Bourassa
Parc Lacordaire
Parc Langelier-Marie-Victorin
Parc Le Carignan
Parc Louis-Querbes
Parc Maurice-Bélanger
Parc Ménard
Parc Monty
Parc Oscar
Parc Ottawa
Parc Pilon
Parc Primeau
Parc Sabrevois
Parc Saint-Laurent
Parc Sauvé
Parc Tardif
Parc-école Jules-Verne
Parc-école Sainte-Grégoire
Parc-école Saint-Rémi
Parc-école Saint-Vincent-Marie

LÉGENDE

- Bureau de poste
- CLSC
- Église
- Hôpital
- Jardin communautaire
- Limite de districts électoraux
- Navette Or (252)
- Navette Or (257)
- Piste cyclable
- Station Communauto
- Zone industrielle

ACTIVITÉS DANS LES PARCS (voir page suivante)

- Aire de jeu
- Aire de repos
- Athlétisme
- Chalet
- Glissoire
- Hockey
- Hockey extérieur-été
- Jeu d'eau
- Jeu de fers
- Jeu de palets (shuffleboard)
- Parc à chiens
- Pataugeoire
- Patin à roulettes
- Patinoire extérieure
- Patinoire réfrigérée multifonctions
- Piscine extérieure
- Piscine intérieure
- Planche à roulettes
- Randonnée pédestre
- Terrain de balle
- Terrain de basketball
- Terrain de bocce
- Terrain de pétanque
- Terrain de soccer
- Terrain de soccer (synthétique)
- Terrain de tennis
- Terrain de volleyball
- Toilettes

Accès Montréal-Nord pour vous servir



Notre site Internet

Naviguez sur : ville.montreal.qc.ca/mtlnord



Votre bureau du citoyen

Venez nous rendre visite au
4243, rue de Charlevoix
Du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30
Le vendredi de 8 h à 13 h



Nos adresses

Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou des questions, écrivez-nous.

Adresse postale

Arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord (Qc) H1H 5R5

Adresse électronique

↳ montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

Facebook

↳ Pour trouver l'arrondissement de Montréal-Nord sur Facebook, taper « Arrondissement de Montréal-Nord » dans la zone de recherche de votre page personnelle.

Télécopieur

↳ Télécopieur : 514-328-4299



Notre numéro de téléphone unique

311

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h 30,
le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 17 h.

Urgence - Police - Incendie	911
------------------------------------	------------

Info-Santé	811
-------------------	------------

Service de la sécurité incendie de Montréal - Renseignements	514-280-2685
---	--------------

Service de police (quand c'est pressant, mais pas urgent)	514-280-2222
--	--------------

Travaux publics (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)	514-328-4000, poste 4100
--	--------------------------

Pour joindre directement les unités de nos directions aux heures d'ouverture de nos bureaux

Ressources humaines et demande d'emploi	514-328-4000, poste 4090
Adresse électronique	rharr@mtlnord.ca
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	514-328-4000, poste 4150
Activités aquatiques	514-328-4000, poste 7902
Aide aux organismes locaux	514-328-4000, poste 4077
Bambinerie - Camp de jour	514-328-4000, poste 4267
Bibliothèque Belleville	514-328-4000, poste 4140
Bibliothèque Charlevoix	514-328-4000, poste 4135
Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire	514-328-4000, poste 5626
Bibliothèque Henri-Bourassa	514-328-4000, poste 4125
Loisirs et Centre de loisirs	514-328-4000, poste 4152
Maison culturelle et communautaire	514-328-4000, poste 5630
Sports et arénas	514-328-4000, poste 4160

Vos élus

Gilles Deguire, maire d'arrondissement	514-328-4000, poste 4024
Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal	514-328-4000, poste 5574
Clementina Teti-Tomassi, conseillère de la Ville de Montréal	514-328-4000, poste 5576
Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, district d'Ovide-Clermont	514-328-4000, poste 5575
Chantal Rossi, conseillère d'arrondissement, district de Marie-Clara	514-328-4000, poste 5573

2011

Répertoire des services

Programmation 2011



Maison culturelle et communautaire
de Montréal-Nord

Bibliothèques

Sports et loisirs

Organismes locaux 2011

Calendrier culturel | Hiver-printemps 2011

POLITIQUE DE LA BILLETTERIE

Les activités présentées par la Maison culturelle et communautaire sont gratuites, sauf indication contraire.

Un laissez-passer donne accès aux activités. Les citoyens de Montréal-Nord peuvent se procurer leur laissez-passer deux semaines (jour pour jour) avant la représentation et les citoyens des autres arrondissements de Montréal, une semaine avant.

Vous pouvez vous procurer deux laissez-passer par personne pour les activités *adulte* et quatre pour les activités *famille*, en vous présentant **au bureau d'accueil** de la Maison culturelle et communautaire, avec une preuve de résidence, à l'adresse suivante.

12004, boulevard Rolland
Du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h
Samedi et dimanche, de 10 h à 17 h
Renseignements : 514-328-4000, poste 5640

Les laissez-passer qui n'auront pas été distribués seront offerts aux personnes intéressées le jour même de l'activité, au lieu et à l'heure de l'activité.

Note – Les laissez-passer sont valides jusqu'à 10 minutes avant la représentation.

ville.montreal.qc.ca/mtlnord
accesculture.com



Montréal

Salle Oliver-Jones

La salle de spectacle de la Maison culturelle et communautaire porte désormais le nom de salle **Oliver-Jones**, en l'honneur de ce célèbre musicien de jazz qui s'est illustré sur les plus grandes scènes du monde. C'est le 22 octobre dernier qu'a eu lieu la cérémonie, en présence de l'artiste, des élus et des citoyens de l'arrondissement. Tout un honneur!

Merci, Monsieur Jones!

SPECTACLES



22 janvier 2011 – 14 h

Burletta | Série Famille

➤ **L'Aubergine**

Burletta est l'occasion de découvrir une nouvelle lignée de clowns résolument modernes, qui se différencient de la tradition et des habituelles entrées clownesques.

Pour les 5 ans et plus

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 8 janvier

Résidents des autres arrondissements : 15 janvier



25 janvier 2011 – 19 h

La vie heureuse de Léopold Z

Sorties Ciné | ONF à la maison

➤ **Un film de Gilles Carle (1965)**

➤ **En présence d'Éric Falardeau, spécialiste en cinéma**

➤ **Précédé du court-métrage *Patinoire***

Une tempête de neige s'abat sur Montréal. Un préposé au déneigement, aux prises avec les obligations de son emploi et celles que lui crée sa famille, fournit l'occasion d'aventures drolatiques.



Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 11 janvier

Résidents des autres arrondissements : 18 janvier



29 janvier 2011 – 20 h

Parfum du Brésil | Série Musique

➤ Trio Expresso

Parfum du Brésil est un coup de foudre pour ces Brésiliens étonnants et envoûtants que sont Gismonti, Jobim, Pascoal, Machado et combien d'autres. Chaud !

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 15 janvier

Résidents des autres arrondissements : 22 janvier



12 février 2011 – 20 h

Danses à 4 mains : Philip Chiu et Janelle Fung | Série Musique

➤ Jeunesses Musicales du Canada

Ce duo vous offre, entre autres, sa transcription de *L'Oiseau de feu*, célèbre ballet de Stravinski. Quatre mains sur un seul clavier... plaisir garanti !

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 29 janvier

Résidents des autres arrondissements : 5 février



3 février 2011 – 20 h

Apéro culturel à 19h15

Ma Terre Happy | Série Théâtre

➤ Bruno Coppens

Compagnie Exquis-Mots (Belgique)

Un nouveau délire verbal aux confins de l'absurde, dans lequel Coppens s'attaque aux maux de notre planète bleue... pleine de bleus ! Vous l'aurez compris, il pose son naïf personnage dans le bureau d'un psy...

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 20 janvier

Résidents des autres arrondissements : 27 janvier



20 février 2011 – 14 h

Cabaret au bazar | Série Famille

➤ Théâtre Ébouriffé

Entre les murs d'un bazar, les numéros racontent les histoires de ces objets accumulés au fil du temps par des vendeurs excentriques toujours prêts à racheter quelques babioles rares, ou encore celles des clients de passage.

Pour les 7 ans et plus

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 6 février

Résidents des autres arrondissements : 13 février



8 février 2011 – 19 h

Les communiantes | Sorties Ciné

➤ Un film de Ingmar Bergman (1963)

En présence de Bernard Émond

Ce long-métrage aborde l'un des thèmes principaux de l'œuvre de Bergman, soit le rapport de l'homme avec le monde lorsque la foi en Dieu est perdue.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 25 janvier

Résidents des autres arrondissements : 1^{er} février



22 février 2011 – 19 h

La dérive douce d'un enfant de Petit-Goâve | Sorties Ciné

➤ Un film de Pedro Ruiz (2009)

➤ En présence de Dany Laferrière

On accompagne Dany Laferrière dans une douzaine de villes, dont Montréal, Paris, New York et Port-au-Prince jusqu'au mythique village de pêcheurs de Petit-Goâve où il a passé son enfance avec sa grand-mère Dada.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 8 février

Résidents des autres arrondissements : 15 février

➤ Calendrier culturel / Hiver-printemps 2011 (SUITE)

SPECTACLES (suite)



25 février 2011 – 20 h

Apéro culturel à 19 h 15

Musica Nocturna:

La nuit sera longue | Série Théâtre

➤ Danse-Cité inc.

La pièce veut faire vivre au spectateur l'expérience physique de la poésie, à partir du thème d'un couple déchiré par la peur de la perte.

Une présentation du Conseil des arts de Montréal en tournée

CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 11 février

Résidents des autres arrondissements : 18 février

CONGÉ SCOLAIRE



1^{er} mars 2011 – 14 h

Alice au pays des merveilles

➤ Un film de Tim Burton (2009)

Pour fuir son triste destin, Alice, 17 ans, suit un lapin blanc dans un trou et se retrouve au Pays des merveilles, un endroit qu'elle a visité 10 ans plus tôt, mais dont elle n'a aucun souvenir.

Pour les 9 ans et plus

Entrée libre



2 mars 2011 – 14 h

Annabelle suit sa voix

➤ Jeunesses Musicales du Canada

Nous retrouvons Annabelle Canto au sommet de sa gloire. La chanteuse étant reconnue par plusieurs comme la plus grande chanteuse d'opéra du monde, il devient normal qu'un impresario renommé lui offre de faire une tournée mondiale.

Pour les 6 à 12 ans

Entrée libre

3 mars 2011 – 10 h 30 et 14 h

Ateliers : Ma musique en BD

➤ Jeunesses musicales du Canada

Tu es invité à créer et à interpréter une partition musicale sous forme de bande dessinée.

Pour les 6 à 12 ans

Entrée libre



1^{er}, 2, 3 et 4 mars 2011

Ateliers de danse

➤ Compagnie de danse Bouge de là

Viens apprendre, créer, t'amuser et découvrir ce qu'est la création chorégraphique. Inscris-toi pour huit heures d'atelier, une expérience intense ! Le dernier jour, tu auras la chance de présenter ta chorégraphie dans la salle de spectacle de la Maison culturelle et communautaire. **Tu dois être disponible pour toute la durée des ateliers, soit quatre rencontres d'environ une heure.**

Funky, hip-hop et danse contemporaine

pour les 9 à 12 ans, à 9 h 15

Initiation à la création en danse

pour les 6 à 8 ans, à 10 h 30

Inscriptions obligatoires du 14 au 25 février, jusqu'à midi : 514-328-4000, poste 5622

Nouveauté!

28 février, 1^{er}, 2, 3 et 4 mars 2011
Ateliers en cinéma d'animation



- Produisez vos propres films d'animation en compagnie du cinéaste Érik Goulet.

Du dessin sur pellicule en passant par la pixilation et l'animation image par image d'objets, tu apprendras à créer tes propres histoires, à fabriquer des personnages et à leur donner vie. **Tu peux t'inscrire à un ou à plusieurs des ateliers.**



28 février

- Feuilletoscope, praxinoscope et zeotrope
 De 9 h 30 à 11 h, pour les 11 à 13 ans
 De 12 h 30 à 14 h, pour les 8 à 10 ans

1^{er} mars

- Dessin sur pellicule 35 mm
 De 9 h 30 à 11 h, pour les 11 à 13 ans
 De 12 h 30 à 14 h, pour les 8 à 10 ans

2 mars

- Pixilation
 De 9 h 30 à 11 h, pour les 11 à 13 ans
 De 12 h 30 à 14 h, pour les 8 à 10 ans

3 mars

- Animation d'objets image par image
 De 9 h 30 à 11 h, pour les 11 à 13 ans
 De 12 h 30 à 14 h, pour les 8 à 10 ans

4 mars

- De 13 h à 14 h, présentation des films des participants
Inscriptions obligatoires du 14 au 25 février, jusqu'à midi : 514-328-4000, poste 5622

Ce projet est réalisé grâce à une contribution financière provenant de l'Entente de développement culturel intervenue entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec

SPECTACLES



4 mars 2011 – 20 h

Goûts étrangers, sur les routes du monde avec Marais et Cantemir

| Série Musique

➤ Constantinople

Sur des arrangements et des improvisations signés Constantinople, l'ensemble parcourt le chemin entre Versailles, Istanbul et la Perse.

Une présentation du Conseil des arts
 de Montréal en tournée



Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 18 février

Résidents des autres arrondissements : 25 février



11 mars 2011 – 20 h

Apéro culturel à 19 h 15

Sisi | Série Danse

➤ MAI (Montréal, arts interculturels)

Prière d'espoir et de solidarité, *Sisi* marie la richesse corporelle de la danse africaine traditionnelle à la précision du ballet, du jazz et de la danse contemporaine.

Une présentation du Conseil des arts
 de Montréal en tournée



Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 25 février

Résidents des autres arrondissements : 4 mars

➤ Calendrier culturel / Hiver-printemps 2011 (SUITE)



15 mars 2011 – 19 h

La fille de Ryan | Sorties Ciné

➤ Un film de David Lean (1970)

➤ En présence de Catherine Sénart

Dans le petit village de Killybeggs en Irlande, Rosy Ryan, fille de tenancier, épouse un instituteur de 15 ans son aîné qui ne la satisfait pas. Elle entame une liaison cachée avec un officier britannique.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 1^{er} mars

Résidents des autres arrondissements : 8 mars



17 mars 2011 – 20 h

En quête d'une ville | Série Théâtre

➤ ADESAM

Un homme se perd et deux femmes se cherchent dans un *road movie* sur scène, avec comme toile de fond la ville, pour ce qu'elle offre d'ouverture et d'impasse. Sur scène se juxtaposent cinéma, danse, théâtre, humour, musique en direct et animation pour créer une œuvre multidisciplinaire, impressionniste et poétique.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 3 mars

Résidents des autres arrondissements : 10 mars



27 mars 2011 – 14 h

Futur proche | Série Famille

➤ **Compagnie Destins Croisés**

Futur proche est un spectacle athlétique, expressif et dynamique où les danseurs s'amuse à déformer le temps. Jeux d'accélération et de décélération et immense horloge sont autant d'éléments qui témoignent du temps qui passe.

Pour les 6 ans et plus

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 13 mars

Résidents des autres arrondissements : 20 mars



1^{er} avril 2011 – 20 h

Apéro culturel à 19 h 15

Sonya et Yves | Série Danse

➤ **Bande interdite**

L'œuvre est composée de 11 chorégraphies de styles variés dans un emballage insolite aux couleurs de ses interprètes. Sonya et Yves dansent ensemble pour le plaisir de partager cet art aux innombrables facettes.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 18 mars

Résidents des autres arrondissements : 25 mars



5 avril 2011 – 19 h

Cosmos | Sorties Ciné

➤ En présence de Philippe Fehmiu

Cosmos est le nom d'un chauffeur de taxi philosophe, témoin de plusieurs petites histoires qui se déroulent dans la jungle citadine de Montréal. Cosmos a été réalisé par six réalisateurs québécois : Jennifer Alleyn, Manon Briand, Marie-Julie Dallaire, Arto Paragamian, André Turpin et Denis Villeneuve.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 22 mars

Résidents des autres arrondissements : 29 mars



14 avril 2011 – 20 h

Apéro culturel à 19 h 15

La liste | Série Théâtre

➤ **Théâtre d'Aujourd'hui**

Une femme nous accueille, seule, dans sa cuisine. Sa voisine est morte. Assise inconfortablement devant nous, elle nous racontera son histoire. A-t-elle seulement levé le petit doigt pour lui venir en aide? Cette pièce pose la question de la responsabilité envers autrui et la vie.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 31 mars

Résidents des autres arrondissements : 7 avril



21 avril 2011 – 20 h

Apéro culturel à 19 h 15

Soirée Aszure Barton | Série Danse

➤ **BJM Danse Montréal – Les Ballets Jazz**

Jeune chorégraphe albertaine basée à New York, Aszure Barton a créé pour BJM Danse Montréal, un programme double. *Les chambres des Jacques* comme point de départ l'exploration de l'être humain chez le danseur, notamment sa vie et ses drames intérieurs. En revanche, *Jack In a Box* interroge la croissance, l'étiquette et le pouvoir du groupe en tant qu'ensemble collectif.

Une présentation du Conseil des arts
de Montréal en tournée



Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 7 avril

Résidents des autres arrondissements : 14 avril

Les *Sorties-Ciné* sont réalisées grâce au soutien du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Les *Apéros culturels* sont réalisés grâce au soutien du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.



26 avril 2011 – à 19 h

Les porteurs d'espoir | Sorties Ciné
ONF à la maison

➤ **Un film de Fernand Dansereau (2010)**

➤ **Précédé du court-métrage *Foufou***

Si on vous disait que l'avenir du monde se joue dans l'école primaire d'une petite ville, le croiriez-vous?

Le film sera suivi d'une rencontre avec Dominique Leduc, interprète principal du film.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 12 avril

Résidents des autres arrondissements : 19 avril



28 avril 2011 – 20 h

Apéro culturel à 19 h 15

De l'impossible retour de Léontine en brassière | Série Théâtre

➤ **Groupe de poésie moderne**

Une actrice est congédiée parce qu'elle est trop vieille pour jouer Léontine en brassière dans un théâtre documentaire sur Paul-Émile Borduas et l'art pictural au Canada français.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 14 avril

Résidents des autres arrondissements : 21 avril

3 mai 2011 – 19 h

L'art en action | Sorties Ciné

➤ **Un film de Magnus Isacsson (2009)**

➤ **En présence d'Annie Roy et de Pierre Allard**

De l'art, de l'amour et de l'idéalisme à revendre, voilà ce qui fait carburer Annie Roy et Pierre Allard, fondateurs, il y a 10 ans, de l'Action terroriste socialement acceptable, l'ATSA. Un documentaire fort, émouvant et d'une honnêteté totale, qui donne envie de croire en des lendemains qui chantent.

Laissez-passer

Résidents de Montréal-Nord : 19 avril

Résidents des autres arrondissements : 26 avril

➤ **Calendrier culturel / Hiver-printemps 2011 (SUITE)**



PETITS BONHEURS

Petits bonheurs est un événement culturel destiné aux enfants de zéro à six ans. Il a pour objectif de sensibiliser les tout-petits aux diverses disciplines artistiques et de leur permettre d'explorer le monde de la création.



7 mai 2011 – 11h

Le grand saut

➤ **Théâtre de la Guimbarde**

Dans ce chantier urbain habité d'objets insolites et sonores, deux personnages construisent et déconstruisent, plongent dans les matières et les sons, expérimentent leur pouvoir comme des scientifiques.

Pour les 18 mois à 4 ans

10 mai 2011 – 10 h 30 et 14 h

Appris-voix-sons | Atelier

➤ **Sylvie Bouchard**

À travers l'exploration de la voix et de différents instruments, le jeune enfant apprivoise doucement l'univers des sons et de la musique. Le tout se fait à l'aide de chansons et comptines spécialement composées pour cet atelier.

Pour les 10 à 24 mois, à 10 h 30

Pour les 2 à 5 ans, à 14 h



11 mai 2011 – 10 h et 14 h

Bramborry

Coproduction du Théâtre de la Guimbarde et du Theater De Spiegel

Trois saxophonistes inventent un monde magique et géométrique où les images de l'illustratrice tchèque Kveta Pacovska prennent vie au son de la musique.

Pour les 1 à 3 ans

Prix d'entrée pour les spectacles et les ateliers : 3\$

Billetterie (à partir du 11 avril 2011)

514-328-4000, poste 5610

Pour tout savoir sur la programmation des Petits Bonheurs, visitez le site www.petitsbonheurs.ca

EXPOSITIONS



Serge Joliveau

Du 14 janvier au 20 février 2011

Le génie créatif des Bòs métal

(ou l'Art du métal découpé haïtien)

➤ **Georges Liautaud, Gabriel Bien-Aimé et Serge Joliveau**

Vernissage le 20 janvier, de 17 h à 19 h

Les œuvres de trois maîtres du feu et de l'art de la récupération cisèlent avec inventivité les univers du vaudou, de la chrétienté et de la vie quotidienne haïtienne pour créer de véritables dentelles de métal, à la fois brute et minutieuse.

Cette exposition est présentée dans le contexte du Mois de l'histoire des Noirs.



Photo: Michel Lancelot

Du 25 février au 3 avril 2011

Les migrants

➤ **Michel Lancelot**

Vernissage le 25 février, de 17 h à 19 h

L'inventif artiste-graveur Michel Lancelot propose des créations où les techniques traditionnelles et contemporaines de l'estampe se rencontrent pour créer des espaces irréels et ludiques.



Martin Savio

Du 8 avril au 22 mai 2011

ATSA – 10 ans d'urgence

➤ **Action terroriste socialement acceptable**

L'ATSA réunit une vingtaine d'artistes d'ici, du Canada et de l'étranger qui ont tous en commun d'avoir présenté ou conçu une œuvre originale à l'occasion de l'événement *État d'urgence*, entre 1998 et 2009.

Une présentation du Conseil des arts de Montréal en tournée



Entrée libre

Heures d'ouverture

Du mardi au vendredi, de 12 h à 19 h

Le samedi et le dimanche, de 10 h à 17 h

Programme d'animation hiver-printemps 2011

Les activités présentées par les bibliothèques de Montréal-Nord sont gratuites et en accès libre. Cependant, dans certains cas, l'inscription peut être obligatoire. Les groupes doivent réserver leur place à compter du mois précédant la représentation auprès de la bibliothèque où l'activité a lieu. Nous vous invitons dès maintenant à inscrire ces activités sur votre calendrier.

Horaires des bibliothèques

jusqu'au 31 mai et du 6 septembre au 31 décembre 2011*

BIBLIOTHÈQUES	LUNDI AU JEUDI	VENDREDI	SAMEDI ET DIMANCHE
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	10 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi**		9 h à 13 h	12 h à 17 h
Belleville			

* Les bibliothèques seront fermées les jours fériés suivants : 1^{er} et 2 janvier, 22, 24 et 25 avril, et le 23 mai.

** Le fonds d'archives Yves Ryan est ouvert le mardi de 13 h à 16 h.

CONFÉRENCES ET ANIMATIONS POUR LES ADULTES

Morts accidentelles et violentes sous le régime français

Conférencier: Michel Barbeau

Lundi 17 janvier – 13 h 30

▾ Bibliothèque Henri-Bourassa

Web 2.0, médias sociaux et quoi encore ?

Conférencière: Marie-Hélène Giannatos

Dimanche 23 janvier – 13 h 30

▾ Bibliothèque Henri-Bourassa



Créez la vie dont vous rêvez !

Conférencier: Stéphane Cordier

Mardi 8 février – 19 h

▾ Bibliothèque Henri-Bourassa



Le chemin de Compostelle

Conférencière: Diane Cadieux

Dimanche 20 février – 13 h 30

▾ Bibliothèque Henri-Bourassa

Les fontaines de Montréal

Conférencier: Lary Lewis

Lundi 21 février – 13 h 30

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa

Activité présentée par la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord en partenariat avec les bibliothèques de Montréal-Nord.

Une carrière en milieu non traditionnel

Conférencière: Nadia Fezzani

Mardi 8 mars – 19 h

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa

L'affaire Guibord (1869-1875)

Conférencier: Jean-Louis Lalonde

Lundi 21 mars – 13 h 30

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa

Activité présentée par la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord en partenariat avec les bibliothèques de Montréal-Nord.



Le choc des cultures en voyage

Conférencière: Véronique Leduc

Lundi 21 mars – 19 h

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa



La culture des plantes potagères en pot

Conférencier: Albert Mondor

Mardi 29 mars – 19 h

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa

Rencontre d'auteure

Invitée: Marcelyne Claudais

Dimanche 17 avril – 13 h 30

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa



Frous-frous victoriens

Conférencière: Évelyn Bouchard

Mardi 18 avril – 13 h 30

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa

Activité présentée par la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord en partenariat avec les bibliothèques de Montréal-Nord.



La bière: premier aliment cuisiné dans l'histoire de l'humanité

Conférencier: Stéphane Morin

Mardi 3 mai – 19 h

↘ Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Semaine québécoise de la famille

Être parent, mode d'emploi

Conférencière: Hélène Renaud

Dimanche 15 mai – 13 h 30

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa

Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord

Les lundis du 10 janvier au 9 mai

13 h à 16 h*

↘ Bibliothèque Henri-Bourassa

Renseignements: Roger Lagacé à
rogerlagaceshgm@videotron.ca

* Excepté le lundi 25 avril

Programme d'animation hiver-printemps 2011 (SUITE)

Club Lecto Henri-Bourassa

Pour les adultes

Les mercredis 19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril et 18 mai – 11h à 15h, ou les jeudis 20 janvier, 17 février, 17 mars, 20 avril et 18 mai – 13h à 15h

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa

Pour les 15 à 35 ans

Les vendredis 21 janvier, 18 février, 18 mars, 15 avril et 20 mai 18h30 à 21h

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Renseignements : Lise Levasseur au 514-259-3615 ou Nicole Allie-Lambert à nicole.allie@videotron.ca

ANIMATIONS POUR LES AÎNÉS

Navette Biblio

Les mardis 11 janvier, 1^{er} et 22 février, 15 mars, 5 et 26 avril et 17 mai 13h à 15h30

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa

Pour connaître le circuit de l'autobus et d'autres renseignements : 514-328-4000, poste 4144.



Internet sans peine

➤ Bibliothèques Henri-Bourassa et de la Maison culturelle et communautaire

Renseignements : 514-328-4000, poste 4281



Lire et faire lire

Renseignements : 514-328-4000, poste 4132

ANIMATIONS POUR LA JEUNESSE



Jeux vidéo

Pour les 13 à 25 ans

Pour les 13 à 17 ans, les vendredis, du 7 janvier au 17 juin 18h à 21h

Pour les 15 à 35 ans

les samedis, du 8 janvier au 25 juin 18h à 21h

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Ces soirées sont organisées en collaboration avec le centre des jeunes l'Escale et Les Fourchettes de l'Espoir.

Les Innovateurs à la bibliothèque Dates et lieux à venir

Lire la musique, c'est facile!

Animateur: René Clermont

Pour les 10 ans et plus

Les jeudis, du 3 février au 26 mai 18h30 à 20h30

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire, salle 203

Les Petits Génies

Pour les 9 à 13 ans

Les mardis 11 janvier et 8 février – 15h30

➤ Simultanément dans les quatre bibliothèques.

Tournoi interbibliothèques

Mardi 1^{er} mars – 10h30

➤ Bibliothèques Charleroi et de la Maison culturelle et communautaire.

La grande finale

Jeudi 3 mars – 10h30

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa





Des sentiers sous les étoiles

Mois de l'histoire des Noirs

Invitée: Rosanne Pétrarca

Pour les 8 à 11 ans

Jeudi 10 février – 9h30

➤ Bibliothèque Charleroi

Jeudi 10 février – 13h

➤ Bibliothèque Belleville

Vendredi 11 février – 9h30

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa

Vendredi 11 février – 13h

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire



Tournée « Lire dans l'île »

Rencontre avec l'auteur et
illustrateur Yayo

Pour les 8 ans et plus

Vendredi 13 mai – 9h30

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa



Jeunes naturalistes en herbe

Pour les 6 à 11 ans et leurs parents

Les dimanches 6 février, 6 mars et

10 avril – 13h30

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire

Les dimanches 16 janvier, 20 février et
20 mars – 13h30

➤ Bibliothèque Charleroi

Pour les groupes scolaires

Dans les quatre bibliothèques de l'arrondissement.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4281

Activité organisée en collaboration avec le Cercle des jeunes naturalistes.

Heures du conte et ateliers scientifiques

**Une fois par mois, un atelier
d'animation du livre est offert
en alternance dans nos quatre
bibliothèques.**

Il était une fois

Pour les 3 à 5 ans

Les samedis – 14h

22 janvier : Versaïl et le jardin de Laly

19 février : Roméo le rat romantique

19 mars : Le secret de Petit poilu

16 avril : Ours brun & ours blanc

14 mai : Patatras la panthère

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire

Les livres s'envolent

Pour les 5 ans et plus

Les samedis – 14h

15 janvier : L'anniversaire de la princesse Isabella

12 février : Plus de bisous !

12 mars : Flit à l'assaut du Grand Hôtel

9 avril : Crie, Noémie, crie !

7 mai : Où es-tu, Doux Kangourou ?

➤ Bibliothèque Belleville

➤ Programme d'animation hiver-printemps 2011 (SUITE)

Animaginaire

Pour les 6 à 9 ans

Les samedis - 14 h

8 janvier : 21 éléphants sur le pont de Brooklyn

5 février : La vraie histoire de Léo Pointu

5 mars : Monsieur Chut

2 avril : Il était une fois...

30 avril : Les sept machines de Gabriel

28 mai : Crème glacée, limonade sucrée

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa

Club Tournesol

Pour les 6 ans et plus

Des livres et des expériences scientifiques amusantes.

Les samedis - 14 h

29 janvier : La course aux bibittes

26 février : Balance ? Balance pas ! Pourquoi ?

26 mars : Je n'en crois pas mes yeux !

23 avril : Un tableau qui sort de l'ordinaire...
ou bien deux ?

21 mai : Une loupe sans verre

➤ Bibliothèque Charleroi

Activités du congé scolaire 2011

Films en rafale

Pendant le congé scolaire, des films pour toute la famille seront présentés sur petit écran dans les quatre bibliothèques. L'horaire des projections sera disponible à votre bibliothèque dès février.

Les secrets de la magie

Invité : Caméléon animation

Pour les 5 à 12 ans

Lundi 28 février - 13 h et 15 h

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa

Mardi 1^{er} mars - 13 h et 15 h

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire

Mercredi 2 mars - 14 h

➤ Bibliothèque Belleville

Jeudi 3 mars - 14 h

➤ Bibliothèque Charleroi

Les Petits Génies : finale

Pour les 9 à 13 ans

Consulter l'horaire des Petits Génies.

Spectacles pour les tout-petits

Pour les 3 à 5 ans

Le musée animé de Monsieur Gélinas

Invité : René Gélinas

Mercredi 23 février - 10 h et 13 h 30

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire

Jeudi 24 février - 10 h et 13 h 30

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa



Le théâtre Tout-en-carton

Invité : Théâtre de marionnettes
Jacques Boutin

Mercredi 23 mars - 10 h et 13 h 30

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa

Jeudi 24 mars - 10 h et 13 h 30

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire



Madame Violon raconte

Invité : Moulin à musique

Mercredi 13 avril - 8 h 45, 10 h et 13 h 30

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa

Jeudi 14 avril - 8 h 45, 10 h et 13 h 30

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle
et communautaire

Les projets suivants sont réalisés grâce à une contribution financière provenant de l'Entente de développement culturel intervenue entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec



Lira raconte

Pour les 12 à 36 mois et leurs parents

Les mardis 11 et 25 janvier, 8 et 22 février, 8 et 22 mars, 5 et 19 avril, 3, 17 et 31 mai – 9 h 30

➤ Bibliothèque Henri-Bourassa

Une histoire à savourer

Pour les 4 à 8 ans

Les dimanches 9 janvier, 13 février, 13 mars, 3 avril et 1^{er} mai – 14 h

➤ Bibliothèque Charleroi

Les dimanches 30 janvier, 27 février, 27 mars, 17 avril et 8 mai – 14 h

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Lire et faire lire

Pour les 5 à 11 ans

À surveiller dans votre bibliothèque



Conseil des jeunes

À surveiller à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Je lis donc je joue

Pour les 6 à 12 ans

Les samedis 15 et 29 janvier, 12 et 26 février, 12 et 26 mars, 9 et 23 avril, 7 et 21 mai – 10 h 30

➤ Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Des bibliothèques pour mieux grandir!



Une naissance, un livre

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture. Les parents d'enfants de 0 à 12 mois sont invités à inscrire leur bébé à la bibliothèque et à demander le sac-cadeau « Une naissance, un livre ».

Renseignements : 514-328-4000, poste 4134

Bibliothèques de Lira

Un service de prêt de minibibliothèques est offert aux garderies, aux centres de la petite enfance et aux services de garde de Montréal-Nord.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4142

Bibliothèque à la rescousse

Ces ateliers offerts aux écoles de l'arrondissement aident les jeunes à découvrir les différents outils que leur offre une bibliothèque, tout en s'amusant.

Renseignements : 514-328-4000, poste 4281



Radio enfants en direct de la bibliothèque

Ce projet est réalisé en vertu du programme de soutien à l'école montréalaise, en collaboration avec Radio Centre-Ville, le Centre des sciences de Montréal et le Centre de ressources en éducation aux médias.

Horaires et lieux à venir

Encore plus...

Au cours de l'année, les bibliothèques de Montréal-Nord ajouteront d'autres activités à leur programmation. Surveillez nos communiqués et nos dépliants ou consultez notre site Internet.

➤ Activités récréatives et de loisirs

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire aux activités offertes par l'arrondissement de Montréal-Nord, vous devez vous rendre au Centre de loisirs de Montréal-Nord, 11121, avenue Salk (à l'angle de la rue de Charlevoix), du lundi au jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 et de 17 h à 21 h, pendant les périodes d'inscription (voir tableaux).

Après les périodes d'inscription, vous pourrez vous inscrire **les mardis uniquement**, selon la disponibilité, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 17 h à 21 h. *Veuillez noter que, pour les camps de jour de l'été 2011, les inscriptions se terminent le mardi 14 juin 2011.*

La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord et ensuite à ceux des autres arrondissements. Vous devez présenter une preuve de résidence au moment de l'inscription. **Le bail n'est pas accepté.**

Le paiement complet est exigé à l'inscription (en espèces, par carte de débit ou carte de crédit MasterCard ou Visa).

Renseignements : 514-328-4000, poste 4267

Tableaux des inscriptions

Hiver 2011

INSCRIPTIONS	Résidents
Bambinerie	Du 13 au 16 décembre
Aérobic (multicardio)	Du 13 au 16 décembre
Badminton	Du 13 au 16 décembre
Poterie	Du 13 au 16 décembre
Stretching	Du 13 au 16 décembre
Tennis	Du 13 au 16 décembre
Tonus plus	Du 13 au 16 décembre
Volleyball	Du 13 au 16 décembre
INSCRIPTIONS	Non-résidents
Toutes les activités	Du 10 au 13 janvier
	À compter du 18 janvier Le mardi seulement

Printemps 2011

INSCRIPTIONS	Résidents
Camp de jour – Relâche scolaire	Du 7 au 10 février
Aérobic (multicardio)	Du 21 au 24 février
Poterie	Du 21 au 24 février
Stretching	Du 21 au 24 février
Tonus plus	Du 21 au 24 février
INSCRIPTIONS	Non-résidents
Toutes les activités	Du 28 février au 3 mars
	À compter du 8 mars Le mardi seulement

Été 2011

INSCRIPTIONS	Résidants
Camp de jour	Du 7 au 17 mars
Jardins communautaires	Du 18 au 21 avril
Tennis extérieur	Du 18 au 21 avril
INSCRIPTIONS	Non-résidants
Toutes les activités	Du 26 au 28 avril
	À compter du 3 mai Le mardi seulement

Automne 2011

INSCRIPTIONS	Résidants
Bambinerie	Du 29 août au 1 ^{er} septembre
Aérobic (multicardio)	Du 29 août au 1 ^{er} septembre
Badminton	Du 29 août au 1 ^{er} septembre
Poterie	Du 29 août au 1 ^{er} septembre
<i>Stretching</i>	Du 29 août au 1 ^{er} septembre
Tennis	Du 29 août au 1 ^{er} septembre
Tonus plus	Du 29 août au 1 ^{er} septembre
Volleyball	Du 29 août au 1 ^{er} septembre
INSCRIPTIONS	Non-résidants
Toutes les activités	Du 6 au 8 septembre
	À compter du 13 septembre Le mardi seulement

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES



Poterie

➤ Chalet du parc Pilon
11135, avenue des Récollets

Poterie (adultes)

Apprentissage et perfectionnement des techniques de modelage, de façonnage, de colombin, de galetage, de tournage, d'émaillage et de décoration.

Horaire

Mardi, de 19 h à 22 h et mercredi, de 19 h à 22 h

Calendrier

Session d'hiver

Début : semaine du 17 janvier 2011

Durée : 11 semaines

Session de printemps

Début : semaine du 11 avril 2011

Durée : 10 semaines

Session d'automne

Début : semaine du 19 septembre 2011

Durée : 11 semaines

Frais par session

Résidants : niveaux débutant et intermédiaire 95 \$,
niveau avancé 120 \$

Non-résidants : niveaux débutant et
intermédiaire 200 \$, niveau avancé 250 \$

Poterie (jeunes – 8 à 17 ans)

Une activité réservée aux résidants de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les jeunes créateurs apprennent à transformer la glaise.

Activités récréatives et de loisirs (SUITE)

Horaire

Jeudi, de 16 h à 18 h

Vendredi, de 16 h à 18 h

Samedi, de 9 h 30 à 11 h 30

Calendrier

Session d'hiver

Début : semaine du 17 janvier 2011

Durée : 12 semaines

Session d'automne

Début : semaine du 19 septembre 2011

Durée : 12 semaines

Frais par session

Résidents : 50 \$



Aérobie (multicardio) – Stretching – Tonus plus

Studio de danse

10975, avenue Alfred

Aérobie (multicardio)

Entraînement comprenant divers exercices cardiovasculaires. Ce cours allie plusieurs tendances (aérobie, aéroboxe, cardio latino, etc.).

Horaire

Mardi, de 19 h à 20 h 30

Jeudi, de 19 h à 20 h 30

Stretching

Exercices de renforcement, de souplesse et de relaxation tirés de diverses méthodes (yoga, Pilates et autres).

Horaire

Lundi, de 19 h à 20 h 30

Mercredi, de 19 h à 20 h 30

Tonus plus

Échauffement musculaire suivi d'exercices cardiovasculaires et d'exercices au sol (cuisses, abdominaux, fesses, bras et épaules). Ce programme met l'accent sur le raffermissement et la tonification musculaire. Le cours est conçu pour un programme d'entraînement à raison de deux soirs par semaine préférablement.

Horaire

Lundi, de 20 h 30 à 22 h

Mardi, de 20 h 30 à 22 h

Mercredi, de 20 h 30 à 22 h

Jeudi, de 20 h 30 à 22 h

Calendrier

Session d'hiver

Début : semaine du 17 janvier 2011

Durée : 11 semaines

Session de printemps

Début : semaine du 11 avril 2011

Durée : 10 semaines

Session d'automne

Début : semaine du 19 septembre 2011

Durée : 11 semaines

Frais par session

Résidents : 55 \$ (un cours par semaine),

105 \$ (deux cours par semaine)

Non-résidents : 110 \$ (un cours par semaine),

210 \$ (deux cours par semaine)



Activités sportives

Pratique récréative : pour personnes débutantes ou avec peu d'expérience dans la discipline.

Pratique compétitive : pour personnes expérimentées et celles qui participent à des compétitions de haut niveau.

Badminton (adultes)

➤ **Aux gymnases de l'école secondaire Calixa-Lavallée** 4444, boulevard Henri-Bourassa Est (à l'angle de l'avenue Pelletier)

Accès par l'entrée de la piscine. Le stationnement est gratuit.

Pratique libre. Six terrains sont à votre disposition.
Les volants sont fournis gratuitement.

Horaire

Catégorie récréative : mardi et mercredi,
de 19 h 30 à 22 h 30

Catégorie compétitive : lundi, et vendredi,
de 19 h 30 à 22 h 30

Volleyball (adultes)

➤ **Aux gymnases de l'école secondaire Calixa-Lavallée**

4444, boulevard Henri-Bourassa Est (à l'angle de l'avenue Pelletier). Accès par l'entrée de la piscine. Le stationnement est gratuit.

Pratique libre. Deux terrains sont à votre disposition. Des équipes sont formées avec les participants présents pour les matchs.

Horaire

Catégorie récréative : mercredi et vendredi, de 19 h à 22 h 30

Catégorie compétitive : lundi et jeudi, de 19 h à 22 h 30

Calendrier

Hiver 2011 : du 17 janvier au 6 mai

Automne 2011 : du 6 septembre au 9 décembre

Frais (taxes incluses)

Résidents de la Ville de Montréal : 45 \$ par session

Non-résidents de la Ville de Montréal : 90 \$ par session

Tennis intérieur

➤ **Aux gymnases de l'école secondaire Calixa-Lavallée**

4444, boulevard Henri-Bourassa Est (à l'angle de l'avenue Pelletier). Accès par l'entrée de la piscine. Le stationnement est gratuit.

Cours de tennis de différents niveaux offerts par des entraîneurs spécialisés. Un terrain est disponible.

Pour enfants (filles et garçons, de 7 à 17 ans)

Horaire (le samedi)

De 9 h à 10 h : débutant et minitennis, de 7 à 11 ans

De 10 h à 11 h : débutant, de 12 à 17 ans

De 11 h à 12 h : intermédiaire, de 7 à 11 ans

De 12 h à 13 h : intermédiaire et avancé, de 12 à 17 ans

Calendrier

Hiver 2011 : du 15 janvier au 2 avril (12 semaines)

Automne 2011 : du 10 septembre au 26 novembre (12 semaines)

Frais (taxes incluses)

Résidents de la Ville de Montréal : 45 \$ par session

Non-résidents de la Ville de Montréal : 90 \$ par session

Pour adultes (femmes et hommes, 18 ans et plus)

Horaire (le mardi)

Débutant : de 19 h à 20 h

Intermédiaire : de 20 h à 21 h

Avancé : de 21 h à 22 h

Calendrier

Hiver 2011 : du 18 janvier au 5 avril (12 semaines)

Automne 2011 : du 6 septembre au 24 novembre (12 semaines)

Frais (taxes incluses)

Résidents de la Ville de Montréal : 55 \$ par session

Non-résidents de la Ville de Montréal : 110 \$ par session

Tennis extérieur

Cours de tennis de différents niveaux offerts par des entraîneurs spécialisés. Trois terrains sont disponibles.

Tennis (Jeunes de 6 à 15 ans)

➤ **Parc Saint-Laurent**

Parc Ottawa

Parc Pilon

Parc Henri-Bourassa

Horaire

Du lundi au jeudi

Groupe des 6 à 9 ans, de 9 h à 10 h (minitennis)

Groupe des 10 à 15 ans, de 10 h à 11 h (initiation)

Groupe des 10 à 15 ans, de 11 h à 12 h
(perfectionnement)

Calendrier

Du 27 juin au 12 août 2011

Frais (taxes incluses)

Résidents de la Ville de Montréal seulement :
35 \$ pour l'été

Tennis (adultes)

➤ **Parc Sauvé**

Horaire

Du lundi au mercredi

Débutant, de 19 h à 20 h

Intermédiaire, 20 h à 21 h

Avancé, de 21 h à 22 h

Calendrier

Du 6 juin au 5 août 2011

Frais (taxes incluses)

Résidents de la Ville de Montréal seulement :
45 \$ pour l'été

➤ Activités récréatives et de loisirs (SUITE)



Activités et services de loisirs

Jardin communautaire

➤ 4120, boulevard Gouin, à l'angle des boulevards Pie-IX et Gouin

Le jardinage communautaire consiste à cultiver à peu de frais son propre jardin et jardinet dans un endroit spécialement aménagé à cette fin.

Horaire

Du 17 mai au 13 octobre 2011

Frais (taxes incluses)

Résidents de la Ville de Montréal seulement :
25 \$ par jardinet

Camps de jour – Relâche scolaire

Les enfants en congé scolaire qui veulent s'amuser en groupe ou jouer avec de nouveaux amis peuvent s'inscrire à cinq belles journées d'activités intérieures et extérieures.

➤ Centre de loisirs de Montréal-Nord
11121, avenue Salk

Horaire

Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

Calendrier

Du 28 février au 4 mars 2011

Frais (taxes incluses)

Résidents de la Ville de Montréal seulement : 35 \$ pour la semaine, 100 places disponibles
L'enfant doit avoir 6 ans le 28 février 2011*.

Camps de jour – Été 2011

Les camps de jour d'été de l'arrondissement de Montréal-Nord offrent un éventail d'activités des plus variées pour les jeunes de 6 à 11 ans.

Lieux

Centre de loisirs de Montréal-Nord
Parc Primeau
École Saint-Rémi
Parc Ottawa
École Adélarde-Desrosiers
École Le Carignan

Horaire

Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30

Calendrier

Du 27 juin au 12 août 2011

Frais (taxes incluses)

Résidents de la Ville de Montréal seulement :
35 \$ pour l'été

L'enfant doit avoir 6 ans le 27 juin 2011*.

* Pour les 5 ans et moins, adressez-vous aux
Fourchettes de l'Espoir au 514-852-1492.

Bambinerie

La bambinerie est l'activité familiale par excellence où les parents jouent avec leurs enfants de 0 à 5 ans. Elle favorise le développement global de votre enfant par le jeu et le contact avec les autres participants.

L'animatrice sur place est responsable de mettre à la disposition des participants du matériel adapté aux activités variées.

➤ Parc Saint-Laurent 11612, avenue Salk

Horaire

Du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30

Calendrier

Hiver 2011 : du 17 janvier au 19 mai

Automne 2011 : du 12 septembre au 15 décembre

Frais (taxes incluses)

Par session, par famille peu importe le nombre d'enfants inscrits, un seul paiement par session.

- 25 \$ pour 1 matinée/semaine
- 35 \$ pour 2 matinées/semaine
- 55 \$ pour 3 matinées/semaine
- 65 \$ pour 4 matinées/semaine



De retour

En 2011, retour du karaté aux loisirs paroissiaux de Sainte-Colette

La direction du conseil d'administration du Service des loisirs de Sainte-Colette annonce une très grande nouvelle pour tous les karatékas de Montréal-Nord. Ainsi, à partir de la session d'hiver 2011, qui débute le lundi 10 janvier, nous sommes heureux d'offrir à nouveau des cours de karaté à toutes les personnes de 14 ans et plus, toutes ceintures confondues ! Nous continuerons d'offrir des cours aux plus jeunes de 6 à 13 ans comme les dernières années.

Endroit

École Jules-Verne (angle Hurteau et Maurice-Duplessis)

Horaire

Lundi et mercredi, à compter du 10 et du 12 janvier 2011

Karaté

De 18 h 30 à 19 h 30 (pour les 6 à 13 ans) = 50 \$ par session
De 19 h 30 à 21 h (pour les 14 ans et plus) = 65 \$ par session

Kata

Samedi : à compter du 15 janvier 2011 = inclus dans le prix
De 9 h à 10 h 30 (pour tous)

Inscriptions

Roland : 450-963-6803 ou le 10 janvier 2011,
directement au gymnase de l'école Jules-Verne

➤ Activités aquatiques

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, nous vous offrons plusieurs activités telles que des cours de natation, d'aquagym et de sauvetage ainsi que plusieurs heures de natation libre. De plus, vous avez la possibilité de vous joindre à nos trois clubs sportifs : le club de natation, le club de plongeon et le club de nage synchronisée.

Inscription – Hiver 2011

AVIS – Veuillez prendre note que la piscine Calixa-Lavallée est présentement fermée en raison de travaux majeurs.

Piscine Henri-Bourassa

➤ 12005, avenue Laurier
514-328-4171

Les résidents doivent s'inscrire directement à la piscine Henri-Bourassa (aucune inscription n'est prise par téléphone), dès le mercredi 5 janvier, du lundi au vendredi de 18 h à 21 h, et les non-résidents, à compter du jeudi 6 janvier.

La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Généralités

- Une preuve de résidence est OBLIGATOIRE au moment de l'inscription et du paiement.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.
- Un cadenas est fortement recommandé pour verrouiller votre case.

Cours de sauvetage – Piscine Henri-Bourassa

Les moniteurs des cours de sauvetage sont agréés par la Société de sauvetage du Québec.

Sauveteur national – Option piscine et Premiers soins – Général

But : Apprendre les techniques fondamentales de même que les principes et les processus décisionnels de sauvetage qui aideront le surveillant-sauveteur à évaluer les diverses situations et à s'y adapter en fonction du milieu aquatique.

Préalables : Détenir une Croix de bronze et avoir 16 ans.

COURS SPÉCIALISÉS	DATE
Premiers soins – Général (seulement) 25 \$ (certification et document en sus)	Du 12 au 20 février 2011 Les samedis et dimanches, de 14 h à 18 h
Sauveteur national – Option piscine et Premiers soins – Général 75 \$ (examen et document en sus)	Du 12 mars au 30 avril 2011 Les samedis et dimanches, de 14 h à 18 h Examen : dimanche 1er mai, à 16 h



Grille horaire des cours – Piscine Henri-Bourassa

Durée du programme : du samedi 8 janvier au vendredi 1er avril 2011

COURS	JOUR	HEURE	DÉBUT
Frais : ENFANTS (17 ans et moins), 20 \$ pour 12 cours de 45 minutes			
Tortue et Dauphin (2 à 4 ans) L'enfant est accompagné d'un adulte.	Mercredi Samedi Dimanche	19 h 10 h, 11 h et 14 h 10 h et 13 h	12 janvier 8 janvier 9 janvier
Grenouille et Baleine (5 et 6 ans) L'enfant est seul.	Mercredi Samedi Dimanche	19 h 10 h, 11 h et 14 h 10 h et 13 h	12 janvier 8 janvier 9 janvier
Natation 1, 2, 3 (7 à 15 ans)	Samedi Dimanche	9 h, 12 h et 15 h 9 h et 11 h	8 janvier 9 janvier
Natation 4	Lundi	18 h	10 janvier
Natation 4, 5, 6, 7	Samedi Dimanche	13 h 12 h	8 janvier 9 janvier
Initiation à la nage synchronisée Frais : 75 \$ de janvier à juin Le club « Aquana » est le promoteur responsable de l'activité.	Dimanche Vendredi	14 h à 15 h 19 h à 20 h	9 janvier 14 janvier
Initiation au plongeon Frais : 25 \$/session Le « Club de plongeon de Montréal-Nord » est le promoteur responsable de l'activité.	Samedi	10 h à 11 h 11 h à 12 h	8 janvier
Frais : ADULTES (18 à 59 ans), 40 \$ pour 12 cours de 45 minutes Frais : AÎNÉS (60 ans et plus), 20 \$ pour 12 cours de 45 minutes			
Natation 1, 2, 3, 4	Mardi Mercredi	19 h 30 19 h 45	11 janvier 12 janvier
Natation 5, 6, 7	Jeudi	20 h 30	13 janvier
Aquagym et aquaforme	Lundi Mardi Jeudi*	19 h et 20 h 20 h 30 19 h 30	10 janvier 11 janvier 13 janvier
Aquajogging En partie profonde, la ceinture de flottabilité est fournie gratuitement.	Lundi Jeudi*	19 h et 20 h 19 h 30	10 janvier 13 janvier
Aquamaman (prénatal)	Jeudi	20 h 30	13 janvier

* short, t-shirt et espadrilles requis pour la partie au sol de 30 minutes, à 19 h.



Activités aquatiques (SUITE)

Horaire de la natation libre – Piscine Henri-Bourassa

Entrée gratuite

Cientèle adulte : 18 ans et plus

DATE	JOUR	HEURE	CLIENTÈLE
Du 22 novembre au 22 décembre Du 5 au 7 janvier	Lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h	Adulte
	Lundi et mercredi	21 h à 22 h 30	Adulte
	Mardi et jeudi	19 h 30 à 22 h 30	Adulte
	Vendredi	22 h à 23 h	Adulte
	Samedi et dimanche	13 h à 16 h	Familiale
Du 8 janvier au 1 ^{er} avril	Lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h	Adulte
	Lundi	22 h à 23 h	Adulte
	Mardi et jeudi	21 h 30 à 23 h	Adulte
	Samedi et dimanche	18 h à 20 h	Familiale
		20 h à 22 h	Adulte
Du 28 février au 4 mars (congé scolaire)	Lundi au vendredi * horaire spécial *	13 h à 16 h	Familiale

Interruptions – La piscine sera fermée du 23 décembre au 4 janvier (congé des fêtes) et à l’occasion des événements prévus les 26, 27 et 28 novembre, les 4 et 19 décembre ainsi que les 5 et 6 mars et les 2 et 3 avril.

Note – Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la période de natation libre, **un parent ou un gardien doit être présent** en tout temps à la piscine, en maillot de bain, pour **veiller constamment sur l’enfant** dont la taille est de moins de 1,22 m (48 po), l’enfant qui souffre d’un handicap ou celui qui ne sait pas nager. Le port du bonnet de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés.



Organismes de loisirs

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
188 ^e Groupe scout Sainte-Colette M^{me} Blandine Sonnier	514-381-4842	
230 ^e Groupe scout Saint-Antoine-Marie-Claret M. Laurent Chartrand	514-955-0632	loranc4@hotmail.com
74 ^e Groupe scout Saint-Vital M. Serge Martin	514-324-5492	s.martin@rosshbarber.com
Association culturelle Saint-Vincent-Marie M^{me} Jeannine Landry	514-321-7512	
Cercle des jeunes naturalistes M. Robert Lefebvre	514-494-6398	robert2005@tvvideotron.ca
Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. M. Giuseppe Barbieri	514-323-1212	
Corps de cadets 2879 Montréal-Nord Capitaine Patrick Bélanger	514-323-1945	belanpat@videotron.ca
Escadron 801 Montréal-Nord (cadets de l'air) M. Patrick Paquette	450-665-2318	
Federaze Regione Puglia M. Rocco Mattiacci	514-892-2387	
Groupe scout St. Christopher's/ St. Ignatus' of Montreal-North M. Daren McCarick	514-324-3606	
Loisirs Saint-Antoine-Marie-Claret M^{me} Sylvie Bélisle	514-872-6036	
Loisirs Saint-Camille M. Jacques Benoît M^{me} Rolande Durocher	514-323-3676	
Loisirs Sainte-Colette M^{me} Denise Lacelle	514-323-5052	
Loisirs Sainte-Gertrude M. Gérald Ranger	514-321-0242	
Loisirs Saint-Vital de Montréal M. Bertrand Wall	514-325-9818	nintai.dojo@yahoo.ca
Société culturelle San Giovanni In Galdo M^{me} Patricia DiPilla	514-326-2046	

Organismes communautaires

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
Association canine de Montréal-Nord M. Pascal Gendron	514-246-9132	acmn.qc@hotmail.com
Association de Place Normandie M. José Trottier	514-868-4512	josetrottier@mail.com
Association générale des insuffisants rénaux (AGIR) M^{me} Berthe Martin	514-852-9297	
CAMÉE M. Jean-Nicolas Ouellet	514-327-3035	info@camee.ca

ORGANISMES LOCAUX 2011

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord M. Guillaume André	514-329-5044	ccmemn13@yahoo.ca
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord M^{me} Josée Aubertin	514-328-1114	adm@cabmtl-nord.org
Centre de micro-ordinateur de Montréal-Nord M. Jean Champagne	514-328-4235	info@cmomn.org
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	514-303-3351	
Centre de répit communautaire M. Jean Wilbert Georges	514-236-5078	georgeswillo@yahoo.fr
Centre des femmes Interculturel Claire M^{me} Micheline Cantave	514-325-9116	interculture@qc.aira.com
Cercle de Fermières de Montréal-Nord M^{me} Suzanne Gagné	514-322-6980	suzannegagne27@hotmail.com
Cercle Reine-Marie, 920 (Filles d'Isabelle) de l'église Saint-Rémi M^{me} Pierrette Blouin	514-955-9117	
Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord	514-329-4453	info@ccimn.qc.ca
Club d'entraide après l'AVC M^{me} Gisèle Desrosiers	450-581-3482	
Club optimiste de Montréal-Nord inc. M. Robert Richard	514-327-0945	richardca@videotron.ca
Comité logement de Montréal-Nord M^{me} Marie-Eve Lemire	514-852-9253	logement_mnord@hotmail.com
Éconord M. Jean-Pierre Gladu	514-384-3409	econord@hotmail.com
Entre-Parents de Montréal-Nord M^{me} Isabelle Alexandre	514-329-1233	info@entreparents.org
Fondation de la Visite M^{me} Denise Landry	514-329-2800	delavisite@videotron.ca
Groupe d'entraide Alzheimer de Montréal-Nord M^{me} Lucienne Forget	450-975-9373	
Halte-Femmes de Montréal-Nord M^{me} Sylvie Charbonneau	514-328-2055	haltefemmes@videotron.ca
Initiative 1-2-3 GO! Montréal-Nord	514-321-2366	montrealnord123go@hotmail.com
L'Ami du déficient mental (Mtl) inc. M^{me} Julie Archambault	514-527-7671	ldjadmi@hotmail.com
Les Chevaliers de Colomb - Conseil 9152 Montréal-Nord M. Marc-André Roy	514-659-5152	
Les Fourchettes de l'Espoir M^{me} Brunilda Reyes	514-852-1492	lesfourchettesdelespoir@hotmail.com
Maison Saint-Laurent M. François Bérard	514-326-8400	maison.saintlaurent@videotron.ca
Maison Sam X M^{me} Guerline Rigaud	514-328-8795	creationsamx@msn.com
Un itinéraire pour tous M. Daniel Malo	514-328-4000, poste 5616	infouipt@mtlnord.ca

Organismes communautaires – Jeunesse

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
Café-Jeunesse Multiculturel M. Williamson Lamarre	514-324-8112, poste 222	cafejeunessemulticulturel@ qc.aira.com
Camp de jour Melon d'eau M^{mes} Édith Sauvageau et Julie Langlois	514-642-5509	jlangois@chslsdrivesoleil.com
Centre de jeunes l'Escale de Montréal-Nord M^{me} Christine Black	514-328-4180	info@ centredesjeuneslescale.com
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord M^{me} Johanne Lacoste	514-321-8054	coupdepoucejeunesse@ hotmail.com
Évolu-Jeunes 19-30 ans M. Franklin Brismar	514-688-7310	jeremyb23@hotmail.com
Institut pacifique M^{me} Shirlane Day	514-598-1522	info@institutpacifique.com
Maison de jeunes l'Ouverture M. Félix St-Élien	514-327-0446	mjo@bellnet.ca
Mener Autrement M. Oscar Elimby	514-881-7216	info@menerautrement.org
Rond-Point jeunesse au travail – Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé M^{me} Bouchra Kilaoua	514-327-5555	emploi@cjebourassasauve.com

Organismes culturels

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
AAVNM M. Sergio Gutiérrez	514-573-9882	sergio.gutierrez@sympatico.ca
Chœur Saint-Rémi M. André Sauvé, directeur artistique	514-328-9211	sauve.ginette@videotron.ca
Club Lecto Henri-Bourassa M^{me} Nicole Allie Lambert	514-389-1850	nicole.allie@videotron.ca
Culture X M. Géthro Auguste	514-969-6047	culturex07@yahoo.fr
Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord M. Roberto Natale	514-323-0256	charcuterienoel@ videotron.ca
Montréal-Nord orchestre Percu-Vents M. Benoît Bertholet	514-296-9352	info@lemnop.org
Société culture et traditions québécoises de Montréal-Nord M. Roger Trépanier	514-327-1121	
Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord M. Roger Lagacé	514-955-4572	rogerlagaceshgm@ videotron.ca

Organismes sportifs – Jeunesse

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
Baseball mineur Montréal-Nord M^{me} Micheline Plante	514-326-9733	micheline_s_plante@hotmail.com
Club de basketball de Montréal-Nord	514-327-0446	info@cblmn.ca
Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord M^{me} Chantal Davignon	514-321-1936	clubgymkhana@hotmail.com
Club de judo La voie souple de Montréal-Nord M. André Rousseau	514-328-4184	
Club de karaté de Montréal-Nord M. André Lavoie	514-329-2428	ckmn@videotron.ca
Club de nage synchronisée Aquana M^{me} Fanny Quenneville	514-328-4000, poste 4173	
Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord M. Martin Panneton	514-328-4000, poste 4167	cnmn@vif.com
Club de patinage artistique de Montréal-Nord M^{me} Kathy Bucaro	514-328-4000, poste 4157	
Club de patinage de vitesse de Montréal-Nord M. Salvatore Cavaliere	514-322-9977	s.cavaliere@sympatico.ca
Club de soccer de Montréal-Nord M. Sylvain Di Fiore	514-329-4219	
Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal inc. (région Bourassa) M. Paul Boyer	514-575-7096	csleim@videotron.ca
Hockey mineur Montréal-Nord M. Stéphane Welsh	514-328-4000, poste 4252 514-808-5782	hockeymineurmtnord@hotmail.com
Ringuette 96 Montréal-Nord M^{me} Sylvie Horth	514-644-0153	ringuette96mn@hotmail.com
Temple des arts martiaux Karaté-Shotokan M. Aristhène Clairméus	514-326-0093	clairmeusaristhene@hotmail.com

Organismes sportifs – Adultes

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
Club de pétanque Les Boules d'or de Montréal-Nord M^{me} Candide Pomerleau	514-322-5734	
Club de pétanque Les Boules Joyeuses M. Henri Gagné	514-322-6980	henrigagne@primus.ca
Club de tir à l'arc Cupidon de Montréal-Nord M. Sylvio Beauregard	450-661-4156	info@arcelite.com
Ligue de tennis de Montréal-Nord M. René Boucher	514-258-2419	renetennis08@hotmail.com

Organismes – Aînés

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
Âge d'or Sainte-Colette M^{me} Paulette Richard	514-321-3959	
Âge d'or Sainte-Gertrude M^{me} Louise Émard M^{me} Gisèle Provencher (voyages)	514-322-1595 514-328-9234	
Âge d'or Saint-Vital M^{me} Jacqueline Arcand	514-326-4477	jb.arcand@videotron.ca
AQDPAR inc. M. Michel Ruccolo	514-321-5340	aqdp@ yahoo.ca
AQDR Section Montréal-Nord M. Jean-Claude de Lorme	514-329-2333	aqdr.mtl@videotron.ca
AREQ Section Montréal-Nord M^{me} Marcelle Arsenault Terrault	514-322-4398	
Carrefour des retraités de Montréal-Nord inc. M. Raymond Dupuis	514-326-1223	carrefourdesretraites@hotmail.com
Centre récréatif des aînés haïtiens de Montréal-Nord M. Monel St-Joy	514-583-1478	crahmn@gmail.com
Cercle du 3 ^e Âge de Montréal-Nord inc. M^{me} Suzanne Lavoie	514-327-1050	
Club de l'Âge d'or Dijon-Carignan M. Gabriele Martella	514-324-8347	
Club de l'Âge d'or italo-québécois M^{me} Inès Marostica	514-322-1709	
Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord M^{me} Angela D'Iglio	514-543-6630	
Club de l'Âge d'or Les Roses Blanches M^{me} Nancy Paniccia	514-323-4886	
Club de l'Âge d'or Parc-Lacordaire M. Antonio Maucieri	514-321-6787	
Club de l'Âge d'or Parc-Ottawa M. Alberto Buccassi	514-321-0778	
Club de l'Âge d'or Pompei (section masculine) M. Mario D'Addario	514-322-3171	
Club de l'Âge d'or San Marco (section féminine) M^{me} Carmelina Ciampinelli	514-323-6218	
Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine) M^{me} Anita De Felice	514-321-7628	
Club de l'Âge d'or San Marco (section masculine) M. Lino Spadoni	450-662-6172	
Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine) M^{me} Assunta Ciccone	514-328-4068	
Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section masculine) M. Luigi Dorico	514-324-4956	
Club Énergie Plus Saint-Vincent-Marie M^{me} Evelyne Turbide	514-322-8343	
Table de concertation des aînés de Montréal-Nord M. André Blanchard	514-323-5848	ablanchard05@yahoo.ca

Fondations

	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
Fondation Beaulieu-Blondin M. Pierre Blondin	514-326-2280	pierreblondin@hotmail.com
Fondation de l'hôpital Marie-Clarac M^{me} Mireille Faucher	514-321-8800, poste 305	mireille@fondationhmc.ca
Fondation du Centre de santé et des services sociaux d'Achuntsic et de Montréal-Nord M^{me} Claudine Lefebvre	514-383-5083	fondation.cssssamn@ssss.gouv.qc.ca
Fondation du collège Marie-Victorin M^{me} Carole Marquis	514-325-0150, poste 2271	promotion@collegemv.qc.ca
Fondation des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau M. Daniel Provençal	514-596-4350, poste 4343 514-642-6428	

Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP)

	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
Accueil chez Frédéric M. André Bouchard	514-328-9204	
SSVP Saint-Antoine-Marie-Claret M. Jean-Claude Lanthier	514-321-2002	www.saintantoine.blog.spot.com
SSVP Sainte-Colette et Saint-Camille M^{me} Thérèse Latour	514-322-0371	
SSVP Sainte-Gertrude M^{me} Renée Rony	514-323-8729	
SSVP Saint-Rémi (Conférence Saint-Vital jumelée à celle de Saint-Rémi) M^{me} Annette Hamelin	514-322-5581	
SSVP Saint-Vincent-Marie-Strambi M^{me} Evelyne Turbide	514-322-8680	

Autres organismes

	TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU SITE WEB
AlterGo	514-933-2739	
Ambulance Saint-Jean D/C 0666 M. Steve Roussel	514-242-8570	
CLD et CDEC Montréal-Nord M. Jean Touchette	514-353-7171, poste 305	www.cldmn.qc.ca
Croix-Rouge canadienne – Division du Québec (Services d'intervention) M. Donny Straub Urgence	514-362-2930, poste 3361 1-877-362-2433	
Services de réadaptation L'Intégrale M. Robert Lepage	514-723-1583	rlepage@ssss.gouv.qc.ca
Table de concertation en déficience intellectuelle du secteur Nord M^{me} Sylvianne Lessard	514-387-1234, poste 242	sylvianne.lessard.sri@ ssss.gouv.qc.ca
Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord M^{me} Mélanie Sylvestre	514-384-2000, poste 7168	melanie.sylvestre.csssamn@ ssss.gouv.qc.ca

